10e ANNEE 10 JUIN 1938

La Vie Intellectuelle



LES EDITIONS DU CERF
29, boulevard La-Tour-Maubourg,
PARIS-VIIe

Sommaire

10 JUIN 1938

QUESTIONS RELIGIEUSES

QUESTIONS SOCIALES ET POLITIQUES

EN MARGE DES CONFLITS SOCIAUX

LES LETTRES ET LES ARTS

T. LVII — N° 2 10 Juin 1938

La Vie Intellectuelle

REVUE BIMENSUELLE

QUESTIONS RELIGIEUSES

Chacun sa vérité

De tout temps, il y a eu opposition, parmi les hommes, sur l'attitude à prendre en face d'un même événement : « C'est très grave », dit l'un. « Bah! ce n'est rien », dit l'autre. Aux « Tant pis » répondent, en écho, les « Tant mieux ». Les jugements de valeur, en effet, sont toujours dépendants d'une échelle de valeurs, d'un idéal. Et, sur ce point, l'accord n'a jamais régné sur la terre.

Mais ce qui est nouveau, c'est qu'aujourd'hui, les hommes ne sont presque plus jamais d'accord sur la matérialité même des faits. Et c'est là, sans doute, l'une des plus graves maladies dont souffre notre monde contemporain, où rien ne se fait — même en régime dictatorial — sans l'opinion.

Il n'y avait déjà plus guère de vérités de principe qui puissent faire le lien entre les partis, voici qu'il n'y a plus même de vérités de fait : chacun sa *vérité.*

Entendons-nous bien : depuis toujours les passions et les préjugés — comme lunettes de couleur — ont agi sur la manière dont chacun voit les événements. J'ai connu, dans mon enfance, deux amis qui, après une partie de tennis, se disputèrent sur l'heure qu'il était, chacun se fiant à sa montre. Pour trancher le différend, ils se rendirent à la gare. Or, devant la pendule, ils n'arrivèrent pas à y lire la même heure! Mais enfin une autosuggestion de ce degré est exceptionnelle, et, dans le cas que je conte, les deux amis en furent eux-mêmes à ce point scandalisés, qu'ils revinrent une seconde fois devant la pendule, décidés à se mettre d'accord. Un peu calmés, ils y parvinrent et celui qui s'était trompé le reconnut.

De nos jours, au contraire, ce phénomène est général et l'on s'y complaît. Invité récemment, dans une réunion, à porter, du point de vue des principes chrétiens, divers jugements sur les affaires d'Espagne, j'ai dû répondre que cela m'était impossible, non pas tant parce qu'il y a trop de problèmes en cette affaire et que chacun d'eux est trop complexe, mais parce qu'il faudrait, au préalable, savoir à

quoi s'en tenir sur la matérialité des faits. Or, fus-je obligé de dire à mon auditoire qui allait de l'extrême-gauche à l'extrême-droite, il est au moins une chose dont je suis sûr, c'est que je ne puis me fier à aucun des trois quotidiens lus dans la région. Et j'ai des raisons de croire qu'à peu près toutes les régions de la France en sont au même point. Vous lisez un journal de gauche : Terruel est aux mains des rouges; vous lisez un journal de droite : Terruel est aux mains des blancs. Vous croyez que Guernica a été bombardée par des avions allemands : vous êtes de gauche ! Vous croyez que Guernica a été brûlée par les miliciens en retraite : vous êtes de droite ! Et c'est ainsi sur toute la ligne. Chaque mois les Nouveaux Cahiers *ont une rubrique où l'on met en colonnes parallèles, les récits des mêmes faits pris dans les deux camps de la presse française : il y avait souvent moins de divergences entre communiqués allemands et communiqués français pendant la guerre. C'est triste, mais c'est ainsi : Chacun* sa *vérité.*



A quoi cela tient-il ? Je viens de nommer la presse. N'est-ce pas elle la grande coupable, et si les journaux se ressemblent comme communiqués de nations en guerre, n'est-ce pas parce que presse de droite et presse de gauche se font la guerre... par tous les moyens ? Les journaux ont leurs agences. Les agences ont leurs envoyés spéciaux et ceux-ci rédigent non des comptes rendus objectifs, mais des communiqués de guerre.

S'il en était ainsi, ce serait déjà fort triste, mais ce qui l'est plus encore, c'est que, neuf fois sur dix, il n'en est pas ainsi et que c'est l'inverse qui est le vrai. Ce n'est pas le correspondant qui trompe son agence ou son journal, c'est l'agence ou le journal qui mettent d'office les lunettes de couleur d'une consigne aux yeux de leurs correspondants et si ceux-ci, dans un moment de sincérité, oublient leurs lunettes, on n'insère pas leur prose ou on la truque. Le journaliste ne sait souvent pas la vérité; quand il la sait, il n'a pas toujours le désir de la dire; mais le plus fréquent et le pire, c'est que lorsqu'il sait que ce que son journal imprime est faux et qu'il désirerait le dire, il n'ose pas le

dire... il ne peut pratiquement pas le dire : son public (si ce n'est pas déjà son commanditaire ou son parti) ne le lui permet pas. « Si je disais ce que je sais être vrai sur cette affaire — me disait un jour l'un d'eux — je recevrais, le lendemain, une foule de lettres de protestation, d'insultes et de désabonnements de mes lecteurs. » Le Français moyen d'aujourd'hui ne veut pas savoir la *vérité, il veut* sa *vérité. Le journaliste, certes, n'est pas innocent, mais le grand coupable, c'est toi, lecteur.*

La vérité, dans notre régime démocratique, c'est l'intérêt du parti. Les régimes totalitaires ne sont pas mieux partagés : la vérité c'est l'intérêt du régime et de son idéologie. (C'est même pire pour le penseur qui n'a même plus la ressource de comparer des journaux de toutes opinions pour essayer de les contrôler les uns par les autres.) Il n'est pour s'en convaincre que de constater, pendant une semaine de séjour à l'étranger, la manière honteuse dont la presse de certains pays fabrique de toutes pièces des nouvelles sur ce qui se passe en France. Traître à son pays, au-delà du Rhin ou des Monts, celui qui ose faire des réserves, comme est traître à son parti celui qui, chez nous, a le courage de dire simplement le vrai tel qu'il a pu le connaître. Et c'est ainsi que, chaque matin, des tonnes de mensonge sont déversées sur le monde : Où est la vérité ?

Un pays pourtant ne peut pas vivre sans un minimum d'entente entre ceux qui l'habitent; et, à plus grande échelle, il en est de même pour la communauté des nations. Or la base de toute entente — et qui devrait être facile à établir — c'est l'entente sur la matérialité des faits. C'est pourquoi le mal que je cherche à flétrir est exceptionnellement grave.

Aux chrétiens, dont le premier devoir est d'être sincères, de réagir en face de ce péché contre l'esprit, et de donner l'exemple du courage qui consiste à rendre témoignage à la vérité. « Est, est, Non, non » *a dit le Maître. Tout le reste, que ce soit de droite ou de gauche, vient de Satan.*

CHRISTIANUS.

La liberté de l'Église

Jean-Adam Moehler est mort il y a un siècle; son influence reste assez vivante pour que ses ouvrages principaux soient toujours réédités ou traduits avec succès, et son exemple peut être encore un stimulant d'humble sincérité dans le dévouement le plus ardent à l'Église. Moehler est surtout connu par la *Symbolique,* confrontation sereine et rigoureuse des doctrines catholiques et protestantes. *L'Unité dans l'Église,* livre de jeunesse enthousiaste, nous livre mieux l'originalité féconde de sa pensée : l'élan naturel d'une âme, accordée aux meilleures inspirations de l'idéalisme romantique, a trouvé ici, dans un commerce familier avec les Pères des trois premiers siècles, le secret de redécouvrir dans la joie, pour en vivre et en faire vivre, l'essence du catholicisme : communauté de pensée, d'amour et de vie dans l'esprit même du Christ. Ce petit livre, qu'une nouvelle traduction française vient de remettre à notre portée (1), est un témoignage, celui de la théologie qui ne peut se dispenser d'être, en même temps que science, vivante affirmation des réalités les plus mystiques. Sans rien sacrifier de la ferveur dans cette contemplation émue du mystère de l'Église, la *Symbolique* réussit à mieux inté-

(1) *L'Unité de l'Église,* trad. par Dom André de Lilienfeld, introd. par le R. P. Chaillet (Coll. *Unam Sanctam,* 2. Éd. du Cerf, Paris).

grer dans l'unité du Corps mystique l'aspect institutionnel et hiérarchique de l'Église, représentation vivante et autorisée de Jésus-Christ, « continué selon tout ce qu'il est ».

Ce sont surtout ces traits complémentaires de l'œuvre ecclésiologique de Moehler qui ont attiré récemment l'attention des théologiens; de nombreuses études, que le centenaire du maître de l'École catholique de Tubingue a suscitées en France et en Allemagne (1), contribueront, c'est notre vœu, à remettre en honneur la lecture de Moehler et sa pensée ecclésiologique qui répond le mieux au renouveau de l'idée de l'Église dans la théologie et la vie religieuse d'aujourd'hui. Nous voudrions retenir ici quelques idées bien moehlériennes sur la liberté de l'Église que nous pourrions intituler : *le courage du détachement et de l'engagement chrétien.*

La dernière conférence du mouvement œcuménique réunie à Oxford du 12 au 26 juillet 1937, avait choisi comme thème d'études : « l'Église, l'État et la Nation ». C'était faire preuve de réalisme et d'audace généreuse : il n'est peut-être pas de question plus actuelle et plus angoissante. Ce conflit risque, en effet, de devenir plus aigu que jamais entre l'Église et le pouvoir séculier. Les solutions pratiques apportées dans le passé au problème des rapports de l'Église et de l'État pourront se révéler désuètes et inefficaces, distancées par l'évolution politique et sociale contemporaine, si la réflexion théologique ne s'applique pas à une confrontation loyale de ces solutions avec les exigences d'une situation nouvelle ; les accommodements les plus habiles des formules concor

(1) Cf. *Revue des sciences phil. et théol.*, avril 1938; *La Vie Spirituelle*, 1er avril 1938. Nous éditerons à l'automne les *Mélanges Moehler*, actuellement en préparation : *l'Unité catholique.*

dataires se révéleraient inopérants pour sauvegarder la liberté de l'Église, sans un approfondissement et une purification de l'attitude chrétienne devant le comportement nouveau des États et des nations.

Avant la conférence d'Oxford, M. Christopher Dawson écrivait très justement que le problème religieux fondamental n'est plus aujourd'hui avant tout celui des rapports de l'Église et de l'État « dans le sens traditionnel : deux sociétés parallèles et complémentaires qui organisent et dirigent respectivement la vie spirituelle et la vie temporelle de la nation, de sorte que c'est seulement par elles et en elles que la nation prend conscience du fait social ». La question primordiale est plutôt celle de l'attitude de l'Église en face des exigences totalitaires de la vie collective : « Comment la religion survivra-t-elle dans une collectivité unique, qui n'est ni Église ni État, qui ne reconnaît aucune limite formelle, mais embrasse toute la vie et prétend être la source et le but de toute activité humaine ? (1) » Et l'un des délégués de la Grande-Bretagne à la conférence, le professeur Ernest Barker, de Cambridge, a bien montré qu'il s'agissait d'une des questions capitales de l'histoire : « celle des rapports entre l'Église qui doit fidélité à une autorité supra-terrestre et ce corps constitué qu'est l'État collectif ou la collectivité-État (2) ».

*
* *

La lecture de Moehler peut-elle nous être de quelque utilité en face de cette « question capitale de l'his-

(1) *The Tablet*, 26 juin 1937.
(2) *Les Églises en face de leur tâche actuelle*, Éd. « Je Sers », 1938, p. 14.

toire » ? C'est ce que nous voudrions examiner en glanant dans son œuvre quelques pensées qui nous semblent ne pas manquer d'actualité. Notre but n'est donc pas de rechercher ici une *formulation* abstraite des rapports de l'Église et de l'État. Au reste, Moehler était naturellement défiant vis-à-vis de toute conception « mécaniste » de l'histoire, visant à définir en concepts juridiques rigides une série de droits immuables, sans tenir compte suffisamment du caractère organique et dynamique de relations soumises au développement, suivant la loi de toute vie ; il savait trop le caractère relatif des techniques qui, dans le cours de l'histoire chrétienne, cherchèrent à assurer un équilibre toujours instable entre deux forces qui se modifient sous l'action des circonstances. Nous essaierons plutôt, en relisant Moehler sans préoccupation systématique, à travers des réflexions tout occasionnelles et même dans des confidences de sa correspondance, de saisir l'orientation de l'attitude chrétienne en face des prétentions légitimes ou abusives de l'État. Cette attitude fondamentale est la seule constante qu'il importe de mettre en valeur, capable de susciter, en des situations historiques toujours nouvelles, la réponse de fidélité aux exigences essentielles du message confié à l'Église; ce ne sera peut-être pas sans réconfort devant les difficultés où l'Église ne peut manquer d'être engagée.

On a dit sans exagération que l'Église se trouvait aujourd'hui devant un problème analogue à celui qui lui était posé à sa naissance et dans sa première expansion par l'empire romain et la société païenne. La fidélité courageuse de son témoignage permit à l'Église des premiers siècles de revendiquer en face de l'État, avec une humble et tranquille assurance, l'existence et la liberté ; il y allait du principe même de sa vie propre

Dans l'engagement décisif du martyre, la foi de l'Église fut à la lettre une victoire sur le monde païen et sur l'empire. Moehler résume en une page remarquable l'enjeu de la lutte et son issue.

Celui qui gouverne toutes choses avait voulu que l'Église chrétienne, qu'il avait spécialement fondée, fût plongée, pendant plus de trois siècles, par l'État au sein duquel elle était née, dans une terreur et dans des peines perpétuelles; il fallait qu'elle apprît à vivre d'une vie qui lui fût particulière et à prendre confiance en elle-même; il fallait que toutes les formes qui lui sont propres se développassent en elle, qu'elle sût se mouvoir dans une libre et noble indépendance et que, dans sa séparation de l'État, elle offrît un témoignage éternel de sa dignité céleste, de son origine vraiment divine, de la différence qui existe entre l'éternité et le temps, afin que celle-là ne fût plus jamais cachée et retenue dans l'esclavage par celui-ci. Cette opposition entre l'éternité et le temps se représente dans la différence, dans l'opposition entre l'Église et l'État. Dans les siècles qui précédèrent le christianisme, Dieu et le monde, l'âme et le corps, et par conséquent aussi l'Église et l'État étaient confondus l'un dans l'autre. Ce qui était spirituel et éternel n'était point reconnu dans sa liberté et sa priorité. Pour le reconnaître, il fallut un combat acharné de trois siècles et qui ne cessera jamais entièrement (1).

Lutte inégale, comme il n'en fut jamais, et que seule une religion aussi vivante que celle du Christ mort et ressuscité était capable de soutenir. Le nouveau principe de vie personnelle et communautaire qui animait les membres de la jeune Église rendit cette société plus forte que l'empire. Mais la lutte ne peut cesser totalement ; Moehler en retient la leçon toujours pressante. Pour prévenir ou neutraliser les empiétements et les menaces du pouvoir civil, l'Église devra toujours travailler à être forte au dedans, en régénérant son dogme et sa discipline, en retrouvant la conscience de sa force dans

(1) *Athanasius der Grosse*, 1827, I, pp. 221 s.

la fidélité généreuse aux exigences de sa foi et de sc
amour : c'est là sa vie propre. C'est pourquoi la pers
cution fait partie du plan d'éducation de Dieu pour sc
Église. Le plus grand danger qui puisse menacer l'I
glise serait l'absence de caractère.

Aussitôt qu'on admet le christianisme réellement dans sa vi
il s'empare de l'âme qui est le siège de la force, de la volonté
d'un enthousiasme permanent. Sans cette force qui féconde l'â
le caractère religieux se paralyse, il devient incapable de rien p
duire de grand (1).

La fidélité demande de l'héroïsme; or les adversair
de l'Église savent toujours utiliser la frayeur du ma
tyre pour fortifier leurs positions. Tertullien a dénon
avec vigueur cette basse exploitation de la peur.

Lorsque la foi est en feu, lorsque l'Église brûle, tous les anta
nistes du martyre brûlent de s'affermir. Parce qu'ils savent qu
existe, même dans l'Église, un grand nombre de gens simpl
ignorants et faibles, ils pensent ne pouvoir les attaquer plus c
venablement que lorsque la crainte donne accès à l'âme : Est
ainsi que des innocents doivent pâtir ? N'est-ce pas faire preu
de démence que de vouloir mourir pour Dieu ? Qui me sauve
si celui qui doit me sauver me tue ? Jésus-Christ est mort afin c
nous ne soyons pas mis à mort! (2)

La démission du courage chrétien se trouve toujou
les mêmes excuses. Ne suffit-il pas que *Dieu* connais
la foi des chrétiens, sans qu'il soit nécessaire d'en fa
profession publique ?

On voit là, remarque Moehler avec une impitoyable perspi
cité, on voit là l'idée de l'Église invisible et la séparation b

(1) *Die Einheit in der Kirche,* 1825, Éd. Vierneisel, 1925, Ad
XII, p. 236.
(2) *Ibid.,* p. 239.

tranchée entre l'intérieur et l'extérieur. Mais l'Église catholique enseigne une union vivante avec Jésus-Christ : le fidèle doit le recevoir et le traduire dans tout son être. Pour lui, *être* et *pensée* sont devenus unité; c'est pour cette raison que, s'il ne peut pas être ce qu'il pense, il renonce à son être temporel pour sauver son être éternel. Ainsi s'affirme, visible et vivante, l'union des fidèles; l'amour intérieur, l'union intérieure doivent se manifester au dehors. Celui donc qui ne pouvait pas maintenir cette communion visible ne voulait pas vivre; il mourait, mais sa mort même témoignait à tous et à lui-même qu'il vivait en Jésus-Christ. Au contraire, celui qui voulait renoncer à l'union vivante et visible des fidèles pour ne conserver que l'union invisible et par là reniait Jésus-Christ, était regardé comme séparé de l'Église du Christ. Ainsi s'affirme le rapport étroit entre la communauté de l'Église et la solidité, la vivacité de la foi chrétienne.

Quelle idée les païens auraient-ils dû avoir du christianisme, s'ils avaient pu apercevoir à chaque instant qu'il se comportait comme n'existant pas! Les Romains savaient bien sur qui devaient tomber leurs coups pour anéantir le christianisme; ils semblent bien avoir pressenti qu'il se serait détruit lui-même et n'aurait pu nuire au paganisme, si seulement il avait pu se résigner à n'être qu'une conviction tout intérieure, sans retentissement sur la vie et sur la communauté extérieure. Si les puissances du monde se dressent contre l'Église, c'est pour que les cœurs se révèlent, « *prostratos semel et suos factos contemnit et praeterit; eos quaerit dijicere, quos videt stare* » (1).

Ces paroles énergiques de Cyprien résument toute la psychologie des persécutions. Les évêques catholiques sentaient alors très bien le rapport qui existe entre le martyre et la liberté de l'Église ; comme c'était une preuve de la solidité de la foi chrétienne qui se donnait aux dépens de la vie, ainsi la mort d'un seul individu assurait la consolidation du christianisme et ramenait à la vie et à la fidélité les hésitants, ce qu'aucune idée et aucune spéculation n'étaient capables de faire... Et les

(1) *Ibid.*, pp. 240 ss.

évêques, centres de l'unité des fidèles, savaient ne pas se soustraire à l'honneur de ce témoignage ; plus que d'autres, ils le devaient à l'Église. Saint Ignace considérait ainsi son martyre prochain; il avait alors l' « entière assurance que le christianisme lui était plus cher que tout le reste ; il pouvait regarder sa mort comme l'expression la plus vive de son amour pour le Christ ». Et quand les membres de la communauté de Carthage s'écriaient avec enthousiasme à la mort héroïque et remplie de joie de leur évêque : « laissez-nous mourir avec lui », Moehler remarque avec émotion que Cyprien avait probablement autant travaillé à l'heure de sa mort pour la liberté et la force de l'Église que pendant toute sa vie. « Voilà ce qu'est l'Église visible (1). »

L'Église visible et le principe d'engagement total de la fidélité chrétienne, nous retrouvons là un des thèmes les plus chers à la pensée de Moehler. Il y revient souvent, même dans sa correspondance.

La fidélité constante de l'Église n'est pas œuvre humaine. L'Église, l'Église visible doit être l'effet d'une force divine; elle est pleine du Saint-Esprit. C'est pourquoi l'abandon à l'Église est abandon au Christ, qui a fondé l'Église pour être sa représentation vivante. Et cet abandon est seul digne de l'homme, car nous ne pouvons nous abandonner absolument à rien d'humain que sous la condition que ce soit en même temps abandon à Dieu (2).

C'est cette pénétration de l'intérieur et de l'extérieur, de l'idéal et du réel, et leur liaison intime qui commandent à l'Église et aux membres de l'Église la nécessité du témoignage social.

Qu'on ne dise pas qu'une communauté spirituelle et purement idéale suffise. Car tout ce qui est réellement idéal est en même

(1) *Ibid.*, p. 242.
(2) Lösch, *J. A. Möhler. I. Gesammelte Aktenstücke u. Briefe*, pp. 286 s.

temps réel. La véritable communauté spirituelle a toujours été regardée comme présente dans sa représentation concrète. La véritable communauté spirituelle et spirituellement vivante, non celle que nous imaginons seulement, n'est telle que si nous nous trouvons réellement en elle, non lorsque nous nous figurons seulement y être, bref lorsque nous nous reconnaissons et regardons comme membres de tout le corps, lorsque nous y sommes et y vivons. La communauté des fidèles n'est donc idéale au sens propre qu'autant qu'elle est réelle (1).

Et cela, ajoute Moehler — c'est une des pensées maîtresses de la *Symbolique* —, parce que Dieu s'est fait homme. La raison dernière de la visibilité de l'Église est l'Incarnation du Verbe divin. L'idée d'une Église purement invisible est une réalité vide de sens, inefficace imagination d'un amour impuissant. « Le catholicisme est à la fois plus intérieur et plus social. » Si l'Église continue l'Incarnation, elle ne peut faillir à la fidélité du témoignage; être témoin, sans peur et sans reproche, c'est son premier et essentiel devoir ; c'est sa nécessaire manière d'être. Et si le christianisme, dont l'Église porte témoignage, est un levain, c'est toute la pâte humaine, individuelle et sociale, qui est soumise à cette action.

Quand la dure main de l'État s'appesantit sur l'Église, son témoignage prend alors plus vivement conscience de sa faiblesse et de sa force. C'est la Passion du Christ qui se continue; ainsi se purifie la foi de l'Église en son Seigneur et sa confiance en Celui qui la fortifie.

Comme chaque chrétien doit tous les jours, par une victoire permanente sur le monde, renouveler le trésor céleste qui lui a été donné par la grâce, ainsi l'Église doit sans relâche se rajeunir elle-

(1) *Einheit*, § 31, p. 74.

même dans une lutte sainte pour la fidélité et la pureté de son témoignage; c'est alors qu'elle maintient vivant tout ce qui, au cours de l'histoire, a témoigné de son origine divine... L'insatisfaction est la meilleure garantie du terme où nous tendons. La tristesse et l'inquiétude, à laquelle nous ne pouvons pas et ne devons pas nous soustraire comme membres du royaume de Dieu, quand nous considérons la forme humiliée de sa figure passagère, cette inquiétude et cette tristesse ne sont pas incompatibles avec la paix (1).

Dans cette lettre à la comtesse Sophie de Stolberg, Moehler montre avec délicatesse que l'humilité est inséparable du courage chrétien ; cette humilité donne au témoignage de l'Église qui lutte et pâtit pour son indépendance l'assurance du triomphe : c'est la force de la croix.

La monographie d'*Athanase* est pleine du récit enthousiaste de cette passion héroïque que l'Église dut soutenir, aux prises avec l'empire. Témoin cet étonnant dialogue de l'empereur Constance reprochant au pape Libère de soutenir l'orthodoxie d'Athanase : « — Quelle partie de l'empire formez-vous, pour approuver seul cet homme impie et troubler ainsi la paix de l'empire et du monde entier ? — Ce n'est pas, répond le pape, parce que je suis seul que la parole de la foi peut perdre de sa force... Ce n'est pas par la main des évêques que vous devez assouvir votre vengeance : leurs mains ne doivent que bénir et consacrer ! » Et le pape prit noblement le chemin de l'exil, car « les liens de l'Église valent mieux que le séjour de Rome (2) ». A l'empereur qui voulait lui offrir de l'argent pour son voyage, l'exilé fit répondre par un fier refus : l'empereur avait besoin de son argent

(1) Lösch, *op. cit.*, pp. 294 s.
(2) *Athanasius, op. cit.*, II, pp. 128 s.

pour payer ses soldats! » C'était là rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

Un peu plus tard, dans la monographie d'Anselme, archevêque de Cantorbéry, Moehler insiste encore sur l'efficacité du courage chrétien, non seulement pour l'indépendance de l'Église, mais pour la vie de l'esprit, qui ne va pas sans liberté.

L'enthousiasme religieux, réveillé par l'excès même du mal, faisait aspirer à la liberté; dans l'ardeur qu'il communiquait aux âmes, toutes les chaînes qui retenaient l'esprit captif furent brisées. Mais la liberté de l'individu suppose la liberté de tout le corps; en effet, si l'individu est vraiment un membre vivant du corps, son destin est profondément et merveilleusement enserré dans le sort de l'ensemble. Si le corps est esclave, l'individu ne peut être libre. La première nécessité était donc de libérer le corps entier : de là les luttes séculaires pour la liberté de l'Église. L'Église, rachetée du sang du Christ, libre dans le Christ, ne peut pas être l'esclave de l'État. Ce que Grégoire VII avait été pour la liberté de tout le corps, Anselme le fut pour une partie importante de ce corps, l'Église d'Angleterre (1).

Si Pascal II proteste auprès du roi d'Angleterre que l'Église est libre dans sa sphère, il ajoute que l'État, en reconnaissant à l'Église ses prérogatives, conserve et assure les siennes propres. Et si Henri II traite l'Église avec tant de mépris désinvolte, c'est que les évêques conseillaient au primat de se soumettre sans condition. Au milieu de la servilité et de la peur, seul mais appuyé sur Rome, Anselme, proclamant qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, sauvait l'honneur de son Église, menacée d'être absorbée dans la Nation et dans l'État.

(1) *Moehlers gesammelte Schrifen u. Aufsätze,* éd. Döllinger, I, pp. 34 s.

*
* *

Comme c'est la tentation permanente du pouvoir, avec ses moyens de contrainte, d'abuser de sa situation privilégiée, c'est aussi souvent la faiblesse et le manque de cohésion dans la hiérarchie qui provoque les entreprises abusives de l'État. Dans une étude sur la situation de l'Église, au moment de la fabrication des fausses Décrétales, Moehler note avec tristesse que les divisions dans le clergé ne peuvent qu'encourager l'audace des persécuteurs.

La conscience de défendre des droits sacrés apporte une telle joie et un tel courage qu'elle est une source inépuisable de force et de constance. Au contraire, la conscience de sa propre culpabilité rend impossible toute position ferme : c'est l'incertitude, la peur, l'accablement, la paralysie du cœur et des nerfs, le trouble dans l'esprit et la misère dans l'âme (1).

Le légitime souci, de la part de l'épiscopat, de sauvegarder les prérogatives des Églises particulières doit se concilier avec la nécessité de se grouper autour d'un centre supra-national pour rester fidèle aux exigences d'un universalisme vraiment catholique. Avec la vigueur de la vie religieuse et l'esprit d'unité du clergé et des fidèles, la force de l'Église vient d'une collaboration vivante entre la papauté et l'épiscopat, d'un équilibre interne entre les Églises particulières et l'Église universelle centralisée; *c'est finalement le lien avec la papauté qui rend l'Église libre,* car c'est dans le pape que s'exprime et se réalise l'esprit d'unité du corps catholique.

Avec les évêques seuls, l'État est porté à traiter comme avec de

(1) *Ibid.*, I, p. 297.

simples sujets; le pape, lui, reste une puissance indépendante des États. En lui nous sommes toujours libres. Si rien n'est plus nécessaire que de promouvoir et de fortifier l'esprit communautaire, le pape est le centre indispensable de l'unité communautaire. C'est détruire la communauté que de fausser la nature du lien qui nous unit au centre vivant de la communauté (1).

Quand ce lien se relâche ou quand une centralisation accaparante paralyse les réactions spontanées des membres, c'est toujours la liberté du corps qui périclite. Moehler resta toujours fidèle à cet idéal d'unité organique qui présuppose et favorise une légitime diversité dans l'unité; il l'exprimait déjà dans son premier livre sous cette forme pittoresque :

> Deux extrêmes sont possibles dans la vie de l'Église; ils s'appellent l'un et l'autre égoïsme : ils existent quand chacun ou quand un seul veut être tout. Dans le dernier cas, le lien de l'unité devient si étroit et l'amour si ardent qu'on risque d'étouffer; dans le premier cas, tout se dissout tellement et devient si froid qu'on risque de geler. Un égoïsme engendre l'autre. Mais ni un seul ni chacun ne doit vouloir être tout; tous seulement peuvent être tout et l'unité de tous peut seulement former un tout. C'est là l'idée de l'Église catholique (2).

Entre 1820 et 1830, une habile campagne contre le célibat ecclésiastique, dans le Sud de l'Allemagne, et particulièrement le Pays de Bade, avait soulevé les passions et jeté le désarroi dans bien des consciences; une partie du clergé s'était laissé entraîner dans le mouvement et réclamait l'abolition du célibat. En 1828, Moehler traita le problème dans toute son ampleur; en retraçant la genèse et la signification du célibat, fruit libre des exigences de l'amour chrétien et du dévouement au

(1) *Ibid.*, I, p. 264.
(2) *Einheit,* § 70, p. 177.

royaume de Dieu, il insistait sur l'indépendance et la liberté que le célibat du clergé assure à l'Église. Ce sont les mêmes adversaires qui combattent le célibat et attaquent le primat du pape; l'un et l'autre sont, en effet, symboles d'une vie qui ne se laisse pas réduire à l'horizon terrestre, signes d'une institution qui ne se laisse pas absorber dans l'État.

Vraiment, ce n'est pas la témérité mais la lâcheté du clergé qui est à redouter; entre la témérité et la lâcheté, il y a place pour le courage. Ce n'est pas l'excès de puissance, mais l'impuissance qui est à craindre; entre ces deux extrêmes, il y a la maîtrise de soi et c'est le moins que nous puissions souhaiter. L'Église a perdu ses richesses et l'influence extérieure, la considération mondaine que donnent les richesses. Se dépouillera-t-elle maintenant, par l'abandon du célibat, d'un attribut qui lui est essentiel ? Rejettera-t-elle presque l'unique moyen qui lui reste pour maintenir l'indépendance de son clergé ? Un moyen purement moral, purement chrétien, purement catholique! Seul le libre enthousiasme intérieur doit travailler à la liberté de l'Église, et cette puissance de liberté vient uniquement de la foi religieuse à la toute-puissance du Seigneur. On a ravi à l'Église l'éclat et l'influence de la richesse, on lui demandait en effet de rester comblée et osive. C'est bien. Mais on ne lui enlèvera pas l'enthousiasme de sa vocation sainte (1).

La peur de la pauvreté a toujours été pour l'Église la tentation la plus paralysante, de même que l'abondance des biens terrestres fut le stimulant le plus dangereux à la soif de domination. Moehler retrouve, pour briser le charme, l'accent magnifique des Ambroise, des Athanase et des Hilaire.

La foi vivante est préférable à des murailles mortes. La force de l'Église n'est pas dans ses domaines et les richesses de ses palais. Ses trésors sont la foi, l'espérance et la charité. On peut tout lu

(1) *Moehlers gesam. Schriften, op. cit.*, I, p. 266.

ravir; elle n'en reste pas moins opulente, si les âmes sont fidèlement enracinées dans la foi, l'espérance et la charité (1).

La lettre déjà citée à la comtesse de Stolberg fait un tour d'horizon catholique sur la situation de l'Église. Moehler y note que

l'engourdissement de la vie religieuse en Espagne et en Portugal ne pourra être secoué que par l'épreuve. La sécurité a provoqué cette somnolence. Et cependant ce n'est pas la richesse, la grandeur terrestre qui fondent la confiance de l'Église. Je ne doute pas un instant que la richesse des biens spirituels aille croissant dans la mesure où diminue l'abondance des biens de la terre; c'est la pauvreté qui libère l'Église des tentations de mondanité (2).

L'expérience des sécularisations a été, pour un théologien de la qualité d'âme de Moehler, une leçon de fidélité à l'Évangile : c'est le détachement qui assure la pleine liberté de l'engagement chrétien.

Quand la politique d'un joséphisme attardé accable la vie religieuse, libérée des entraves de la richesse, d'un réseau serré d'ordonnances compliquées pour faire de l'Église un moyen de gouvernement, Moehler ne peut se résigner à voir la liberté de l'Église à la merci de la bureaucratie. Il déplore dans une lettre à son ami Döllinger l'attitude hésitante des évêques, « qui ne sont plus dignes du nom qu'ils portent », comme si l'indépendance de l'Église pouvait être le fruit d'une petite politique de marchandages. Du moins les laïques pourront se lever pour venger l'Église, si la hiérarchie garde un silence complaisant.

Pour nous, ajoute-t-il, il ne nous reste plus qu'à armer nos jeunes théologiens d'un sens authentique et plénier de l'Église, et à

(1) Lösch, *op. cit.*, pp. 371 s.
(2) Lösch, *op. cit.*, p. 294.

trouver notre refuge dans le domaine de l'esprit, où nous devons nous fortifier avec d'autant plus d'énergie (1).

*
* *

Les États qui ont peur de l'Église cherchent à la tenir prisonnière, mais ils expient leur propre puissance et leur politique sournoise en affaiblissant l'unité nationale. Le chrétien ne s'y résigne pas davantage que le citoyen. Moehler écrit à un de ses anciens élèves, B. Leu, déconcerté par la résistance de l'Église aux prétentions de l'État, dans la lutte religieuse des cantons suisses :

> Pour moi, je considérerais de mon devoir de défendre de la façon la plus décidée l'honneur et la dignité de l'Église et de rappeler aux hommes d'État l'urgence qu'il y a de ne pas vouloir trouver l'honneur et la liberté de l'État dans l'humiliation et l'oppression de l'Église. C'est un principe des plus faux de croire que l'État gagne en puissance et en grandeur dans la mesure même où l'Église perd sa vigueur et sa force. Ce n'est tout de même pas de bonne prudence politique de considérer l'Église et son histoire comme une courtisane avide de gain et de domination. Ne soyez pas un homme de parti. Honorez l'Église et l'État; leurs véritables intérêts ne sont pas contradictoires; aussi bien l'égoïsme et le fanatisme intransigeant ne vont-ils qu'au néant! (2)

L'entente désirable est avant tout une question de respect et de confiance, car l'État a besoin de l'Église comme l'Église a besoin de l'État. Moehler rappelle avec insistance le devoir commun de l'État et de l'Église de mériter cette confiance et ce respect. Le principe d'indépendance se concilie avec celui d'une collaboration active à des niveaux différents et pour des fins diverses.

(1) Lösch, *op. cit.*, p. 227.
(2) *Ibid.*, pp. 336 s.

L'Église ne peut rendre à l'État les services qu'il en attend pour « l'éducation nationale » que si elle jouit de la liberté nécessaire à sa mission d'être l'éducatrice des âmes pour le royaume de Dieu. Mais l'Église doit aussi reconnaître que l'État, dont l'idée a nécessairement évolué avec le niveau de la civilisation, peut désormais se charger de tâches autrefois réservées à l'Église, alors qu'elle était alors seule capable de les remplir. Moehler ne craint pas de faire l'application de ce principe de respect et de confiance à des domaines comme celui de l'éducation, où la sollicitude de l'Église ne peut cependant pas être absente. C'est ainsi que dans un esprit nouveau, où l'influence de la philosophie hégélienne semble active, Moehler étudie le rapport de l'Université et de l'État pour assurer la liberté de la science, et qu'il demande la participation des études catholiques à la grande vie universitaire. Fort de son expérience de Tubingue et de Munich, Moehler était hostile à l'exclusivisme des institutions séparées coupées du large courant de la culture humaine et des exigences de l'esprit scientifique; il ne craignait pas d'y dénoncer une néfaste paralysie intérieure, trop prompte à se donner le change par l'apparence d'une indépendance toute extérieure; ce n'est pas là, proclamait-il, la vraie liberté (1).

Dans un commentaire de l'épître aux Romains, à propos du fameux passage paulinien sur l'État, XIII, 1-7, Moehler montre que l'ordre juridique, qui a son expression suprême dans l'État, est une base nécessaire pour un perfectionnement et un achèvement de la moralité par la religion. « Là où les liens de la vie sociale se rompent ou s'altèrent, l'Église ne peut accomplir sa

(1) *Moehlers gesam. Schriften, op. cit.*, I, p. 282.

mission (1). » L'auteur de la *Symbolique* s'était arrêté avec complaisance à des considérations de philosophie sociale et politique pour spécifier le rôle propre de l'Église.

> L'État est déjà un chef-d'œuvre si admirable que l'antiquité païenne n'a pas résisté à la tentation de lui rendre des honneurs divins et de considérer les devoirs du citoyen comme ce qu'il y a de plus sacré; il est encore pour nous l'incarnation de valeurs si hautes que nous frémissons à la pensée des tentations sacrilèges de ceux qui cherchent à le détruire. Quel objet d'admiration ne doit pas être l'Église qui, par les seuls liens de l'amour, opère l'unité d'éléments si divers, en dépit des oppositions et des obstacles devant lesquels s'arrête impuissante la force des plus grands conquérants! (2)

Les liens de la dépendance sociale sont la condition nécessaire de tout progrès humain, de toute civilisation. Plus ces liens de dépendance se multiplient et s'étendent, plus la vie communautaire s'approfondit, plus l'humanité se perfectionne et plus la liberté intérieure se fortifie. C'est que l'individu, dit Moehler, est pa[r] une loi mystérieuse et admirable pour ainsi dire enlac[é] dans l'humanité tout entière; la personnalité se développe d'autant plus qu'elle paraît s'absorber dans l[e] tout; l'homme ne se trouve. ne se réalise que dans l'humanité. Plus un peuple est humain, plus il est étroitement lié par de saintes lois, de sages institutions, de[s] coutumes et des usages dignes de respect qui affermissent les devoirs et les droits. C'est le caractère sacré d[e] l'État d'être la plus haute incarnation de cet ordre moral humain. Mais la religion seule assure la véritabl[e] libération de toute limite égoïste; et de même que le pro

(1) K. Eschweiler, *J. A. Möhlers Kirchenbegriff*, 1930, p. 156.
(2) *Symbolik*, 10e éd., 1921, § 37, p. 337.

grès humain ne se réalise que dans la société, de même la vie religieuse authentique ne se développe et ne s'affermit que dans l'Église (1).

Pour assurer sa liberté, l'Église n'a donc pas à méconnaître l'État.

De même qu'entre l'éternité et le temps, entre l'esprit et le corps, il n'y a point d'opposition absolue, il n'y en a pas non plus entre l'État et l'Église... De même que la révélation générale de Dieu dans le monde et sa révélation spéciale dans le christianisme ne se contredisent point, il n'y a pas non plus de contradiction entre la fondation directe de l'Église et la fondation indirecte de l'État, toutes deux faites par Dieu; loin de là, la première fait au contraire reconnaître la seconde et démontre sa dignité : il n'y avait que l'apothéose païenne de l'État et du monde qui devait cesser... Si l'établissement de l'Église chrétienne et la révélation spéciale de Dieu en elle ne doivent jamais être confondues avec la révélation générale de Dieu, afin que Dieu lui-même ne se perde pas de nouveau dans le monde, par la même raison l'indépendance de l'Église avec la conscience qu'elle a été établie directement par Dieu ne doit pas se perdre dans l'État, afin que de son côté celui-ci soit aussi toujours reconnu comme un établissement divin. L'apothéose de la nature finit par la rendre un objet de complète indifférence; il en fut ainsi de l'État et cela pendant son apothéose même. Quand les empereurs romains se laissaient mettre au rang des dieux, comme représentant l'État, divinisé lui-même, toutes les relations sociales furent détruites; l'État perdit toute dignité. Il faut donc que l'État respecte toujours la dignité indépendante de l'Église, afin que sa propre dignité soit respectée. Ils doivent être tenus distincts, pour que chacun de ces établissements puisse être libre et indépendant (2).

Distincts, « séparés », mais non pas indifférents ou étrangers l'un à l'autre, c'est ce qui rend si complexe et souvent si délicat le problème des relations de ces

(1) *Ibid.*, § 37, pp. 345 ss.
(2) *Athanasius, op. cit.*, I, pp. 222 s.

deux établissements. La tâche la plus indispensable est, pour l'Église, d'éviter tout opportunisme confusionniste.

J'ai toujours pensé que l'Église, comme expression visible de l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ, ne devait être défendue que par ses propres moyens et qu'elle ne pouvait pas se prêter à servir de prétexte ou de soutien à des doctrines purement politiques, qu'il s'agît d'absolutisme ou de constitutionnalisme, de monarchie ou de république. Les bâtisseurs de la cité ne doivent compter que sur leurs forces pour assurer le succès de leur œuvre propre. Ce n'est pas l'affaire de l'Église. On rend donc à notre Église le plus misérable service en l'enrôlant dans des luttes où malheureusement toutes les imprudences de la politique, toutes les mesures répressives, justifiées ou non, toutes les fautes du gouvernement, retombant sur l'Église, y menacent les intérêts les plus sacrés. Dans ces coalitions, les hommes les plus sincères sont amenés insensiblement à se fourvoyer dans la compagnie de ceux qui veulent étayer leur sagesse politique du prestige de l'Église, sans cependant se soucier de donner à l'Église le loyal hommage d'une vie fidèle. Et quand le zèle ne part pas d'une âme sincèrement religieuse, les exagérations et les sophismes de ces alliés compromettants ne peuvent qu'éveiller une haine tenace qui retombe nécessairement sur les défenseurs fidèles de la vérité et finalement sur l'Église innocente. Cela ne peut que nous remplir d'un dégoût insurmontable de voir des hommes sans moralité, sans spiritualité et sans mission se servir de l'Église pour leurs ambitions politiques; en comblant l'Église d'argent et de faveurs, ils réussissent trop bien à lui faire porter tout l'odieux de leur politique (1).

Dans une lettre du 25 avril 1830 à André Raess, « chanoine de la cathédrale de Strasbourg et directeur des hautes Études à Molsheim », Moehler définit ce qu'il appelle sa « politique d'accommodement ».

Je suis toujours d'avis que les écrivains catholiques français, si farouchement anticonstitutionnels, nuisent beaucoup à la bonne

(1) Lösch, *op. cit.*, pp. 521 s.

cause. Il est absolument impossible de faire reculer les idées constitutionnelles; on doit s'en accommoder pour ne pas déchaîner contre l'Église leurs nombreux partisans. Le mieux n'est pas de nager en vain contre le courant, en sorte que catholique et anticonstitutionnel finissent par paraître identiques et soient voués à la même haine. Il en est ainsi pour de nombreuses idées contraires à l'esprit du temps; si elles ne sont pas de l'essence de l'Église, il faut les laisser de côté pour préserver les bases sur lesquelles repose tout l'édifice. C'est là, je l'avoue, ma politique de conciliation et je suis convaincu qu'une telle attitude rendrait à l'Église les plus grands services, si elle pouvait se généraliser (1).

Dans son cours sur l'histoire de l'Église, Moehler revient encore au même principe de réserve politique. Il se félicite de voir l'Église de France, instruite par l'expérience de la révolution de Juillet, se décider enfin avec plus de clairvoyance à suivre cette ligne de prudence.

On avait abusé du clergé pour en faire le soutien de la politique la plus impopulaire, et le clergé ne s'était que trop facilement prêté à cette confusion. C'est une nécessité d'autant plus pressante pour le clergé de France d'arriver à cette persuasion que sous tous les régimes politiques, que ce soit la monarchie absolue, la monarchie constitutionnelle ou la république, il peut toujours travailler au progrès de la vie religieuse. L'Église doit se tenir éloignée de tout parti et, parmi toutes les agitations politiques, se souvenir des paroles de son Maître : « Laissez les morts ensevelir les morts » (2).

Les dernières pages écrites par Moehler, quelques semaines à peine avant sa mort, sont encore consacrées au problème de la liberté de l'Église, qui avait si souvent retenu son attention d'historien et de théologien. Ce fut à l'occasion du premier conflit tragique qui mit aux prises l'État prussien, imbu des idées hégéliennes,

(1) Lösch, *op. cit.*, pp. 264 s.
(2) Moehler, *Kirchengeschichte*, III, pp. 375 ss.

et l'Église réorganisée, dans la question des mariages mixtes. Sans passion politique et sans la violence de quelques-uns de ses amis, les polémistes impitoyables du groupe Goerres à Munich, Moehler emploie ses dernières forces à éclairer les vraies causes du conflit; il garde l'espoir que l'Affaire de Cologne, avec l'emprisonnement de l'archevêque, aura d'heureux résultats, car l'oppression systématique des consciences ne serait pas seulement l'anachronisme le plus inattendu, mais aussi la plus inféconde des politiques; l'Église, en pareil cas, ne saurait plier et se taire. Le vieil archevêque, en prison, a donné la liberté à son Église.

L'Église a pour mission de former l'homme d'après sa loi religieuse et morale et non pas de s'adapter à la mesure de l'homme. Si elle choisissait ce dernier parti, elle devrait renoncer à la fin qui est la sienne depuis sa fondation par le Christ et qui consiste à éduquer l'humanité pour un monde plus haut; elle se renierait elle-même. Elle préfère abandonner un peuple incapable de cette éducation, opposé en principe à cet idéal moral et religieux, plutôt que de renoncer à la loi de son être, qui est d'élever le monde à cet idéal. Elle a la ferme assurance que d'autres peuples lui seront confiés, plus aptes à recevoir cette formation spirituelle conforme aux exigences divines. L'esprit du christianisme est de se retirer et d'abandonner à leur propre misère les peuples qui se refusent au salut, une fois qu'en ont été épuisées toutes les chances.

***

Nous terminerons sur une parole chère à Moehler : « L'Église ne supporte pas les extrêmes. » En face de la violence, elle ne fait pas appel à la violence, mais elle ne peut se dispenser, par calcul de politique humaine, de porter témoignage à la Vérité, qu'elle a reçu mission de Dieu de garder et de transmettre dans son intégrité. Le Christ n'est pas tantôt oui, tantôt non.

Pour que triomphe la vérité, quand il le faut, l'Église, pour être fidèle, souffre et attend l'heure de Dieu, qui tient dans sa main le sort des peuples et des États.

Ce faisant, le christianisme prend entre les extrêmes et au-dessus des extrêmes une position de nuances qui l'empêche de devenir un parti parmi les partis, ou un instrument au service des partis. Sa mystique l'empêche de se laisser enrôler ou simplement aligner au nombre des politiques, surtout quand ces politiques se présentent avec les prétentions totalitaires d'une mystique. C'est à la fois la faiblesse apparente et la force réelle de l'Église : sa faiblesse, parce que son message apparaît nécessairement sur le plan purement temporel comme une doctrine d'évasion alors qu'il est une doctrine d'insatisfaction foncière et de dépassement; sa force, parce que seul, par ce principe de détachement et de purification dans l'engagement le plus total, il est assuré d'être fidèle à l'humanité sans trahir sa vocation divine en Jésus-Christ. L'Église qui « ne supporte pas les extrêmes » a grâce d'état pour suivre fidèlement cette ligne de juste milieu dominateur, qui est tout l'opposé de l'esprit de domination. Son attitude de patience et d'intransigeance, fruit de sa foi et de son amour, lui est dictée par la conscience de sa vocation particulière.

Fourvière, mai 1938.

PIERRE CHAILLET, S. J.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Le Prophète des « Grands Cimetières sous la Lune »

Chaque livre de G. Bernanos a été accueilli depuis la guerre avec ce luxe de commentaire, cette abondance d'éloges ou de blâmes excessifs qui montraient chaque fois, à défaut d'autre signe, que les lecteurs avaient conscience de se trouver en présence d'une œuvre considérable. *Sous le Soleil de Satan,* qui provoqua en son temps, lui aussi, l'indignation et le dégoût de certains, fut salué par plus d'un critique catholique, voire par des théologiens qualifiés, comme le plus grand livre du siècle. Un romancier aussi maître de sa technique que M. François Mauriac n'hésitait pas à voir dans le *Journal d'un Curé de Campagne* une œuvre en quoi pourrait se reconnaître une génération (1).

De tels témoignages montrent qu'il faut y regarder à deux fois, lorsqu'il s'agit d'un livre de cet auteur, avant de voter pour ou contre, de le déclarer irrecevable, incohérent, monstrueux, outrageant pour la foi et les mœurs. Un tel traitement, aussi rigoureux, a déjà été appliqué aux *Grands Cimetières sous la Lune.* Il n'a rien pour étonner l'auteur, qui s'en réjouira, soyons-en sûrs, et trouvera dans cette rigueur la confirmation de tant de jugements cruels dont son œuvre abonde à l'é-

(1) F. Mauriac, dans *Le Figaro* de Pâques 1936.

gard d'une certaine intelligence catholique, mais cela même nous impose un redoublement d'attention pour ne pas manquer à l'équité que nous devons à chacun de ceux qui, à l'intérieur d'une même génération, sont nos compagnons de pèlerinage. « Compagnons inconnus, vieux frères, nous arriverons ensemble un jour aux portes du royaume de Dieu. Troupe fourbue, troupe harassée, blanche de la poussière de nos routes, chers visages dont je n'ai pas su essuyer la sueur, regards qui ont vu le bien et le mal, rempli leur tâche, assumé la vie et la mort... » (Introd., IV.)

Donc, puisqu'il faut bien parler, d'une manière ou d'une autre, de ce livre incommode, je dirai que c'est sa grandeur indiscutable, comme celle de tous ceux qui l'ont précédé, de ne relever que d'une critique théologique (1), non pas en ce sens général que toute œuvre littéraire ne mérite une qualification de cet ordre, parce qu'aucune, à proprement parler, n'est au-delà du bien et du mal, mais parce que la terre qu'habite Bernanos est traversée tout entière, de l'orient au couchant, de l'éclair qui, venu d'en haut sur les choses, en fait oublier pour toujours les figures et les couleurs naturelles.

De cette appartenance entière au monde de la grâce, chaque livre, chaque ligne de Bernanos retire cette gravité qui accompagne dans toute leur vie, dans toute leur œuvre, les hommes à qui un jour a été confié le nom véritable de l'Éternel, et qui depuis ce jour — *expectantes beatam spem* — se tiennent en suppliant dans l'ombre de Son visage. Le Christ est venu nous apprendre et la mort et la vie, et à sa suite nous payons cher pour savoir que c'est à chaque instant qu'il faut choisir entre un *oui* et un *non,* la vie véritable ou la mort. Parce qu'elle se développe dans cet univers spiri-

(1) Cf. A. Lemonnyer, O. P., *Notre vie divine,* pp. 228-253 : « M. Bernanos, romancier de la vie mystique ». — M.-J. Congar, O. P., *La Vie Intellectuelle,* XLIII, pp. 387-394 : « L'Église selon M. Georges Bernanos ».

tuel qui est sans doute l'univers le plus intensément chargé de drame, l'œuvre de Bernanos se réalise dans la tension. *Le chrétien est un être qui sait qu'il peut être damné* (1).

Ce caractère dramatique, l'œuvre de Bernanos le possède en commun avec toutes les œuvres qui, d'une manière ou de l'autre, relèvent de la grâce du Christ, mais elle le pousse au maximum, et on la caractériserait très exactement en disant que non seulement elle accepte cet élément essentiel du génie chrétien, mais elle le revendique comme un bien exclusif, et (à mon avis, c'est *son* erreur) elle l'isole d'un complexe où il doit normalement trouver l'équilibre (2). Le génie de Bernanos est essentiellement prophétique. Cette notion de prophétisme est la seule, semble-t-il, qui permette d'atteindre la substance même du livre : d'une part, en effet, son erreur fondamentale est de concevoir exclusivement l'Église sur le type du prophétisme, et en conséquence de rêver pour elle une existence chimérique qui lui fait méconnaître les conditions de son existence véritable; d'autre part, l'erreur de ceux qui vont critiquer le livre de Bernanos, erreur qui les expose à une incompréhension radicale, est de lui demander autre chose que ce qu'il est, uniquement : un message prophétique à l'état pur.

*
* *

Il est à peine besoin de faire remarquer que le prodigieux travail d'initiative apostolique, d'organisation administrative et, dans une certaine mesure, d'élaboration théologique qui, depuis vingt ans, a été entrepris sous le nom générique d'Action catholique n'est pas encore allé jusqu'à donner, dans la chrétienté contem-

(1) « Pour nous, dit admirablement Barth, les larmes sont plus proches que le sourire. »

(2) C'était déjà le sens de la critique si équitable et si ferme du P. Lemonnyer, *op. cit.*, p. 246.

poraine, un statut aux prophètes. Il n'y a là aucune ironie, et je pense qu'un jour ou l'autre le problème vaudra d'être abordé par les théologiens. L'existence continuée d'un certain prophétisme est une de ces réalités sur lesquelles les théologiens du Corps mystique, à la suite de Moehler et de quelques autres, devront un jour faire porter leurs réflexions, ce qui les amènera à définir d'une manière non plus empirique mais scientifique *la fonction du prophétisme dans la communauté chrétienne.* En attendant, nous sommes encore trop souvent condamnés à ne connaître le prophétisme que par ses manifestations aberrantes (une certaine forme de modernisme social ou dogmatique, par exemple), ou, ce qui vaut infiniment mieux mais n'est pas encore l'idéal, par ses expressions littéraires (Bloy, Claudel, Bernanos, Maritain).

L'élément caractéristique d'un tel prophétisme, nous le verrions volontiers dans un goût passionné, exclusif, du message évangélique en ce qu'il a de plus littéral, de plus tranchant, de plus immédiat et, négativement, dans une répugnance invincible pour tout traitement qui aboutirait d'une manière ou d'une autre à médiatiser le donné évangélique, à en atténuer le paradoxe, à en diminuer le scandale.

Horreur de la technique théologique, parce qu'elle est, comme toute technique, dépersonnalisante, et qu'en intellectualisant le donné révélé, elle lui fait perdre aux yeux du prophète ce caractère d'urgence, d'intimité et d'excès qui en faisait tout le prix; répulsion de toutes les casuistiques qui, dans l'ordre de l'activité morale, aboutissent au même résultat : celui d'estomper la netteté des contours qui, dans la lettre de l'Évangile, opposent si fortement le *oui* au *non*, — ce réflexe de défense jouera au maximum quand le message évangélique ne se présentera plus au prophète que sous le truchement et sous les apparences d'une réalité politique, cette politique fût-elle essentiellement religieuse. Il

lui semble que l'opposition est irréductible entre ce que la politique suppose nécessairement d'impur et la transcendance, la pureté par absolue transparence, de l'idéal évangélique. J'ajoute que la marge grandit encore et lui paraît cette fois infranchissable quand la politique en question se présente à son assentiment comme incluant à titre d'élément essentiel une tactique et une stratégie. Nous dirons alors que la politique représente la valeur la plus dégradée et, aux yeux du prophète, la plus suspecte, dans cette hiérarchie des composantes humaines nécessaires à l'incarnation de la grâce. Nous n'avons pas à réfuter l'erreur contenue dans cette conception proprement prophétique de l'Église. On la ramènerait facilement, selon nous, à des erreurs depuis longtemps repérées par les théologiens catholiques. Elle n'aboutit à rien moins qu'à nier et à méconnaître le caractère instrumental de l'humain dans l'Église.

Nous n'avons pas à inventer le christianisme. Nous le cherchons aussi bien dans l'histoire de l'Église que dans l'Évangile. Or, l'histoire nous apprend que l'Église n'a pas d'orgueil. Elle est essentiellement besogneuse, elle nous sauve, et pour nous sauver ne craint pas souvent de baisser la tête. En ce sens il est bien vrai que la politique religieuse correspond à une nécessité de l'Église comme société, que l'Église catholique *a du mal pour vivre*; il est bien vrai qu'en la personne de ses membres tantôt elle accepte la mort pour témoigner, tantôt, au contraire, elle cherche à ne pas mourir pour pouvoir assurer la survivance de son témoignage, et que sa prudence relève alors aussi bien que son martyre d'une sagesse surnaturelle qui les transcende toutes deux (1). Une phénoménologie de la conscience catholique aboutirait même à dégager, nous en sommes persuadés, la prévalence sur un esprit trop hu-

(1) Saint Cyprien nous a donné un exemple admirable de cette double attitude, au moment de la persécution de Dèce et de Valérien.

aainement chevaleresque de l'esprit de prudence. L'É-
lise est une vierge sage, ce n'est pas d'abord une
éroïne. Il y a là un fait ecclésiastique de nature sociale
t parfaitement observable comme tel qu'il n'appartient
personne de méconnaître et qu'il serait bien téméraire
e juger. Il ne serait même pas difficile de montrer
omme une admirable qualité de finesse psychologique
'ajoutant à son expérience séculaire — la mémoire de
Église ! — fait d'elle, à l'occasion, le premier pouvoir
iplomatique du monde. Nous en avons de récents et
'éclatants exemples. Ce sera malheureusement la ten-
ance profonde du prophète que de méconnaître cet
spect besogneux, prudent, sans gloire et parfois même
aisérable du gouvernement ecclésiastique, de le rendre
ndifférent à cet effort si charitable de l'Église catholi-
ue qui la pousse sans cesse, par l'adaptation, le *con-
ordat,* en multipliant avant tout les surfaces de con-
act, à multiplier les chances d'incarnation. L'Église ne
e résigne pas facilement à s'éloigner de ceux qui lui
ppartiennent, même lorsqu'elle a la certitude de leur
rahison.

⁂

La mentalité chrétienne que nous avons essayé de
aractériser, bien sommairement, par le terme de pro-
hétisme est à n'en pas douter celle qui inspire au long
e ses quatre cents pages le récent livre de M. Berna-
os. La conclusion vers laquelle il tend de tout son
aouvement est la suivante : « J'ignore si la politique
eligieuse est possible, et même si elle est désirable,
aais je suis bien forcé de reconnaître que, de quelque
ôté que je la tourne, la politique que depuis trente ans
e vois faire aux gens d'Église est le comble de l'in-
ohérence (ce qui n'est après tout que demi-mal); elle
de plus récemment compromis gravement l'honneur
e cette Église qu'elle prétendait servir, c'est ce qu'il
ae sera difficile de lui jamais pardonner. L'expérience

tend à prouver que l'Église n'a qu'une tâche ici-bas
celle de prêcher l'Évangile. *Si vous n'êtes pas comm*
un de ces petits, vous n'entrerez pas dans le royaum
de Dieu. L'idéal serait, en conséquence, de ne prêche
l'Évangile aux hommes qu'à la manière dont on le prê
che aux enfants : sans glose, sans politique ; tout l
reste est vanité, pour ne pas dire plus. »

L'accusation est trop grave, elle est maintenan
grâce à l'énorme retentissement du livre de M. Bern
nos, trop profondément portée devant l'opinion publ
que pour qu'on puisse, sans un grave détriment po
la paix des conscience, feindre d'ignorer le livre, o
parlant du livre, d'ignorer cette accusation essentiel
de ne pas l'aborder de front, et de ne pas en rendre ra
son, d'une manière ou d'une autre. Le livre n'est-
qu'un pamphlet qui trahit l'anticléricalisme vigoure
et exubérant d'un rebelle, ou, portant la signatu
d'un homme qui entend bien ne pas sortir de la ma
son et parler à ceux qui l'habitent avec la rude fra
chise de quelqu'un qui a des droits à se faire entendr
confession d'un écrivain à qui nous sommes redevabl
de tant d'admirables pages sur la vie de l'Église, s
la sainteté et la souffrance de ses membres, n'est-il q
l'expression forcenée, outrageante, et, dans une part
que d'autres peut-être se chargeront de préciser, *bl*
mable, de la plainte d'une conscience chrétienne a
teinte au plus vif de sa fierté, blessée dans ses droi
imprescriptibles à un minimum de loyauté, de chari
et d'honneur ? Luther, Érasme, ou Pascal ?

Nous commencerons par faire remarquer que, to
comme Péguy, Bernanos sait bien qu'il faut qu'il y a
du péché dans la chrétienté, il sait ce que c'est qu'u
pécheur et que le péché d'un chrétien. L'un de s
porte-parole authentiques, le curé de Torcy ne se fa
pas d'illusion sur sa paroisse. Il sait qu'il doit s'arra
ger de tout, « même des boucs. Boucs ou brebis,
maître veut que nous lui rendions chaque bête en b

état (1) ». Il sait aussi qu'un « peuple de chrétiens » n'est pas un peuple de saintes nitouches. « L'Église a les nerfs solides. Le péché ne lui fait pas peur, au contraire. Elle le regarde en face, tranquillement, et, même, à l'exemple de Notre-Seigneur, elle le prend à son compte, elle l'assume (2). » *Les Grands Cimetières sous la Lune,* au contraire, donnent perpétuellement l'impression que leur auteur manque, au plan nouveau où il se place aujourd'hui et qui n'est plus celui des destinées individuelles, mais d'une institution, d'une société divine *et* humaine, de ce sens de l'amortissement fatal de l'idéal chrétien, de ce pouvoir de *comprendre* le mal dans une dialectique de la grâce en travail sur une nature corrompue (3). C'est le même homme qui manifestait une condescendance si chrétienne vis-à-vis du péché qui habite Torcy et qui maintenant « bloque » un certain péché, l'isole, le *souffle.* Il le vomit. Il refuse l'obstacle. Il se constitue délibérément devant ce péché en état de prophète : « *Malheur à vous, scribes et pharisiens !* » Il est impossible de ne pas être profondément ému, troublé, par le ton violent, passionnément douloureux qui anime le livre. On a parlé de littérature. C'est une absurdité. Le cri d'un homme blessé ne trompe pas.

Il serait vain de paraître ignorer à quelle expérience terriblement précise et concrète de la vie expérimentale de l'Église *Les Grands Cimetières sous la Lune* doivent leur origine. M. Bernanos a été témoin à Palma de Majorque d'une terreur blanche qui a bénéficié de l'appui des autorités ecclésiastiques locales. La guerre est une chose horrible, et le moindre de ses méfaits n'est

(1) *Journal d'un Curé de campagne,* p. 21.
(2) *Ibid.,* p. 22.
(3) Le livre abonde, il est vrai, en déclarations contraires. Citons en particulier, p. 113 : « Je ne la souhaite pas parfaite (l'Église), elle est vivante. Pareille aux plus humbles, aux plus dénués de ses fils, elle va clopin-clopant de ce monde à l'autre monde... » Mais c'est l'inspiration générale du livre que nous avons voulu dégager, et nous ne croyons pas l'avoir trahie.

pas de provoquer des explosions de ressentiment littéraire d'une violence à la Bernanos, car le ressentiment de M. Bernanos n'a coûté aucune vie humaine, et il a pour lui de n'être que la protestation, après tout platonique, contre un ressentiment, lui, qui n'eut rien de littéraire. M. Bernanos aurait voulu que l'Église habitât la sphère où ne parvient nul écho de ce ressentiment. Il lui semble, au contraire, que l'Église d'Espagne ayant solennellement fait sienne la reconquête nationaliste, elle en partagera la gloire devant l'histoire, mais aussi les responsabilités. La gloire de la reconquête, M. Bernanos ne veut pas en entendre parler. Ses responsabilités, elles, lui semblent particulièrement lourdes...

***

Nous laisserons l'avenir faire la lumière sur cet épisode le plus tragique de l'histoire religieuse de notre temps. Le témoignage de M. Bernanos est désormais entré aux archives qui, un jour, permettront d'écrire cette histoire. Sans attendre jusque-là, nous voudrions d'un mot dégager la signification spirituelle et, si elle en a une, la signification chrétienne des *Grands Cimetières sous la Lune*.

« *Je ne trouve pas cela drôle, j'essaie de comprendre.* » C'est peut-être la phrase de ce livre difficile qui exprime le plus profondément une souffrance que l'auteur partage avec beaucoup d'hommes de sa génération, souffrance réelle qui mérite qu'on lui prête attention et dont la conjoncture présente, qui échappe aux vouloirs des hommes, paraît bien seule responsable.

Le chrétien est présent au monde, et il en partage les angoisses. La plus grande angoisse de ce temps n'est-elle pas que la vérité devienne de plus en plus inaccessible et qu'à propos d'événements importants il ne soit plus possible d'aller au-delà d'un certain *perspectivisme* qui laisse beaucoup de consciences sur leur soif de certitude et de loyauté ? La guerre des ondes, de la presse,

des ambassades, de toutes les propagandes, a profondément atteint l'équilibre du psychisme européen. De cette psychose à un certain *catastrophisme* (1) généralisé, la marge est vite franchie. Le malheur des temps a voulu que l'Église elle-même, en certains pays, ait paru ne pas échapper entièrement à cette panique. M. Robert d'Harcourt remarquait dernièrement (2) à quelle profondeur la récente attitude de l'épiscopat autrichien avait atteint la conscience catholique et comme elle avait diminué la crédibilité requise pour que l'obéissance du fidèle à son pasteur fût prudente. M. l'abbé Journet vient de faire la théologie du cas en une page particulièrement lucide, que nous tenons à reproduire ici malgré sa longueur (3) :

Tous les problèmes concernant les rapports concrets de l'Église avec les royaumes de ce monde, avec les grands mouvements politiques, les grandes orientations culturelles, devront se poser au pouvoir canonique. Il sera soutenu par l'Esprit-Saint pour les

(1) Catastrophisme où, d'ailleurs, le prophète, de tout temps, a trouvé en même temps que sa nourriture spirituelle ses grands thèmes de prédication : Jérémie, saint Jean-Baptiste, — une certaine tradition dominicaine représentée par saint Vincent Ferrier et Savonarole.

(2) *La Revue Universelle*, 15 mai, p. 399 : « Le discrédit est particulièrement lourd de conséquences quand il frappe un prince de l'Église. La fièvre de ces journées de drame, la bousculade des événements ont-elles laissé aux évêques tout le sang-froid nécessaire pour mesurer la portée des ravages créés dans la confiance du peuple et des fidèles, par un changement de direction de cent quatre-vingts degrés en quelques heures, de la part de ses pasteurs ? Leur ont-elles laissé le calme voulu pour se représenter fortement et d'une manière sensible l'état d'esprit du catholique de la rue... lisant sous la signature de ses évêques des déclarations « solennelles » dont l'esprit allait directement à l'encontre des déclarations venant hier des mêmes bouches ? *Il serait dangereux de surestimer la capacité de confiance des âmes, celle-ci n'est pas infinie. Il est des limites qu'il est prudent d'ignorer et des épreuves de résistance qu'il est téméraire de tenter.* »

(3) *Nova et Vetera*, avril-juin 1938 : « Message spéculatif et Message pratique de l'Église », p. 228. Il faut lire complètement cette étude de l'éminent théologien de Fribourg.

résoudre. Mais cette assistance divine, que nous avons appelée l'assistance biologique, sera d'un ordre particulier. Elle ne lui épargnera ni les épreuves, ni les hésitations, ni les déconvenues, ni même d'incontestables erreurs. Elle paraîtra souvent n'intervenir que de très haut dans sa conduite, l'abandonner aux seules lumières et aux seules ressources de l'industrie humaine, lui laisser faire son éducation à ses risques et périls et au prix de douloureuses expériences...

Les mesures dont il est question sont comme les vaisseaux capillaires du pouvoir juridictionnel. Elles indiquent la route à suivre en des régions souvent mouvantes, incertaines, pleines de surprise. Leur prudence, leur sagesse, leur bienfaisance, ne seront pas toujours évidentes à tous les yeux. Parfois même elles paraîtront manquer d'homogénéité quand les dépositaires du pouvoir canonique, sortant de leur réserve habituelle, opineront en des sens contraires « en-deçà ou au-delà des Pyrénées », voire à l'intérieur des mêmes frontières et seront les uns et les autres persuadés qu'ils interprètent fidèlement les vœux de l'Église et de l'autorité suprême. Alors l'Église, si une en ce qui touche aux choses divines, aura l'air de se diviser en quelque sorte de ses propres mains, à propos des choses de ce monde, à propos du ralliement à des tendances politiques conservatrices ou progressistes, à propos de la légitimité d'une forme de gouvernement, voire d'une dynastie, à propos de la justice ou de l'injustice d'une guerre et d'une conquête, à propos de la dénonciation de tel article d'un traité international. *La conscience des fidèles sera soumise à de dures épreuves...*

L'Esprit-Saint permet au fidèle de surmonter cette épreuve. Est-il besoin d'ajouter que ces défaillances locales ne doivent en rien nous faire préjuger de l'attitude de l'Église ? L'exemple de l'Autriche, en particulier, peut nous aider à comprendre comment l'attitude d'un épiscopat peut donner au Saint-Siège l'occasion de manifester d'une manière plus éclatante son indépendance par rapport au pouvoir établi. Pour nous, aidons-nous les uns les autres. Une conscience éprouvée vient de faire entendre son cri. Sachons la comprendre.

Paris, en la fête de sainte Jeanne.

PIE DUPLOYÉ, O. P.

Monseigneur Le Roy

Une très belle figure missionnaire, Mgr Alexandre Le Roy, ancien Supérieur général des Pères du Saint-Esprit, vient de disparaître. Né le 19 janvier 1854 à Saint-Senier-de-Beuvron, au pied du Mont-Saint-Michel, aux confins de la Bretagne et de la Normandie, il réunissait dans sa personne à la finesse normande la ténacité des Bretons, avec l'amour des belles aventures lointaines qui caractérise les deux races. Ayant manifesté dès ses premières années des talents littéraires peu communs, il reçut pour première obédience la chaire de rhétorique au collège diocésain de Saint-Denis de La Réunion, en octobre 1877.

Cette première mission lui permit d'entrevoir son futur champ d'apostolat à Zanzibar. Il en subit l'attrait prenant, irrésistible. — En octobre 1880, il était nommé principal au collège colonial de Pondichéry. Il n'avait encore que vingt-six ans. Ces nouvelles fonctions devaient le mettre en contact avec le peuple hindou, qui occupe une si large place dans la colonisation de l'Afrique orientale, que celle-ci en est devenue un prolongement de l'Inde. Dès l'année suivante, il obtenait la faveur sollicitée de se joindre aux missionnaires du Zanguebar. L'île aux girofles ne le retint pas longtemps. Il passa sur le continent à Bagamoyo, et entreprit aussitôt un voyage d'exploration dans l'intérieur, dans les plaines du Tanganyika et les montagnes de l'Uluguru et de l'Usagara, où il fonda la station de Morogoro et choisit l'emplacement de celle d'I-longa.

Pendant les huit années qui suivirent, le P. Le Roy mena une vie rès active d'explorateur. Il accompagne son évêque, ou s'en va seul a la découverte de vastes contrées, jamais encore visitées par les Blancs. Il pénètre à pied jusqu'au cœur du Tanganyika, il parcourt oute la côte dans un canot à voile, il remonte le Tana et le Sabaki en pirogue jusqu'au centre du Kénya; son ardeur le conduit jusqu'au pied du Kibo, le dôme neigeux qui couronne le Ki-lima-n-aro. « Il y a, disait-il au chef des Wa Pokomo, des Blancs qui voyagent pour voir et raconter ensuite à leurs frères ce qu'ils ont vu, cela les amuse; il y en a qui voyagent pour chasser, cela les intéresse; il y en a qui voyagent pour faire du commerce, cela les enrichit; et il y en a enfin qui voyagent pour instruire les Noirs et leur aire du bien; or ceci, Balisa, c'est notre métier. »

En route, le P. Le Roy prend des notes, il relève le cours de fleuves, trace le cheminement de son itinéraire, dessine les plantes les animaux, les hommes, esquisse les contours des ports, des villa ges et des villes, il relève les noms de lieux, en donne le sens en fran çais, il étudie les mœurs et les croyances des différentes tribus ave lesquelles il vient en contact : Gallas, Somalis, Masaï d'origine cha mitique, les nombreuses tribus bantous, et déjà ceux qu'il consi dère comme des représentants des Négrilles, les Wa-boni, auxquel il trouve un aspect bantou. Il forme des collections de plantes qu'i apporte à son ami, spécialiste en botanique, le R. P. Sacleux, lequ se charge de les déterminer, de les classer, de les nommer. L'un au moins, une renoncule du Ki-lima-n-jaro, gardera son nom pou toujours.

Tous ces efforts tendent au même but : intéresser l'Europe l'œuvre des missions africaines, susciter des vocations, provoque des générosités indispensables, découvrir l'emplacement de nouve les stations missionnaires, évangéliser.

Il aime profondément les Noirs, et se plaît à les comparer au Blancs, pas toujours à l'avantage de ces derniers. Il reconnaît qu leur volonté est faible, mais c'est que leur intelligence est ma éclairée. Il les croit capables d'héroïsme, de fidélité et de persév rance. Il accepte les désillusions sans se décourager. Il voit en to des signes de la volonté divine. Seule cette sainte volonté le pa sionne. Tous ces voyages ont été racontés dans les *Missions catholi ques*. Ils ont passionné la génération de la fin du dernier siècl Plusieurs ont été édités en volumes : *Sur terre et sur l'eau*, *D'Ade à Zanzibar*, *Au Ki-lima-n-jaro*.

De tous ces récits, le plus intéressant peut-être, en tout cas cel auquel l'auteur lui-même a porté le plus vif intérêt, a été ce dernie qu'il réédita dans sa retraite, avec des croquis personnels qu'il ava gardés dans ses cartons.

Dans l'intervalle de ses voyages d'exploration, le P. Le Roy s'en ploie à créer une littérature scolaire et religieuse à l'usage des éc les et des chrétientés de l'Afrique orientale. Avec la collaborati du P. Sacleux, le spécialiste du dialecte swahili, dont il est l'ami l'animateur, il fait paraître en cette langue un catéchisme, u histoire sainte, un syllabaire, une arithmétique, un manuel de pr res encore en usage de nos jours, et auquel les chrétiens indig nes donnent toujours son nom, quoiqu'il ait été revisé.

Ayant si bien servi la cause des Missions pendant dix ans sur côte orientale d'Afrique, il fut en juin 1892 élevé à la dignité Vicaire apostolique du Gabon sur la côte occidentale. A l'insu d hommes, Dieu prépare son serviteur à de plus grandes tâches le faisant étudier sur place tout le champ d'apostolat de la Co grégation du Saint-Esprit dont il sera élu, quatre ans plus ta Supérieur général; mais alors même les labeurs de l'administrati

n'absorbèrent jamais toute son activité. Il rédigeait des rapports pour les congrès scientifiques ou antiesclavagistes, il faisait admettre et admirer le rôle social des Missions, il travaillait au perfectionnement de la législation en faveur de la femme noire et de l'éducation professionnelle des indigènes. Il accepte la gageure d'inaugurer, à l'Institut catholique de Paris, les cours de la chaire d'Histoire des Religions, et il en retira deux volumes qui ont marqué dans la science de l'Ethnologie : *Les Pygmées* et *La Religion des Primitifs*.

Dans l'un il eut le mérite de montrer le premier que les Négrilles, tenus alors comme une sorte d'intermédiaire entre l'homme et l'animal, formaient une race humaine n'ayant rien à envier aux autres au point de vue des capacités intellectuelles et des idées morales et religieuses.

Dans l'autre il établit que la religion des primitifs de l'Afrique qu'il a fréquentés, Bantous et Négrilles, est le monothéisme. Il était heureux sans doute de travailler ainsi à démolir des théories qui rabaissaient à plaisir les hommes et l'idéal religieux auxquels il avait voué sa vie; mais, d'une loyauté parfaite, en science comme dans sa vie privée, il ne se fût jamais permis de forger des arguments à priori en faveur de sa thèse. Si sa démonstration pèche par quelque endroit, c'est par les concessions qu'elle fait aux théories adverses et aux préjugés de son milieu. Il a dit l'essentiel sur l'indépendance de la Religion et de la Magie, encore plus de la Sorcellerie, dans la pensée des primitifs. Il rejette avc raison, pour étiquette de la religion des Noirs, les mots de fétichisme, de mânisme, d'animisme et de naturisme que trop de personnes pourtant continuent à employer par routine. Il méritait encore ainsi ce beau titre où se résume sa vie : l'Apôtre des Noirs.

C. Tastevin, C. S. Sp.

Les ouvriers autrichiens et l'Église

Vienne a toujours été considérée comme « la Vienne rouge ». Après la guerre mondiale surtout, l'élément rouge était prédominant. Les fameuses cités ouvrières sont encore aujourd'hui des témoins de cette domination rouge; elles ressemblent à des forteresses, et elles ont d'ailleurs servi comme telles le 12 février 1934, quand le gouvernement fit tirer le canon sur les ouvriers.

La grande majorité des ouvriers autrichiens appartenait au parti des sociaux-démocrates qui, conduit surtout par des leaders juifs, opposait son front à celui des chrétiens-sociaux, lesquels étaient surtout dirigés par le clergé. Deux fronts se trouvaient donc en présence : le front rouge et le front noir.

Le chef suprême du front noir était le fameux prélat, le Dr Seipel, qui s'opposait au marxisme de toutes ses forces, et sur lequel s'amassaient les haines des leaders juifs du parti rouge et des masses qu'ils entraînaient à leur suite. C'était une grande figure, un esprit purement romain, auprès duquel ses successeurs, Dollfuss et Schuschnigg, ne font guère figure que d'épigones. C'est avec peine que cet homme d'État, membre du clergé, voyait les ouvriers du parti rouge se détourner peu à peu de l'Église. Et quand il abandonna finalement la politique, le motif principal de sa décision se trouva être la désertion en masse de l'Église, organisée par les ouvriers.

Il est nécessaire de bien comprendre l'anticléricalisme de l'ouvrier autrichien pour se rendre un compte exact de la situation autrichienne. Les causes principales de cet anticléricalisme résident dans l'existence même des deux partis en présence. Le front rouge haïssait ses adversaires et leurs leaders et, à travers eux, l'Église. C'était donc l'Église qui,

pour les ouvriers, représentait la réaction et l'ennemi direct
du prolétariat.

Les événements devaient accroître encore leur anticlérica-
isme. Pendant la journée fatale du 12 février 1934, les deux
chefs des « Heimwehren », le prince Starhemberg et le major
Fey, triomphèrent de la résistance de Dollfuss. Ils étaient
ermement résolus à chasser les sociaux-démocrates de
'Hôtel de Ville de Vienne, c'est-à-dire du gouvernement, car
Vienne n'était pas seulement la capitale de l'Autriche, elle en
était aussi l'une des provinces. Pour atteindre leur but, ils
n'avaient que l'*ultima ratio* des canons. Après une longue hési
ation, Dollfuss finit par leur céder et se mettre d'accord avec
eux. L'indignation souleva alors les ouvriers non seulement
contre le prince Starhemberg et le major Fey, mais aussi et
urtout contre Dollfuss, contre les catholiques et contre l'É-
glise.

Après la défaite des sociaux-démocrates et la dissolution
des partis, Dollfuss proclama dans le *Katholikentag* de
Vienne, pendant l'été 1934, le nouveau régime « *autoritär* »,
e « *Christlicher Ständestaat* », et il invita les membres des
partis dissous à se mettre à la disposition du nouvel État.
Les chrétiens-sociaux se rendirent à son invitation, mais les
ouvriers social-démocrates s'abstinrent. Ils firent bande à
part, couvant leur rancune, et quelque effort que fît Dollfuss
pour les rallier, ils s'y refusèrent. La masse social-démocrate
restait intacte et les quelques membres qui s'en détachèrent
pour passer du côté de Dollfuss furent considérés comme
déserteurs par leurs camarades. Encore moins nombreux
furent ceux qui se rattachèrent au parti communiste, car la
situation en U.R.S.S. n'était guère favorable au prosélytisme.
Mais beaucoup, surtout parmi les jeunes, sympathisèrent
avec les nationaux-socialistes. Et ceci pour deux raisons :
en premier lieu, les nationaux-socialistes étaient illégaux en
Autriche; ils représentaient l'opposition vers laquelle ten-
daient les sociaux-démocrates. En second lieu, les sociaux-
démocrates, comme anticléricaux, approuvaient les agisse-
ments d'Hitler contre l'Église en Allemagne.

Dollfuss n'avait donc pas réussi à se concilier les ouvriers.
Bien au contraire, l'anticléricalisme, exaspéré par les événe-
ments du 12 février, lui faisait échec. Quoique, par ordre de
Rome, le clergé se fût retiré de la politique autrichienne, le

nouveau gouvernement restait, aux yeux des ouvriers, un gouvernement clérical. Ils le croyaient dépendant du Vatican, et même sous l'influence de Mussolini qu'ils haïssaient en tant que social-démocrates. C'est pourquoi leur anticléricalisme allait croissant de jour en jour.

Les efforts de Dollfuss pour gagner les ouvriers à sa cause ne pouvaient donc qu'échouer. La tentative qu'il fit de nommer troisième bourgmestre le Dr E.-K. Winter, parce que celui-ci avait la confiance des ouvriers, n'eut aucun succès. Dollfuss devait mourir sans avoir atteint son but. Il fut assassiné le 25 juillet 1935 par les nazis que l'extermination des sociaux-démocrates n'avait pas satisfaits, car ce que les nazis voulaient, c'était la nazification de l'Autriche.

***

L'héritage politique de Dollfuss, y compris la tâche de gagner les ouvriers à l'État, fut accepté par Schuschnigg. Il suivit le chemin tracé par Dollfuss, « *die Dollfussstrasse* », ainsi qu'il le disait lui-même. Mais lui aussi échoua. Lui non plus ne pouvait annihiler le cruel souvenir du 12 février qui empêchait les ouvriers de se réconcilier avec le gouvernement. Sans doute Dollfuss, s'il avait vécu, aurait eu plus de chances d'y réussir, malgré sa décision du 12 février, car il était un homme du peuple et il savait parler au peuple. Mais Schuschnigg était fils d'un général, il ne trouvait pas le ton qu'il fallait, et il restait impopulaire. Même sa révocation du prince Starhemberg et du major Fey, haïs des sociaux-démocrates, ne put lui gagner la confiance des ouvriers.

Un second 12 février devait être fatal à l'Autriche : ce fut le 12 février 1938, date à laquelle Hitler manda Schuschnigg chez lui à Berchtesgaden. Il ne s'agissait rien moins que du « *to be or not to be* » de l'État autrichien. Schuschnigg se rendait compte que l'Autriche ne pouvait être sauvée qu'avec l'aide des ouvriers. Il lança donc des appels pressants aux ouvriers en les conjurant de ne plus se tenir à part, mais de faire cause commune avec ceux qui étaient résolus à défendre l'indépendance autrichienne menacée. En effet, après le discours de Schuschnigg, un million d'ouvriers souscrivirent

spontanément à une résolution ayant trait à la défense nationale et à l'indépendance autrichienne. C'est à l'heure du péril imminent qu'ils obéirent finalement à des invitations jusqu'alors restées sans réponse. Schuschnigg avait fixé la date du 13 mars pour le plébiscite, et tout laissait croire que les ouvriers sortiraient enfin de leur réserve pour prononcer délibérément le *Ja* qui sauverait l'Autriche. Sans doute ce plébisciste aurait-il été favorable à Schuschnigg. Mais il avait compté sans Hitler. Celui-ci devait à tout prix empêcher le plébiscite qui rendrait impossible l'Anschluss. Il accomplit donc son coup de force en faisant occuper l'Autriche par les troupes allemandes. La presse allemande nazi reprochait à Schuschnigg de vouloir reformer le parti social-démocrate dissous, en sympathisant avec le bolchevisme, et Hitler se faisait accueillir en Autriche comme un libérateur venant empêcher une soi-disant guerre civile.

Il était trop tard pour que Schuschnigg pût rallier les ouvriers au gouvernement et sauver ainsi l'Autriche : Hitler s'y opposait. Hitler mettait son *veto* au moment même où Schuschnigg allait enfin atteindre le but poursuivi depuis si longtemps par Dollfuss et par lui-même. Le 12 février 1934, le régime « *autoritär* » s'était aliéné les ouvriers ; le 12 février 1938, il les aurait ralliés sans l'intervention brutale de Hitler.

D[r] GEORG MOENIUS.

A TRAVERS LES REVUES

Revue Apologétique (mai). — Discussion vigoureuse et pénétrante par L. Enne du récent livre d'Henriette Psichari : *Renan d'après lui-même.* (Cf. *La Vie Intellectuelle* du 25 mai.)

En dépit de la tendance générale de ce livre à « sublimer » paroles et actes du maître et à auréoler son front d'un nimbe assez flou de lyrisme et de sacré, il me semble qu'à tout prendre Renan ne sort pas grandi d'être connu d'après lui-même.

L'auteur de l'article, cependant, minimise beaucoup, à notre avis, l'importance actuelle de Renan :

Qui, parmi les jeunes d'après guerre, prend encore la peine de lire non seulement le Renan des *Débats*, mais même l'historien des *Origines*, ou le prophète de l'*Avenir de la Science* ? Il y a là un fait grave, dont Mme Psichari semble ne tenir aucun compte, et qui cependant, à lui seul, projetterait un jour nouveau sur le vrai visage de Renan.

Nous croyons, au contraire, que l'idéal de l'*Avenir de la Science* inspire, peut-être d'une manière inconsciente, une part importante de la pensée française contemporaine. Il serait facile à ce sujet de tenter un rapprochement entre les catégories de base de l'Encyclopédie Monzie et l'idéal renanien d'un humanisme scientifique. Ce rapprochement n'a rien de gratuit.

La notice de présentation de l'Encyclopédie portait en exergue une phrase extraite de l'*Avenir de la Science*, et le texte contenait, de plus, cette référence explicite et significative :

C'est de l'homme qu'elle (l'encyclopédie) fait, suivant le vœu de Diderot, « un centre commun ». Non pour ressusciter un anthropomorphisme désuet. Elle croit simplement, avec le jeune Renan des *Pensées de 48* — mais en donnant à sa formule une portée légèrement différente —, « que le plus haut degré de culture intellectuelle, c'est de comprendre l'humanité ».

Revue Biblique (avril). — Contient le *dernier* article du P. Lagrange, article qui semble particulièrement important, sur « la critique catholique du Pentateuque et ses méthodes ».

QUESTIONS SOCIALES ET POLITIQUES

CIVIS. *Liberté de la presse, mais quelle liberté?*

Entre la presse anarchique et la presse asservie des régimes totalitaires, n'y a-t-il pas place pour une presse consciente des responsabilités et des limites que lui impose sa liberté?

V.-L. TAPIÉ. *La question tchécoslovaque.*

« J'ai voulu expliquer ce qu'était la Tchécoslovaquie et poser un problème : celui des dangers que menaceraient l'Europe si l'indépendance tchécoslovaque venait à disparaître ou même à s'affaiblir. »

M. JACQUES. *Chronique de politique étrangère.*

La paix est une prière.

O. LEROY. *Service civil.*

Avons-nous parfois songé à la condition humaine de ces êtres pauvres, brutaux, sales et contraints dont la ville moderne, pour ses services, semble exiger l'existence? Exigence nécessaire; mais pour relever la condition de ces serviteurs du bien commun, est-il possible de faire admettre que leurs services soient « des travaux civiquement nobles, et qu'il n'est aucunement utopique de penser qu'un jour peut venir où un homme exerçant une magistrature importante et révérée exhibera dans son bureau un certificat prouvant qu'il a exercé avec dévouement et compétence, à l'âge du « service civil », les fonctions de balayeur municipal »?

P. CATRICE. *Quelques ouvrages sur l'Extrême-Orient.*

Le mois social.

Liberté de la presse, mais quelle liberté?

A leur dernier déjeuner les directeurs de quotidiens régionaux ont entendu le président du Conseil prononcer les paroles suivantes : « La presse a pour condition absolue la liberté. » Il n'a pas dit que la liberté absolue était la condition de la presse, de quoi il faut le louer. Mais que la condition absolue de la presse soit la liberté, cela mérite réflexion.

Sans doute le président du Conseil a-t-il voulu dire que la situation politique et sociale de la France, à l'heure présente, ne se concevrait pas avec une presse soumise à la contrainte qui est la loi des régimes totalitaires. C'est l'évidence même, et nous avons abordé trop souvent cette question pour y revenir encore une fois. Il n'y a pas de moyen terme entre le régime d'opinion et le régime dictatorial. L'un et l'autre, il est vrai, peuvent être tempérés, selon les temps et les lieux, mais où l'opinion peut s'exprimer librement il n'y a plus de dictature, et où la dictature sévit il n'y a plus de liberté d'opinion. La dictature est essentiellement un régime qui, sous couleur d'exprimer l'opinion générale (ce qui est vrai parfois à ses débuts) exige ensuite d'être seul à en formuler les aspirations et à en définir les devoirs. L'État est devenu la conscience même du peuple, et la presse ne saurait livrer que l'opinion de l'État. Le régime de la presse est exactement la figure de l'État. Le jour où une voix contraire à celle du dictateur a licence de s'élever, c'est l'annonce que les jours de la dictature sont comptés.

Il est donc juste de déclarer qu'il n'y a pas place en

ıotre pays pour une presse muselée. Cependant il serait
rès dangereux que les citoyens, entendant parler de la li-
berté comme condition absolue de la presse, pussent s'i-
naginer qu'on souhaite pour celle-ci une liberté absolue.
Une telle liberté est absurde autant que funeste. Elle est
l'ailleurs irréalisable. Et, en outre, il s'en faut de beau-
coup que nos journaux soient chez nous en possession
l'une liberté inconditionnée. Ni le bien commun avec le-
quel, malgré tout, fort heureusement, la loi les oblige
ı compter, ni, malheureusement, leurs déplorables habi-
udes de servilité volontaire aux puissances d'argent, ne
es autorisent à se targuer d'une totale indépendance.
Répétons-le, cette liberté-là n'est pas bonne, et en fait elle
est loin d'exister. Le souhait à formuler, c'est que, cédant
lavantage aux justes nécessités du bien commun, notre
presse fasse preuve au contraire d'une beaucoup plus grande
évérité envers elle-même, sur le chapitre de sa soumission
ux intérêts de la finance, et aux moins nobles penchants de
es lecteurs.



En régime d'opinion, il est donc d'une singulière impor-
ance qu'on ne parle pas à la légère de la presse et de sa
iberté. Il est peu d'institutions qui importent autant à la
bonne marche de l'État, et puisqu'elle vit de la faveur des
itoyens qui sont la matière à gouverner, c'est à son sujet
u'il est spécialement indiqué de former l'esprit public.
La pente naturelle de la liberté est vers l'anarchie, dont la
oi interne est de culbuter dans la dictature.

Un homme politique a le devoir de ne jamais exalter la
iberté de la presse sans rappeler en même temps sa res-
ponsabilité. Le commerce des idées et des informations ne
nérite d'être considéré que s'il est, comme la parole elle-
nême, mais avec les mêmes devoirs qui s'imposent à la pa-
ole, un moyen pour la personne humaine de participer
u bien public et de grandir en valeur spirituelle. Si peu
ue nos journaux aient généralement l'air de s'en sou-
ier, il ne faut pas se lasser de le leur rappeler.

Pas de liberté légitime de la presse, sans responsabilité
orrespondante à cette liberté. Un journaliste qui eut, il y
quarante ans, son heure de notoriété, Cornély, s'est éver-

tué, sans succès, à citer en exemple le régime de la pre
en Angleterre. Dans ce pays de liberté, la justice est i
pitoyable et les amendes écrasantes. La caisse est le po
sensible de tout journal, c'est l'endroit, si on peut dire,
sa conscience a le plus de chance d'être atteinte et redr
sée.

La liberté n'est pas un but, elle est un moyen. Elle
pas le droit de poursuivre un but qui ne se justifie p
ou de s'y diriger par des moyens honteux. Si large q
doive être faite en pratique la part d'appréciation à ce
jet, et bien qu'il y ait aussi à tenir compte du besoin d'
formation et de distraction de la clientèle, il reste qu
sentiment des responsabilités encourues doit imposer
limite à la liberté.

Le problème est de réveiller ce sentiment et de préci
cette limite. Il appartient sans doute, en premier lieu,
lecteurs, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens, de trav
ler à le résoudre, et c'est pourquoi nous demandons
hommes d'État de saisir toute occasion qui s'offre à eux
parler, avec prudence et gravité, des obligations d'
presse libre. Cependant nous avouons la naïveté d'une es
rance bornée à cette action dans l'esprit public. Il se p
sera encore beaucoup de temps avant que les effets en soi
sensibles. On a justement suggéré d'y ajouter l'effort d
presse elle-même, formée en groupement profession
que la défense de sa dignité amènerait à connaître ses r
ponsabilités, ses propres devoirs et les conditions de
indépendance à l'égard des sollicitations financières et étr
gères. Il y a beaucoup à attendre de cette idée, et nous
vons favoriser sa réalisation.

Enfin il faudrait bien que l'État lui-même, si résolu q
soit à respecter une légitime liberté de la presse, en vien
à lui marquer ses frontières avec plus de rigueur. La so
tion n'est si malaisée que parce que le concours du pub
et des journaux lui fait défaut. La mesure du raisonna
et du possible est donnée par la bonne volonté des citoye

Il en est de la liberté de la presse comme des autres.
convient d'abord de la mériter.

Civis.

La question tchécoslovaque

L'opinion française a fait, cette année, deux grandes découvertes : la Tchécoslovaquie et les Sudètes. Les Parisiens ont peut-être reçu quelque secours des belles affiches que l'office de tourisme tchécoslovaque a placées dans les gares du Métropolitain, mais c'est aux événements que la nation entière doit d'être informée de ce que décidément elle ignorait. M. Léon Daudet a parfaitement raison : le 1er janvier 1938, la Tchécoslovaquie était, pour le Français (hélas! il ne s'agit même pas du Français moyen), « un obscur et lointain patelin dont il n'avait pas la moindre notion ». Sitôt l'Anschluss accompli, cette nouvelle effrayante s'est répandue : « C'est le tour de la Tchécoslovaquie, la Tchécoslovaquie va être attaquée! ». Mais une question était sur toutes les lèvres, ou presque toutes : « La Tchécoslovaquie, en somme, qu'est-ce que c'est que cela ? »

Étonnante ignorance d'une démocratie! L'État tchécoslovaque est né de la victoire française. En 1916, des Français de toute opinion ont demandé au gouvernement (le cabinet Briand) d'inscrire dans les buts de guerre de la France, que le président Wilson s'inquiétait de connaître, la libération des pays tchèques et slovaques (1). En 1918, le gouvernement français (cabinet

(1) Mémorandum adressé à M. Aristide Briand, le 26 décembre 1916, et signé par les personnalités les plus diverses : Mme Adam, les frères Croiset, E. Rostand, Cl. Debussy, Édouard Herriot, Homolle, Rodin, l'abbé Wetterlé, etc.

Clemenceau) a reconnu *de jure* l'État tchécoslovaque
qui n'existait pas encore *de facto*, puis, du 28 octobre
au 11 novembre 1918, l'État tchécoslovaque, constitué
sur les ruines de l'Autriche-Hongrie, a été puissance
belligérante à nos côtés. Pendant toute la guerre, des
soldats tchèques et slovaques se sont battus et sont
morts en France pour notre défense nationale. C'est de
l'idéal de la Révolution française que se réclamaient les
chefs de l'émigration tchécoslovaque, qui sont devenus
les dirigeants du nouvel État. La constitution tchécoslo-
vaque a pris pour modèle, au moins en grande partie
la constitution de la France. Au cours des vingt années
qui nous séparent de la victoire, de nombreux Français
sont allés en Tchécoslovaquie et de nombreux Tchéco-
slovaques sont venus en France. Des livres, des articles
de revues ou de journaux ont été publiés en grand nom-
bre, et pourtant on a dit : « Qu'est-ce que c'est que
cela ? » Je constate, je ne m'indigne pas, et, du reste, i
y a mieux à faire que de rechercher les causes de ce qu
tout de même on n'enregistre pas sans une certaine sur
prise.

On a beau dire : il n'y a pas moyen de répondre à
cette question sans rappeler certains souvenirs d'his-
toire. Depuis mille ans, il y a un État tchèque (duché
puis royaume de Bohême ou, comme on disait aussi
pays de la couronne de Saint-Wenceslas) dont l'exis-
tence juridique n'a jamais complètement disparu. Mais
son indépendance politique a été peu à peu absorbée au
profit du gouvernement centralisé qui, à partir du
XVIIe siècle surtout, a dirigé depuis Vienne les royau-
mes personnels de cette famille de Habsbourg, dont le
chef était empereur du Saint-Empire romain-germani-
que, puis empereur d'Autriche. Cette absorption n'a ja

mais détruit ce que j'appellerais l'efficience de l'État tchèque. C'est parce qu'ils étaient rois de Bohême que les souverains allemands de Vienne jusqu'à François II (1792) ont été élus empereurs d'Allemagne, comme l'avaient été d'anciens rois tchèques de Bohême, leurs prédécesseurs. Le roi de Bohême a presque toujours été couronné dans sa capitale, Prague, et le dernier couronnement date de 1836. A plusieurs reprises, François-Joseph a promis de rendre au royaume de Bohême l'indépendance politique, comme il avait rendu la sienne au royaume de Hongrie. En tout cas, s'il prétendait tenir la Bohême en héritage de ses ancêtres, c'était bien, comme l'affirmait le grand historien tchèque Palacky, en vertu de la constitution du royaume de 1627 qui, après le châtiment de la révolte de 1620, avait rendu héréditaire l'ancienne couronne élective. Ou son pouvoir était l'usurpation injuste de la conquête ou il était légitime, et s'il l'était, il ne pouvait l'être qu'en vertu des lois du royaume. La continuité juridique de l'État tchèque demeure un fait historiquement indiscutable.

Il est pourtant vrai que ces titres juridiques n'ont pas toujours correspondu aux réalités que nous plaçons sous cette expression : un État indépendant. Les empereurs d'Allemagne, puis les empereurs d'Autriche ont souvent traité la Bohême comme une province de leur empire plutôt que comme un État libre. Les Tchèques étaient des Slaves, et leur langue avait été, au moyen âge et encore au début de l'époque moderne, une langue littéraire évoluée, une véritable langue de civilisation. A partir du XVIIe siècle, cette langue perdit ses droits au profit de l'allemand, la langue de la cour de Vienne et d'une partie des habitants allemands du royaume. A l'époque de Napoléon Ier, il n'y avait plus guère que la paysannerie qui parlât tchèque. Dans les

villes, on parlait allemand, partout on n'écrivait plus qu'en allemand (il y a d'ailleurs un peu d'exagération à présenter les choses sous cette forme rigide, mais il faut simplifier pour exposer clairement l'histoire). Toutefois, une langue nationale n'avait pas l'importance qu'elle a prise depuis. Dans ces livres allemands, on trouve aujourd'hui la preuve que la pensée tchèque n'était pas morte, le souvenir des anciennes libertés pas aboli, la conscience nationale pas éteinte. Il y avait, enfin, une civilisation tchèque qui s'exprimait dans les arts plastiques, dans la musique, dans la vie religieuse même, où la tradition catholique, renouée après les temps des schismes hussites et protestants, se réclamait des anciens saints tchèques : Wenceslas, Ludmila, Procope, et y ajoutait le culte plus récent de saint Jean Népomucène.

Les habitants du royaume étaient en majorité des Tchèques, de race slave, mais on comptait aussi, parmi eux, des Allemands. A l'intérieur des frontières, les rois tchèques de Bohême — ceux de la première race, les Premyslides — avaient appelé, pour défricher les zones vierges en bordure des montagnes du pourtour et pour exploiter les mines, des colons allemands du Saint Empire, qui avaient fait souche dans le royaume. Tels furent les ancêtres de ceux qui s'appellent aujourd'hui les Sudètes. Ces Allemands étaient, au même titre que les Tchèques, sujets du royaume, et bien qu'il y ait eu à certains moments, surtout lors des guerres hussites, hostilité entre les deux populations, on peut écrire, comme l'a fait un historien national tchèque, que l'ancien royaume était un pays tchéco-allemand. On a beaucoup discuté sur cette singularité de la Bohême en cherchant à reconnaître ce qui l'avait emporté, pendant cette cohabitation séculaire, de la haine ou de la colla

oration entre Tchèques et Allemands. La réponse est
nalaisée, car les Allemands et les Tchèques se sont
eaucoup querellés, mais les Allemands ont souvent
ransmis aux Tchèques des formes de civilisation, et
ion moins souvent des Allemands ont été assimilés par
es Tchèques. Rien d'étonnant si de très nombreux ci-
oyens tchèques, même de grands patriotes du XIXe siè-
le, portaient des noms allemands : ils descendaient
l'Allemands tchéquisés. Ce qui domine toute cette his-
oire complexe et mouvante, c'est bien la puissance de
ayonnement de la tradition bohême, la force morale du
oyaume de Bohême, la ténacité de sa civilisation.

Et les Slovaques, dira-t-on? Les Slovaques ne fai-
aient pas partie du royaume de Bohême, bien qu'à l'o-
igine les tribus tchèques et les tribus slovaques eussent
té réunies dans le même empire. Mais les Slovaques,
ujets du royaume voisin de Hongrie, étaient de même
ace que les Tchèques, ils subissaient les influences civi-
isatrices de la Bohême, ils recouraient au tchèque pour
eur langue littéraire : ils étaient des frères de l'autre
ôté de la frontière.

***

Qu'est-ce donc que la Tchécoslovaquie? C'est un
tat reconstitué au cours de la grande crise de la guerre
nondiale, et qui comprend, à l'ouest, l'ancien royaume
e Bohême avec ses frontières traditionnelles telles que
s avait fixées une histoire séculaire, et, à l'est, l'ha-
itat des Slovaques. Encore faut-il expliquer, d'un mot,
omment cela s'est fait.

L'explication est liée à l'histoire de l'empire d'Autri-
ne et aux progrès de la nation tchèque au XIXe siècle.
'empire d'Autriche, il y a cent ans, était un grand

État centralisé, où les pays qu'il avait absorbés récla-
maient leur indépendance et où les nationalités qui l
peuplaient revendiquaient le droit d'employer leur lan-
gue et de s'administrer elles-mêmes. Ce sont là deu
idées différentes, — on ne l'a pas assez remarqué, —
mais qui concouraient au même résultat : la transfor-
mation de l'empire centralisé en une fédération. Seule-
ment, cette fédération serait-elle celle des ancien
royaumes retrouvant leur souveraineté complète et con-
sentant à en sacrifier une part à l'intérêt de l'ensem-
ble ? On aurait ainsi, juxtaposés, un royaume d
Bohême peuplé de Tchèques et d'Allemands, u
royaume de Hongrie peuplé de Magyars ou Hongrois
mais aussi de Slovaques, de Roumains et de Serbes
puis les provinces autrichiennes peuplées d'Allemands
et les domaines des Slaves du Sud, l'ancien royaum
d'Esclavonie-Croatie, le comté de Carniole (Slovènes
C'était ce qu'on pourrait appeler le droit traditionne
le droit historique. Ou bien la fédération serait une fédé-
ration de nationalités, les peuples de même langue o
de langues très apparentées formant de nouveaux grou-
pes territoriaux, indépendants pour leur administratio
intérieure et reliés en un tout par des intérêts com-
muns ? C'était le droit des peuples à disposer d'eux
mêmes, droit nouveau, issu surtout de la Révolutio
française. De toutes manières, les gouvernants d
Vienne (et d'abord l'empereur François-Joseph) n
purent ni ne surent donner une solution complète à c
problème. Ils établirent ce que M. Louis Eisenman
appelait justement un double centralisme, sous la form
du dualisme, réalisé par le compromis austro-hongro
de 1867, c'est-à-dire la juxtaposition du royaume histo-
rique de Hongrie (solution du droit historique) à u
empire d'Autriche dans lequel demeurait absorbé

royaume de Bohême. Pourquoi le gouvernement de Vienne ne poursuivit-il pas jusqu'à ses conséquences logiques le choix qu'il avait adopté, pourquoi ne reconstitua-t-il pas un royaume de Bohême indépendant ?

Parce que les passions nationales s'étaient déjà singulièrement développées au détriment de la tradition historique, et que les Allemands de Bohême avaient perdu le loyalisme de leurs pères envers l'ancien royaume. Ils repoussaient l'idée d'être incorporés à un État tchèque rajeuni, où déjà la langue tchèque avait repris tous ses droits, où la vie nationale tchèque était en plein essor, et ils se proclamaient solidaires des Allemands de Vienne et plus encore des Allemands de l'Empire en qui ils saluaient les véritables Allemands, les seuls guides autorisés de la race germanique vers ses destinées futures. Mais en Bohême où l'on avait approché du succès (un accord avait été élaboré en 1871 entre les chefs nationaux tchèques — nobles et bourgeois — et le gouvernement de Vienne et l'on s'apprêtait à fêter le couronnement du roi František-Josef (1) à Prague), la cause du droit historique, qui avait essuyé ce douloureux échec, perdit beaucoup de son prestige. On chercha d'autres moyens de garantir les droits de la nation, mais aucune solution n'avait encore été trouvée quand éclata la guerre de 1914.

Ce fut alors qu'un professeur de l'Université tchèque de Prague (2), Thomas G. Masaryk, s'étant échappé

(1) François-Joseph parlait difficilement le tchèque, mais il existe de nombreux actes administratifs du royaume de Bohême qu'il a signés lui-même de la forme tchèque de son nom.

(2) Il s'agit de l'Université fondée en 1348 par le roi de Bohême Charles IV, empereur d'Allemagne, fils du roi à demi français Jean de Luxembourg et de la reine Eliška (Élisabeth), dernière

d'Autriche, vint offrir aux alliés son programme. L'ennemi commun était le pangermanisme, disait-il en substance, ce pangermanisme qui avait fait de l'alliance avec l'Autriche-Hongrie l'instrument de son expansion vers l'Europe orientale, du *Drang nach Osten*. On assurerait son échec en substituant au double État centralisé d'Autriche-Hongrie des États nationaux indépendants. Il fallait donc détruire l'Autriche-Hongrie. Les nouveaux États seraient, en majorité, des États slaves où la résistance à la centralisation germanique avait développé un idéal démocratique proche de l'idéal de la France et de l'Angleterre. On formerait donc un État avec les Tchèques de Bohême et les Slovaques de Hongrie. Il serait indispensable de lui conserver à l'ouest les frontières historiques du royaume de Bohême, puisque de nombreux éléments tchèques se trouvaient mêlés à la population des districts allemands. On ne peut raconter ici par quel labeur héroïque, par quelle campagne persuasive (qu'il est enfantin de confondre avec la complaisance de quelques francs-maçons) M. Masaryk fit admettre ce programme, l'appuya par l'effort des légions tchécoslovaques de volontaires sur le front français, sur le front italien et en Russie et en assura finalement le triomphe lors de la signature des traités de paix.

Mais ce rappel sommaire d'une longue histoire nationale permet d'entrevoir les titres qu'avait l'État tchèque à retrouver son indépendance.

princesse de la maison des Premyslides. L'Université fut scindée en 1882 en Université de langue tchèque et Université de langue allemande.

***

Telle qu'elle a été reconstituée après la guerre, la 'chécoslovaquie présente pourtant ce caractère singu-er de n'être pas un pays unifié, ni le pays d'un seul euple. A côté des 9.688.770 Tchécoslovaques (en com-renant sous la même rubrique Tchèques et Slovaques) y a, sur le territoire, 3.231.688 Allemands, dont en-iron 150.000 en Slovaquie, puis 81.737 Polonais et 91.923 Magyars, auxquels il faut ajouter les 549.169 Ruthènes de Russie subcarpathique (1). Cette diversité 'était pas une force pour un nouvel État, et peut-être urait-on pu la rendre moins grande, mais il était im-ossible de ressusciter un État tchèque qui ne comprît as sur son territoire des habitants d'autre nationalité ue les Tchèques, un État tchécoslovaque peuplé seule-nent par les Tchèques et les Slovaques. En rétablissant ans ses anciennes frontières le royaume de Bohême, n y enfermait nécessairement des Allemands et des 'olonais. En fixant des frontières à la Slovaquie pour ermettre à la nationalité slovaque de devenir indépen-ante, on empiétait fatalement sur un territoire habité ar des Magyars. Quant à la Russie subcarpathique, lle fut rattachée au nouvel État sous la garantie d'une utonomie, mais surtout parce que, de tous les États iccesseurs de l'Autriche-Hongrie, celui des Tchécoslo-aques paraissait le plus solide, le plus apte à établir ordre dans cette partie troublée de l'Europe, le plus isceptible d'adapter des institutions modernes aux xigences de la situation.

(1) Ces chiffres sont ceux du recensement de 1930.

J'admets que, néanmoins, on ait fait à l'élément tché-coslovaque une part large, très large, très belle. Mai se rend-on compte des responsabilités dont on le char-geait, et est-il juste aujourd'hui de reprocher à un peu-ple d'avoir assumé une mission dont on l'avait cru digne parce qu'il avait donné, depuis longtemps, de preuves éclatantes de sa maturité politique?

Sa victoire et ce rôle l'exposaient pourtant à de gra-ves dangers. Les Allemands de Bohême, Allemand avant d'être Bohêmes, n'entrèrent qu'à contre-cœu dans le nouvel État. Ils se sentaient solidaires du peu-ple allemand, vaincu dans la lutte. Non pas, comme o se l'imagine en France, qu'ils eussent des regrets pou l'ancienne Autriche. Ceux d'entre eux qui éprouvaien ces regrets étaient les moins nombreux et passaien pour des attardés. Pourtant, à partir de 1926, les Alle-mands de Bohême semblèrent ralliés au nouvel État ils n'avaient point voté la Constitution, mais ils l'ac-ceptaient. Mieux, ils en faisaient eux-mêmes l'applica-tion. Des ministres allemands siégèrent dans les gou-vernements tchécoslovaques. Le péril ne reparut qu lorsque l'Allemagne reprit une attitude agressive e commença à remettre en question l'ordre issu des trai-tés de 1919.

Les Magyars, dont le pays avait été frappé duremen par les traités, comment auraient-ils été, du jour au len-demain, ravis du changement? Ils entendaient monte de l'autre côté de la nouvelle frontière, l'appel de leu frères. Ils écoutaient, à la tribune de Genève, les dis-cours révisionnistes, et certes pas sans grandeur, d comte Apponyi. Les Tchécoslovaques ne pouvaient leu demander que de se résigner, de comprendre qu'i avaient perdu la guerre, de se montrer loyaux enve leur nouveau pays, de tirer parti des avantages non n

gligeables que leur offraient les lois protectrices des minorités.

Quant aux Slovaques, ils étaient, au même titre que les Tchèques, les fondateurs de l'État, les bénéficiaires du nouveau régime. Ils ne pouvaient songer à fonder un État à eux tout seuls. Ils avaient demandé l'indépendance et n'avaient pu l'obtenir que par la défaite de l'État hongrois et par la collaboration étroite avec les Tchèques. Il ne s'agit pas de nier que la nouvelle communauté nationale ait eu des heures pénibles, que certains Slovaques aient demandé une autonomie plus complète que celle qui paraissait suffisante à d'autres de leurs concitoyens. Dans toutes les occasions solennelles, les Slovaques ont néanmoins proclamé leur fidélité à l'État commun. Les malentendus — même ceux qui persistent aujourd'hui — ne permettent pas de placer les revendications slovaques sur le même plan que les revendications allemandes. Ce sont querelles de famille, dont les éclats, lorsqu'ils parviennent au-delà des murs de la maison commune, trompent sur la gravité du désaccord. Mais on sait aussi comment des étrangers intéressés peuvent attiser, par leurs interventions indiscrètes, des querelles de famille (1).

(1) L'accord de Pittsburg, dont on parle beaucoup ces temps-ci, a été conclu entre M. Masaryk, alors président du Conseil national tchécoslovaque à l'étranger, et les représentants de plusieurs sociétés slovaques américaines, au printemps de 1918. Il posait en principe que Tchèques et Slovaques devraient s'unir en un État indépendant, mais que la Slovaquie posséderait une Diète, sa propre administration et ses tribunaux. La Slovaquie n'a pas joui immédiatement de cette manière d'autonomie, que beaucoup de Slovaques réclament aujourd'hui. Mais l'accord de Pittsburg est à intention constructrice : il veut qu'existe une Tchécoslovaquie. En dirait-on autant du discours de M. Henlein à Karlovy-Vary ? Même l'autonomie slovaque ne procède pas du même esprit que les revendications d'autonomie allemande. Et puis, si l'Anschluss

Des Polonais enfin, les mécontentements, quelquefoi légitimes, ne prennent, à mon avis, un caractère dan gereux que lorsqu'ils s'intègrent dans les difficultés d voisinage et les dissentiments politiques qui, pour de raisons nombreuses et quelques-unes très anciennes opposent malheureusement la Pologne et la Tchécoslo vaquie.

Ainsi, dans cet État composite, mais non pas arti ciel, assurément pas artificiel au point où on voudra le dire, il n'y a de querelle grave, vraiment redoutab pour la sécurité de l'État, que celle qui s'élève entre le Tchèques, ou plutôt les Tchécoslovaques et les All mands.

La Constitution de la Tchécoslovaquie a garanti au citoyens autres que les Tchécoslovaques, qui formaien dans l'État des minorités, certains droits au sujet d leur langue nationale et de leurs moyens d'expressio religieuse ou culturelle. On a donc conservé en Tchéco slovaquie une Université allemande, à Prague des éco les supérieures techniques, à Prague et à Brno de lycées, des écoles primaires supérieures et des école communales. Des journaux allemands ont continué d paraître, les tribunaux ont instruit les causes et rend les jugements dans la langue des intéressés. Peut-êtr les autorités administratives tchécoslovaques ont-elle trop souvent respecté la lettre plus que l'esprit de cett législation libérale. Mais certains excès de zèle admini tratif ou certaines brimades ont été blâmés à Pragu par les esprits soucieux de justice. Car le vrai patri tisme était jaloux d'assurer aux Allemands de la Rép

a eu un effet salutaire sur les exagérations de certains Slovaque c'est que l'Allemagne est désormais aux portes de Bratislava. C péril scelle l'union entre les Tchèques et les Slovaques, voi ceux d'une Slovaquie autonome.

blique les droits que la législation de l'ancien régime avait refusés aux Tchèques eux-mêmes.

M. Joseph Pekar, professeur à l'Université de Prague, écrivait à ce propos :

Justement parce que je suis nationaliste tchèque, c'est-à-dire parce que j'envisage toutes les grandes questions de notre vie publique selon l'avantage qui doit revenir à la communauté nationale tchèque, je m'élève contre des méthodes où nous ressentions un outrage, quand l'Autriche en usait envers nous. . Je m'élève contre elles, parce que je suis persuadé qu'elles ne servent pas notre cause, qu'elles lui nuisent, peut-être de manière irréparable...
Qui décidera du rapport de forces entre Allemands et Tchèques dans ce pays — et il m'importe à moi, nationaliste tchèque, que ce rapport évolue dans un sens favorable aux Tchèques — ? Ce ne seront ni les plaques des rues, ni les enseignes des banques, ni les statues de Joseph II renversées, ni l'abus de la langue administrative, mais bien les forces morales vivantes, dans chacun des groupes, le nombre et la santé des enfants, la capacité de travail, la probité et l'intelligence de la classe ouvrière et de l'administration, la conscience et la qualité professionnelle des artisans, des industriels et des commerçants, la valeur morale et intellectuelle de l'enseignement, de la littérature et de la science (1).

Admirable page que des Allemands ont recueillie et citée avec respect. Elle prouve assez bien, je crois, le niveau de l'opinion tchèque éclairée. Celle-ci mérite d'être prise en considération avant les maladresses d'administrateurs qui n'ont pas toujours bien compris leur tâche délicate, et dont pourtant il est inexact d'affirmer qu'ils avaient entrepris une tchéquisation des régions allemandes.

Avouons encore que des erreurs plus graves ont sans doute été commises. Quand les Allemands affirment que

(1) J. Pekar, article de la revue hebdomadaire *Prítomnost*, 20 mars 1935.

la réforme agraire a été appliquée à leur détriment et qu'on a favorisé d'abord les établissements des Tchèques, je serais bien étonné, n'en déplaise aux statistiques, qu'ils eussent tort. Naguère, enfin, un ministre tchèque reconnaissait loyalement que, lors de la crise économique qui frappa le plus durement les régions allemandes parce que l'industrie s'y trouvait concentrée, on avait secouru trop mollement les poignantes misères qui s'abattirent sur les Sudètes. Mais quand on s'est préoccupé de reconnaître les raisons de plainte des Allemands de Bohême, on est plus à l'aise pour présenter quelques observations.

Si le gouvernement tchécoslovaque n'a pas été très généreux pour les Allemands de Bohême, il a favorisé, en revanche, les progrès des Allemands en Slovaquie. Il n'est pas possible de méconnaître ce fait en appréciant l'ensemble de sa politique (1).

Pendant de longues années, les difficultés éprouvées par les Sudètes n'ont altéré en rien les bonnes relations entre le gouvernement allemand et le gouvernement de Prague, pas plus qu'elles n'ont contrarié les rapports de tous ordres entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie. Les livres allemands, les modes allemandes, les méthodes allemandes du Reich reçurent à Prague, surtout dans la société d'après-guerre, un accueil chaleureux dont un Français, sans qu'il eût besoin d'être pour cela nationaliste, éprouvait, à certaines heures, un peu d'agacement. A Prague même, l'ancienne rivalité entre Tchèques et Allemands s'atténuait. Les temps étaient révolus où le voyageur ignorant la langue tchèque ne

(1) Je m'excuse de renvoyer à un précédent numéro de *La Vie Intellectuelle* (10 mai 1938) où l'on trouvera une note sur les Allemands de Slovaquie.

pouvait risquer, sans offense, quelque timide question en allemand. Les Tchèques des milieux officiels faisaient volontiers place à leurs concitoyens allemands dans des cercles ou des réunions. Puis tout changea, en quelques mois. Pendant l'été de 1933, le conflit s'annonça. Il ne cessa de s'aggraver durant l'année 1934, et en quatre ans atteignit le paroxysme d'à présent.

***

Le mouvement sudète s'est présenté à l'origine comme un mouvement national des Allemands de Tchécoslovaquie, mais sans comporter de rupture avec l'élément slave du pays. A plusieurs reprises, M. Henlein proclama son loyalisme envers l'État tchécoslovaque. Mais tout ce qu'il demandait paraissait si dangereux pour cet État et témoignait d'une telle parenté spirituelle avec le système hitlérien qu'il n'était pas aisé de trouver un terrain d'accord. Quand les Sudètes justifiaient leur conduite à l'égard de la République tchécoslovaque en prenant comme exemple la politique des Tchèques dans l'ancienne Autriche, ils n'adoptaient pas une attitude rassurante et ils ne choisissaient pas non plus une comparaison juste. Les Tchèques avaient réclamé jadis l'autonomie d'un ancien État historique consacré par l'expérience, tandis que les Sudètes proposaient une nouveauté redoutable, dont on voyait surtout les profits pour l'Allemagne. La bonne volonté du gouvernement de Prague s'affirmait pourtant par des promesses encourageantes, dans les discours du ministre des Affaires étrangères, M. Krofta, et du président de la République, M. Beneš, lors de sa visite d'avènement

aux régions allemandes, à l'automne de 1936. Elle n
se bornait pas à des paroles. Mais ni l'entrée au mini
tère d'un troisième ministre allemand en 1936, ni l'a
cord du 18 février 1937, qui élargissait la part des All
mands dans les divers services administratifs, ne désa
mèrent l'opposition sudète. En effet, c'était un ralli
ment que le gouvernement tchécoslovaque s'efforça
d'obtenir : il mettait tout en œuvre pour que la popul
tion allemande se trouvât à l'aise dans la Républiq
telle qu'elle avait été fondée en 1919. Les Sudètes, eu
voulaient une transformation de la République et ils
posaient leurs conditions. Sans doute est-il inutile
rappeler comment, à la veille de l'Anschluss, les hor
mes d'État du Reich désignèrent par allusion les S
dètes comme des frères allemands opprimés qu'ils pr
naient sous leur protection, puis M. Henlein, dans
retentissant discours à Karlsbad (j'aurais voulu écri
comme depuis vingt ans : Karlovy-Vary), réclama l'a
tonomie territoriale. Enfin, le différend prit une te
acuité qu'à la fin de mai, la veille du premier tour d
élections municipales, un incident malheureux s'éta
produit, on sentit la menace d'une guerre générale. I
crise la plus aiguë fut résolue sur-le-champ. Sang-fro
de la Tchécoslovaquie, intervention ferme de l'Angl
terre forte de la déclaration de la France qui remplira
les engagements de son alliance envers la Tchécoslov
quie, réserve ou sagesse du Reich dans cette circon
tance donnée, ce n'est pas encore l'heure de recherch
auquel de ces facteurs on doit reporter le principal m
rite de la paix conservée. Toutefois, nous voici engag
dans une nouvelle phase : le gouvernement de M. Hod
a commencé des négociations directes avec M. Henle
et l'on semble s'acheminer vers une solution amiab
où les Tchécoslovaques, comme les Allemands, pour

faire mutuellement de larges concessions, atténueront beaucoup leurs intransigeances premières.

Déjà l'on respire. La presse, alarmée à la pensée de la guerre imminente, incline à croire que tout va être réglé on dirait presque aisément, et l'homme de la rue, s'il conserve un peu de bon sens après toutes les épreuves qu'on impose à sa raison depuis le début de cette année néfaste, approuve qu'on aille enfin vers une solution. A moins que, plus perspicace que nous ne le supposons, il ne fasse sienne l'angoisse de Robespierre le 8 thermidor : « Pourquoi ceux qui nous disaient naguère : Je vous déclare que nous marchons sur des volcans, croient-ils ne marcher aujourd'hui que sur des roses ? » Il est permis de poser cette question, en effet.

On nous dit que l'État tchécoslovaque va être transformé en un État fédéral à la manière suisse. Mais ce changement ne peut se faire sans modifier la Constitution tchécoslovaque. C'est donc que la transformation souhaitée par les Sudètes l'emporte sur le ralliement naguère proposé par les Tchécoslovaques. Pourtant, ce programme n'est pas tout à fait neuf. M. Henlein enseignait encore la gymnastique à Asch, qu'on envisageait à Prague l'éventualité d'un pareil projet. Il me souvient que j'ai même exposé cette thèse à des fonctionnaires de Reichenberg, en l'appuyant de quelques hautes autorités de la capitale, et mes interlocuteurs, braves gens qui travaillaient aux prises avec les menues difficultés quotidiennes, me répondirent en souriant, sans contester la générosité de ces perspectives : « On voit bien que ces Messieurs habitent Prague. » Mais quand je fis observer que le projet comportait l'attribution aux Allemands d'une autonomie peut-être territoriale, leur sourire s'arrêta : « Ce serait, dirent-ils plus gravement, le premier pas vers le rattachement à l'Al-

lemagne. » Je ne suis pas encore convaincu qu'ils eussent tort, ni que ce qu'ils m'ont dit alors soit sans vérité aujourd'hui.

Derrière M. Henlein, il y a l'Allemagne hitlérienne. Pendant longtemps, il ne s'agissait que des affinités de race, de langue et de civilisation, et l'on pouvait espérer que la politique des Sudètes ne serait pas absolument celle du Reich. Mais, aujourd'hui, l'illusion n'est plus possible, car les faits la démentiraient. Voici donc que va être remaniée la Constitution tchécoslovaque, afin d'accorder une satisfaction à un groupement qui prend son mot d'ordre à Berlin. Au lieu du ralliement, le compromis. Au lieu de la Tchécoslovaquie rendue plus libérale, demain peut-être la Suisse tchécoslovaque. Soit. L'intransigeance n'était plus possible, on eût commis un crime envers les destinées tchécoslovaques en risquant ou en rendant fatale la guerre qu'un accommodement permettait d'éviter.

Mais on a le droit d'examiner d'un peu plus près cet accommodement et les conséquences qu'il comporte.

***

Pour qu'on puisse apprécier en toute sérénité la place de la Tchécoslovaquie telle qu'elle existait hier dans les intérêts français, il importe de dissiper certains malentendus qui, chez nous, ont particulièrement troublé les milieux catholiques et conservateurs. Non, la Tchécoslovaquie n'est pas un pays gangrené de bolchévisme conduit par des gouvernants athées, que certains ont décrit. Le bolchévisme a été sévérement jugé en son temps par le président Masaryk, qui lui-même n'a jamais rien eu de commun avec l'anticléricalisme haineu

que nous avons connu en France chez des hommes politiques de sa génération. D'ailleurs, si la sagesse politique du Président-Libérateur en avait fait, en ces dernières années surtout, un chef national au-dessus des partis, d'autres opinions que celles du philosophe Masaryk exerçaient une influence dans son pays. Même dans cette Bohême qui a conservé moins de foi traditionnelle que la Slovaquie, le catholicisme est puissant et actif. Le vieux nationalisme bohême a continué de vivre dans le nouvel État avec la fierté d'une histoire illustre et la volonté d'en entretenir la tradition. Des Français sensibles à la continuité historique, à la solidité d'une société ancienne rencontrent en Tchécoslovaquie une atmosphère où vivent des idées analogues aux leurs. Rien n'est plus injuste que d'affubler la Tchécoslovaquie d'une étiquette qui la rend suspecte ou odieuse à la partie de l'opinion française qui devrait s'intéresser à elle, justement pour le salut des valeurs qu'elle respecte et qu'elle veut défendre.

Certains Français, d'autre part, ont gardé pour l'ancienne Autriche un intérêt raisonnable et ne voient pas assez nettement que les motifs qui les attachaient à l'ancien ordre sont les mêmes qui devraient leur inspirer de l'amitié pour la Tchécoslovaquie. En effet, l'intérêt pour l'Autriche reposait sur la conviction que la double monarchie, au lieu d'être un instrument dont l'Allemagne des Hohenzollern se servait pour dominer l'Europe centrale et l'Europe orientale, pourrait constituer une barrière contre l'expansion germanique. Mais il fallait une révolution, quelque chose comme le renversement des alliances souhaité en 1917 par ces descendants de Marie-Thérèse et de Louis XV qu'étaient l'empereur Charles et l'impératrice Zita. Rien de tout cela ne s'est produit. Dès lors, les partisans de l'ancien or-

dre ne remarquent pas assez qu'ils s'accordent avec les défenseurs du nouveau sur un même principe de politique à l'égard du pangermanisme. Ils cherchent à assurer à la France, de l'autre côté de l'Allemagne, des amitiés ou des alliances. Pologne et empire austro-hongrois ou bien Pologne et États successeurs, la méthode est différente, mais le but à atteindre demeure le même.

Ces alliances ne prétendent pas encercler l'Allemagne : elles ne s'opposent pas au jeu normal des échanges économiques entre l'État germanique et les États voisins, mais elles doivent constituer une garantie. L'Allemagne a compris la première quel obstacle cette garantie opposait au pangermanisme.

Sans atténuer l'intérêt que les Sudètes, à cause de leur communauté de race, inspirent aux Allemands du Reich, il est permis de croire que cet intérêt aurait été plus tiède, si la Tchécoslovaquie tout entière, si le gouvernement tchèque avaient montré plus d'empressement à suivre la politique de Berlin. Si donc la Tchécoslovaquie, au lendemain de l'arrivée de M. Hitler au pouvoir, avait accompli elle-même le sacrifice, si elle s'était offerte en alliée et en colonie au puissant voisin, si, voyant renaître un empire allemand, elle avait pris à ses côtés la place de brillant second, on me pardonnera de le croire, mais je le crois, le gouvernement de Berlin ne lui aurait plus demandé de comptes au sujet des Sudètes et elle aurait pu, tout à son aise, multiplier dans les villes de la Bohême septentrionale les « Masarykovo náměstí » et les « Benešová trída » (1). A travers le prétexte sudète, c'est la Tchécoslovaquie que l'Alle-

(1) En tchèque : place Masaryk et rue Benès, comme chaque ville slave de la Tchécoslovaquie a voulu posséder les siennes, depuis 1918.

iagne menace et dont elle prétend faire une vassale de a politique extérieure.

Dès lors, on peut comprendre le danger qui atteinrait indirectement, mais sûrement, la sécurité euroéenne, et plus spécialement française, si les Sudètes evaient, à l'intérieur d'une Tchécoslovaquie fédérale, xercer une influence en politique étrangère. N'obtienraient-ils pas, un jour plus proche que nous ne le penons, l'abandon de l'alliance avec la Russie qui, je l'acorde, n'était sans doute pas le plus beau cadeau qu'on it fait à la Tchécoslovaquie centralisée, puis de l'alance avec la France dont, hélas! se consoleraient cerains Français qui n'aiment pas la Tchécoslovaquie arce qu'ils ne la connaissent pas tout entière, dans sa orce présente et dans ses traditions. N'obtiendraient-ils as enfin la neutralisation de l'État fédéral et, qui sait? ı subordination complète à la politique allemande?

On doit savoir ce que cela représente. La Tchécoslo-aquie est riche et laborieuse. Dans l'ancien empire des Iabsbourg, elle constituait le pays industriel par exellence et le plus évolué au point de vue agricole. Elle 'a fait que progresser, qu'améliorer ses équipements t son rendement — compte tenu des troubles de la derière crise —. Son charbon, ses hauts-fournaux, ses ciers, ses fabriques de toile, de draps, de porcelaine, e verre, son industrie lourde, ses usines d'armes et 'automobiles, ses ateliers de chaussures, ses raffine-.es, toute cette richesse en un mot, la trouve-t-on néligeable et peut-on accepter sans frémir qu'elle deienne un jour un des éléments de la puissance germaique? Jusqu'ici, les liens économiques qui existaient ntre Allemagne et Tchécoslovaquie ne comportaient as un péril de cet ordre.

Je relisais récemment un document diplomatique du

règne de Louis XIV. Dans une instruction à son ambassadeur de Varsovie, le roi de France recommandait de rappeler aux hommes d'État polonais, sur le point d'élire un roi, quel danger menacerait leur pays s'ils choisissaient un prince de la maison d'Autriche. Pour les en détourner, il leur montrait l'asservissement de la Bohême et de la Hongrie, de royaumes libres devenus héréditaires. Substituez à l'idée de l'impérialisme dynastique celle — infiniment plus dangereuse — de l'impérialisme tel que le comprend le IIIe Reich, et la recommandation royale retrouve une étrange actualité. Elle affirme une solidarité que nous reconnaissons toujours entre la liberté tchécoslovaque, la liberté hongroise et la liberté polonaise. La question qui nous préoccupe dépasse donc le plan des seules affaires de Tchécoslovaquie. Il ne s'agit pas de la paix européenne menacée par les difficultés entre les citoyens allemands et les citoyens slaves d'un même État. Il s'agit de savoir si les Sudètes seront en mesure d'imprimer à la politique de la Tchécoslovaquie fédérale de demain l'impulsion que désirera l'Allemagne hitlérienne, et, si ce péril n'est pas imaginaire, on peut se demander pendant combien de temps ensuite on parlerait de liberté hongroise et de liberté polonaise.

Quelle conclusion donner à cette étude? J'ai voulu expliquer ce qu'était la Tchécoslovaquie et poser un problème : celui des dangers qui menaceraient l'Europe si l'indépendance tchécoslovaque venait à disparaître ou même à s'affaiblir. Je n'ai donc pas dissimulé des craintes, mais je me serais fait mal entendre si je laissais mon lecteur sur une impression pessimiste ou découragée. Même si les Sudètes prennent à la direction des affaires tchécoslovaques une part qu'ils n'a-

vaient point eue jusqu'ici et dont on peut redouter certaines conséquences, l'État tchécoslovaque demeurera en majorité l'État des Tchèques et des Slovaques. L'intérêt bien compris de la France en même temps que la fidélité à nos traditions (il s'agit d'une fidélité raisonnable, pas du seul attachement romantique à d'anciens souvenirs) veut que nous cultivions l'amitié de ces deux rameaux slaves, robustes et forts. Il faut que la Tchécoslovaquie cesse d'être pour les Français le nom difficile à prononcer d'un mystérieux pays : il faut renoncer à l'adorer ou à la détester, sous prétexte qu'on l'imagine tout entière démocrate ou tout entière communisante. Je ne dis pas que, du jour au lendemain, on vaincra tous les obstacles. Mais si l'on ne veut pas que toute influence française disparaisse de ces pays, si l'on veut, au contraire, que ces pays persistent à mettre en nous la confiance que leurs ancêtres et leurs pères avaient donnée à la France et que les hommes d'à présent nous accordent toujours si largement, il faut comprendre qu'on doit les connaître avant de les juger, les visiter chez eux, les attirer chez nous, afin que cessent des ignorances aussi dangereuses que coupables et des malentendus dont la sécurité française ferait les frais.

VICTOR-L. TAPIÉ.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Chronique de politique extérieure

La paix est une prière

En nous rendant à Budapest, nous nous sommes arrêtés à Vienne.

En allant au-devant de la paix, nous avons frôlé la guerre.

L'après-midi de ce fameux samedi 21 mai, où le vent de la Grande Mort passa sur l'Europe, la capitale de l'Autriche asservie, pour la première fois depuis qu'Adolf Hitler la quitta précipitamment haletante et crispée par un faux enthousiasme, se ranima soudain. Ouvertement, presque ostensiblement, les régiments de l'Allemagne du Nord, « les Prussiens » comme on les nomme tout bas, se mettaient en marche vers les confins de la Bohême et de la Grande Germanie. La guerre ? On n'y croyait pas. Mais, en revanche, on se voyait déjà dans les faubourgs de Prague. Sans coup férir ou presque. Car qui donc serait assez fou pour affronter le colosse ? Nous-mêmes, plus fascinés qu'inquiets, plus stupéfaits qu'indignés, n'osions ni répondre ni espérer.

C'est à 8 heures du soir que l'atmosphère changea, d'une minute à l'autre, presque d'une seconde à l'autre. Deux démarches de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, dont on nous avait parlé le sourire aux lèvres et presque en haussant les épaules, étaient demeurées sans résultat. Mais voici que le consulat de Grande-Bretagne à Vienne reçoit un de ces ordres secs et précis comme il en faut pour dénouer les grandes crises : *à telle heure, par telle voie, vous évacuerez tous les ressortissants britanniques*. A cet instant précis, fini de rire.

« J'ai toujours dit, déclarait une heure plus tard dans un café de Vienne un officier des S. S. à un jeune diplomate français, que nos deux pays devraient s'unir contre la perfide Albion. »

***

On nous pardonnera si, dans une telle occasion et au cœur de l'ancienne Autriche, nous ne pûmes nous défendre d'opposer la présence de l'Angleterre à l'absence de l'Italie.

En juillet 1934, lorsque la mobilisation italienne sur le Brenner parut sauver l'indépendance autrichienne, une certaine presse de chez nous crut opportun de railler l'attitude hésitante et timorée de la Grande-Bretagne. Nous voyons aujourd'hui où réside la véritable force, où s'affirme la vraie continuité.

Rappelons-nous les serments de Mussolini sur la tombe de Dollfuss, ses lettres à la veuve du chancelier martyr, ses télégrammes rédigés pour la grande presse. C'est de ce prix qu'il paya ce que le gouvernement appelle la « consolidation » des frontières de l'Italie, Mais, avec le faible recul dont nous disposons déjà, cette politique apparaît comme dénuée de véritable efficacité.

Au contraire, l'Angleterre tient, pour ainsi dire, ses serments avant de les prêter. A tort ou à raison, elle se jugea toujours hors d'état d'arrêter le germanisme aux frontières de l'Autriche : jusqu'au soir de l'Anschluss, sa conduite fut aussi molle que ses avertissements avaient été mous. La même incertitude faillit planer sur le destin de la Tchécoslovaquie. Mais lorsque MM. Daladier et Bonnet firent le voyage de Londres, leurs interlocuteurs britanniques les trouvèrent à la fois résolus et préparés. Fidèles à l'Entente cordiale, les ministres français demandèrent à l'alliée d'outre-Manche de peser, franchement et silencieusement, les risques d'une nouvelle abdication. M. Chamberlain et Lord Halifax furnt d'abord réticents. Mais lorsqu'ils furent sortis de leur réserve, on sut du moins que leurs engagements n'étaient pas pris du bout des lèvres. Lorsqu'ils eurent apposé leur signature au bas de la traite, on sut du moins que la traite ne serait pas protestée.

Ainsi apparaît l'opposition classique et rigoureuse entre la faiblesse des régimes forts et la force des régimes faibles.

Dans cette constatation s'inscrit la justification véritable de l'alliance des démocraties, en même temps que la condition du rapprochement nécessaire avec l'Italie fasciste.

*
* *

La fermeté britannique durera-t-elle ? En chaque occasion similaire — et peut-être va-t-il en surgir deux ou trois tous les jours — la Grande-Bretagne aura-t-elle le geste nécessaire au moment opportun ? Pourvu que la France partout où sa vocation lui dicte cette audace, sache montrer la voie, nous répondrons par l'affirmative.

Car — et cela importe plus que tout — l'intervention de la diplomatie britannique à Berlin et à Prague n'est pas accidentelle, mais se rapporte à un plan cohérent et concerté.

Nous avons maintes fois rappelé que la ligne traditionnelle du pangermanisme était dessinée par la route terrestre la plus courte de la mer du Nord à l'océan Indien sur le parcours de cette transversale eurasienne, route aérienne des Indes jalonnée par tout le pétrole du vieux monde, se trouvent Prague, Budapest, Bucarest, Ankara, Alexandrette et Bagdad.

Bucarest ? N'est-ce pas justement l'Angleterre qui donna au roi Carol à la fois les conseils et les moyens de mater le complot hitlérien ?

Ankara ? Un traité vient d'être signé entre la Turquie et l'Angleterre. Longtemps tiraillé entre Rome et Moscou Atta Turk, lui aussi, cherche refuge à Londres.

A toutes les étapes, le même péril appelle les mêmes ripostes.

Les frontières de l'Angleterre ne s'arrêtent plus au Rhin

*
* *

La guerre future serait donc peut-être dès maintenant évitée si la guerre présente ne faisait encore rage. Prague serait peut-être sauvée, si Granollers n'était pas bombardée. Le redressement de la diplomatie britannique est, selon M. Chamberlain, la suite logique de l'accord anglo-italien. Or cet accord est pour le moment virtuel. La condition de sa mise en vigueur est le règlement de la ques-

tion d'Espagne. Mussolini n'accepte pas d'autre solution du problème espagnol que la victoire inconditionnelle du général Franco.

Aussi bien est-ce sur l'imminence de cette victoire que toute la négociation entre Londres et Rome a reposé. On estime aujourd'hui, à tort ou à raison, que plusieurs mois s'écouleront avant que la résistance républicaine s'écroule. Dès lors, le Duce a besoin du Führer. Dès lors, il n'est plus maître de sa conduite en cas de guerre générale. Dès lors, la menace de la neutralité italienne ne pèse plus sur les résolutions du Reich d'un poids aussi lourd. Dès lors, tout est remis en cause.

D'où la nouvelle tentative de M. Chamberlain pour frayer les chemins tortueux et difficiles d'une médiation future. Le coup de sonde du premier ministre semble — hélas ! — avoir été jeté dans le vide.

Et pourtant, le dilemme sans cesse esquivé se repose sans cesse, comme si le sang de l'Espagne ne coulait que pour l'écrire :

Ou l'Europe pacifiera l'Espagne, ou l'Espagne embrasera l'Europe.

***

Mais l'Europe veut-elle pacifier l'Espagne ?

Elle le souhaite sans doute. Elle ne le veut pas.

Elle a peur de la guerre qu'elle fera. Elle redoute sa propre mort.

La guerre des autres, la mort des autres, ne lui importent pas. Du moins pas en elles-mêmes.

C'est qu'elle a laissé se détendre ou se briser le seul lien qui confère aux traités leur vertu. C'est qu'elle a laissé prescrire la parole qui les consacre.

Eucharistia vinculum caritatis : c'était la devise du cardinal-légat lorsque nous l'entendions, l'autre jour, condamner, « fort de sa faiblesse », la folie collective des hommes civilisés.

Quand la paix ne serait plus, elle serait encore une prière.

MAURICE-JACQUES.

Service civil

Thomas More, dans *Utopia*, avait imaginé de fai
faire par des criminels certains travaux inférieurs c
insalubres. Il se trompait.

Il est immoral que des besognes indispensables a
corps social soient assurées par des gens méprisable
Penserait-on à faire défendre le pays par une armée d
malfaiteurs ? (En fait, c'était un peu l'idée d'autrefoi
La Fleur et La Tulipe n'étaient pas, malgré leurs jol
noms, la fleur du pays.)

Les besognes malsaines ou trop dures, si elles ne so
pas absolument indispensables, il faut les supprimer c
les modifier. Or, il est évident que c'est le cas de bea
coup.

Il n'est pas du tout indispensable que des poumo
humains s'émaillent à l'intérieur pour que de belles d
mes remportent un premier prix d'élégance sur le
« roadster » poli comme un coléoptère; et, plus popula
rement, la « fleur et la plume » ne font pas moins de vi
times.

Si elles sont indispensables, ces besognes dures c
malsaines, — et il y en a certainement, — elles ne do
vent pas uniquement peser sur une catégorie limit
d'individus. Il n'y a rien de plus dur et de malsain q
la guerre : tout le monde la fait. Qu'elles ne doivent p
être imposées à des rebuts sociaux, ces besognes, il y
d'abord pour cela une raison morale : puis-je jouir
toute paix de conscience d'une aise, d'un bien-être q
m'assurent des hommes avilis et méprisés ? Est-il r

sonnable qu'un sacrifice civique qu'on devrait honorer soit abaissé au rang de châtiment ?

Ensuite, n'est-il pas dangereux qu'une société s'habitue à s'en remettre à la catégorie la plus méprisable de ses membres du soin d'accomplir des travaux nécessaires à son existence ? N'est-ce pas lui faire souhaiter inconsciemment que le recrutement de cette main-d'œuvre d'indésirables — elle-même si désirable — ne se tarisse pas, et, pour cela, que la criminalité sous toutes ses formes ne tombe jamais au-dessous du taux où ce recrutement est assuré ?

Imposer aux tarés de toute espèce les travaux pénibles, c'est, en fait, renouveler hypocritement l'esclavage. C'est affirmer implicitement que le crime est un élément indispensable au bon fonctionnement de la cité, que la maladie est une condition de la santé de l'ensemble. C'est être tenté, si jamais le niveau moral venait à s'élever dans cette cité, de trouver, coûte que coûte, parmi les moins défendus de ses membres, les victimes de cet esclavage déguisé.

La vérité est à l'autre pôle. Les travaux pénibles doivent être mis à l'honneur. Il n'y a pas d'utopie à cela. L'opinion humaine est, par rapport à son appréciation des valeurs sociales, d'une souplesse inimaginable. La variété des modes et des mœurs en est la preuve. Là encore l'armée peut nous servir : il ne fut honorable, d'abord, de faire la guerre que comme chef. Par la suite, l'idée de gloire militaire s'est étendue aux catégories les plus humbles. L'idée de gloire civique peut être l'objet de la même extension. Il suffit pour cela de bouleverser quelques associations d'idées qui sont l'unique cause du discrédit pesant sur mainte besogne dite inférieure.

Ces besognes ne sont inférieures, en effet, que parce que, jusqu'ici, nous les avons vu accomplir par des hommes pauvres, brutaux, sales et contraints. C'est le cas, entre autres, des boueurs de nos villes qui forment dans

chaque municipalité une catégorie rappelant les castes d'*intouchables* des Indes.

Il est si vrai que c'est par préjugé que ces travaux sont méprisés, et que ce préjugé se fonde bien plus sur la nature du travailleur que sur celle du travail, que dans des circonstances particulières, comme dans la grève générale qui manqua d'arrêter la vie de Londres, il y a quelques années, ce fut un honneur et presque une gloire pour d'élégants jeunes gens de se faire conducteurs d'autobus ou poinçonneurs au métro.

Pourquoi le sentiment social avait-il soudain changé? Parce que la notion d'utilité civique des travaux humbles venait de se substituer au mépris ressenti plus ou moins consciemment pour les hommes humbles et grossiers qui les exécutaient auparavant.

La même chose s'observe — cette fois par mode — pour l'automobile. Tel monsieur « distingué », qui aimerait mieux qu'il pleuve dans son salon que de grimper sur son toit et d'y remettre quelques ardoises et préférerait la mort au déshonneur de remplacer son valet de chambre dans la besogne de balayer le devant de la porte, enfile allégrement un « bleu », descend dans la fosse de son garage et se plonge résolument, pour quelque réparation, dans les entrailles graisseuses de sa voiture.

Proudhon prétendait que l'homme peut bien consentir à mourir pour son prochain, mais non à travailler pour lui. Son observation ne manquait pas de justesse présente; il ne faut pas lui donner pourtant trop de généralité. L'homme a prouvé dans son histoire qu'il était capable de ne plus brûler ce qu'il avait brûlé et même de l'adorer.

Il est possible, moralement, de faire admettre à une société que les travaux durs et insalubres *nécessaires à son existence* doivent incomber à tous ceux qui en sont physiquement capables. Il est possible non seulement de le faire admettre, mais d'inculquer cette idée que c

sont des travaux civiquement nobles, et il n'est aucunement utopique de penser qu'un jour peut venir où un homme, exerçant une magistrature importante et révérée, exhibera dans son bureau un certificat prouvant qu'il a exercé avec dévouement et compétence, à l'âge du « service civil », les fonctions de balayeur municipal.

*
* *

La première chose à faire pour créer cet état d'esprit, c'est de l'établir dans la jeunesse. Or, notre état social est, sous ce rapport, invraisemblablement archaïque. Nons seulement on n'enseigne pas à nos jeunes gens le respect et l'estime du travail humble, mais on dresse des générations entières à penser qu'une portion de l'humanité a été mise au monde pour vider les pots de chambre de l'autre portion.

Il n'est pas, à l'heure actuelle, en France, un seul collège où l'initiative qui serait prise d'imposer aux élèves une besogne dite « servile » ne soulèverait instantanément, de la part des familles, les protestations les plus indignées.

Or, il est évident qu'il ne nuirait en rien aux études que les élèves des établissements d'instruction fissent eux-mêmes non pas quelques-uns, mais la totalité des travaux accomplis aujourd'hui par des « garçons » que l'euphémisme administratif d' « agent » n'arrivera pas à hausser dans l'opinion publique.

La manière dont se feraient ces travaux n'a pas ici à être examinée; disons simplement que les uns — faire son lit, ses chaussures — seraient individuels et journaliers, et les autres — nettoyages, balayages, etc. — collectifs et par roulement.

Ajoutons qu'ici encore *il n'y aurait pas la moindre difficulté* à faire accepter à notre jeunesse si flexible, si adaptable, si admirablement indemne des préjugés de

leurs familles, la nécessité, l'honneur et même la joie d
ce sport nouveau.

Ruskin disait justement qu'un penseur qui ne fait qu
penser est un penseur morbide. L'homme a des mai
et un cerveau, et il doit s'en servir.

Apprenons à nos jeunes gens à se servir de leu
mains, à se servir eux-mêmes. Nous leur donnero
ainsi plus d'équilibre intellectuel, une morale socia
plus pure, l'esprit d'entr'aide, et nous les préparero
mieux que par la traduction du *de Officiis* au rôle qu'i
joueront dans la cité des hommes.

Olivier Leroy.

Quelques ouvrages sur l'Extrême-Orient

La librairie Payot vient de publier un ouvrage extrêmement important que doivent lire tous ceux qui désirent connaître les positions actuelles du Japon : c'est le livre de la Dr. Freda Utley : *Le Japon aux pieds d'argile* (1).

D'après la notice de l'éditeur, l'auteur a vécu et étudié au Japon, puis elle a amassé sur place les documents de son étude. Son livre a eu un très grand retentissement en Angleterre et aux États-Unis, les deux pays que l'expansion japonaise inquiète le plus : « C'est un ouvrage d'une importance vitale pour nous en Grande-Bretagne », a écrit le *Sunday Times*. Par contre, l'ouvrage a été interdit au Japon. La thèse de l'auteur peut se résumer ainsi :

« En quelques décades, le Japon est passé de la civilisation médiévale à la civilisation ultra-moderne : l'ombre qu'il jette sur le monde est si puissante qu'elle en impose aux vieilles races qui s'étaient jusqu'ici fait un monopole de la force et de la puissance commerciale et industrielle.

« Le grandiose édifice de la grandeur japonaise est-il sans défaut, malgré la rapidité de sa construction ? Les résultats obtenus sont brillants, mais sont-ils définitifs et solides ? La grandeur extérieure du Japon n'est-elle pas obtenue au prix de graves sacrifices intérieurs et ne se produira-t-il pas un jour une explosion qui risque de mettre en question tous les résultats acquis ?

« Tels sont les problèmes qu'essaie de résoudre le présent livre; il apporte des arguments nouveaux et peu connus, ainsi que des chiffres difficiles à trouver ailleurs. Tant qu'on ne l'a pas lu, on ne connaît pas complètement la véritable situation de l'empire nippon, on ne peut comprendre clairement le but qu'il poursuit actuellement en Chine, on ne peut apprécier les chances qu'il a de sortir de l'impasse où il s'est engagé. »

Pour une fois, une annonce aussi flatteuse et prometteuse n'est pas mensongère. Le livre apporte bien des éléments nouveaux et importants pour notre connaissance du Japon. Il est bourré de ren-

(1) Paris, Payot, 1937; in-8º de 475 pp., 45 fr.

seignements de toutes sortes, au point de vue historique, géographique et politique.

Mme Utley prétend démontrer, selon le titre même de son ouvrage que le Japon, qui s'entend à agiter aux yeux du monde entier un épouvantail impressionnant, n'est en fait qu'un colosse aux pieds d'argile. C'est surtout par l'extrême misère des paysans japonais qu'elle entend justifier sa thèse. Elle montre que l'économie japonaise tout entière ne repose sur aucune base solide et que la puissance formidable de quelques grands financiers ou brasseurs d'affaires ne peut remédier à cette situation catastrophique. Dans le chapitre IX, l'auteur prédit « l'imminence d'une révolution sociale ». L'avant-dernier chapitre montre, avec de nombreuses précisions, le formidable équipement militaire et naval du Japon. Le dernier chapitre donne quelques aperçus sur la guerre sino-japonaise de 1937 (la préface de la seconde édition anglaise, sur laquelle est traduite l'édition française, est datée de l'automne 1937).

Sans doute cette thèse pourra paraître parfois assez partiale à cause de la sympathie manifeste de l'auteur pour les communistes. Nous croyons pourtant que l'on aura grand profit à suivre de près cette volumineuse et difficile étude, assez lourdement rédigée et mal composée, mais extrêmement riche en documents et en informations.

Les Éditions sociales internationales (communistes) ont publié un volume de M. Chassagne intitulé *Le Japon contre le monde* (1). Ce volume prétend être « le premier essai de monographie marxiste d'un pays qui soit publié en France ». En réalité, il s'agit plutôt d'une synthèse, d'ailleurs assez bien résumée, de la situation générale du Japon, synthèse faite principalement d'après deux ouvrages soviétiques : *L'économie du Japon*, de K. Popov, 1936, et *Le Japon* de Hayama, 1936. Histoire (2) du Japon, évolution du Japon contemporain, agriculture, industrie, prolétariat et fascisme, politique d'expansion japonaise, tels sont les différents sujets rapidement traités et qui ne contiennent rien de bien original, à part peut-être le chapitre VII : « Le prolétariat japonais et son organisation », qui donne quelques renseignements assez brefs sur le mouvement syndical, le mouvement socialiste et le parti communiste au Japon.

A propos de la guerre russo-japonaise de 1904, l'auteur fait cette constatation qui nous paraît bien actuelle, en y changeant simplement trois mots : « La France resta neutre, malgré son alliance avec Saint-Pétersbourg (Moscou) : la situation européenne l'inqui

(1) Paris, 1938; in-16 de 271 pp. avec 1 carte, 18 fr.

(2) Où se révèlent les sentiments anticléricaux qui poussent l'auteur à accuser les missionnaires et les chrétiens japonais de toutes les fautes lors de la persécution des XVIe et XVIIe siècles.

tait, les Japonais avaient menacé directement l'Indochine et, à l'extrême gauche (droite), une vive campagne était déclarée contre l'impérialisme tzariste (soviétique) le plus réactionnaire et le plus dangereux (p. 96). »

MM. Collier et l'Estrange Malone ont rapporté d'un long séjour en Mandchourie une étude qui est une des meilleures initiations à ce pays (1) et que nous rapprocherions volontiers de l'excellent ouvrage de M. Lévine sur la Mongolie. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans ce volume, après l'histoire et la description des mœurs mandchoues, c'est le tableau précis des ressources économiques, abondantes et variées du sol et du sous-sol mandchou, ressources à peu près inexploitées jusqu'à l'invasion des Japonais, mais que ceux-ci utilisent déjà abondamment. Le livre nous décrit aussi avec exactitude l'aspect de la Mandchourie où, à côté des steppes semi désertiques, l'on rencontre des villes-champignons ultra-modernes, comme la nouvelle capitale Hsinking, le port de Dairen et surtout la grande ville cosmopolite, habitée par d'innombrables réfugiés russes-blancs, Kharbine. « Au lieu des plaines silencieuses, les gigantesques mines et les hauts-fournaux de Fushun; puis voilà le port affairé de Dairen, tout plein de vie et d'agitation. De tous côtés les coolies à demi-nus courent avec leurs charges diverses, la sueur brille comme un vernis sur leur peau bronzée. Ainsi la main de l'Occident s'est posée sur l'Orient. Nous avons institué là-bas un nouvel ordre de choses et nous ne pouvons échapper aux conséquences. »

Les auteurs nous racontent l'étape actuelle de la Mandchourie, nominalement empire gouverné par le dernier descendant de la dynastie mandchoue qui régna sur la Chine, en fait véritable protectorat japonais : ils se montrent très favorables à l'action du Japon à propos de laquelle ils ne semblent pas élever de critiques.

Le dernier chapitre, « Coup d'œil sur l'avenir », est plein de réflexions intéressant les problèmes actuels de la Mandchourie et de la Mongolie (2).

Nous signalerons encore trois autres volumes, tout récemment parus chez Payot, sur l'histoire de l'Extrême-Orient. *La Naissance de la Chine — La période formative de la civilisation chinoise, environ 1400 à 600 avant Jésus-Christ*, par Hemlee Glessner Creel, chargé des cours d'histoire et de langue chinoise à l'Université de Chicago

(1) *Mandchoukouo*, Paris, Payot, 1938; in-8°, 235 pp. avec 1 carte, 27 fr.

(2) Nous regrettons de trouver, au moins en deux endroits (pp. 44 et 178), des affirmations erronées ou incomplètes sur les Missions catholiques en Mandchourie.

(1937, in-8° de 368 pp, avec une carte et 16 planches hors texte, 42 fr.) : c'est la première étude d'ensemble consacrée à la préhistoire chinoise, aux origines les plus lointaines de cette civilisation millénaire. D'après les résultats les plus récents des découvertes archéologiques qui ont permis de trouver en particulier plusieurs dizaines de milliers d'os divinatoires remplis d'inscriptions et de nombreuses sculptures de marbre, l'auteur esquisse une synthèse du génie chinois qui, dès cette époque reculée, s'est affirmé par des œuvres dont les caractéristiques n'ont guère changé jusqu'à nos jours. Outre ce matériel archéologique, l'auteur a aussi abondamment utilisé les sources littéraires dont il apporte des traductions faites par lui-même. Il peut ainsi retracer l'histoire des dynasties des Chang et des Tchéou, montrant les origines les plus reculées de la civilisation et de la société chinoises.

Le général anglais sir Percy Sykes, spécialiste de l'histoire de l'Iran, s'est intéressé aussi à l'histoire de la découverte de la Chine (1). On sait d'ailleurs que les premières relations entre l'Occident et l'Extrême-Orient, aussi bien au temps de l'Empire romain qu'au Moyen-Age, se firent par « la route de la soie », à travers la Syrie et l'Iran. Cet ouvrage est un résumé des différentes expéditions qui furent faites pour découvrir ou pour visiter la Chine connue sous le nom de royaume du Cathay ou de royaume du prêtre Jean. Ce sont tour à tour les grands et célèbres voyages de l'italien Jean de Plan Carpin, du flamand Guillaume de Rubrouck, de Marco, Nicolo et Maffeo Polo. Après ces voyages terrestres l'on entreprit la recherche du Cathay par la voie arctique; enfin le Portugal trouva la route océanienne de la Chine et la découverte s'acheva au XVI[e] siècle par les voyages, dont la description termine le volume de sir Percy Sykes, du frère jésuite Benoît de Goes.

Enfin M. Robert Bleichsteiner, professeur à l'Université de Vienne, consacre une monographie au lamaïsme (2). Après avoir décrit les deux immenses et presque désertiques pays qui sont le domaine de l'Église jaune, le Thibet et la Mongolie, et après avoir exposé assez rapidement la religion des anciens Mongols avant le bouddhisme, l'auteur fait un exposé du lamaïsme, ce bouddhisme du Thibet et de la Mongolie où l'on trouve de si nombreux monastères bouddhistes qui exercent, sauf pour la Mongolie extérieure, depuis l'occupation soviétique, l'influence prédominante dans ces pays. Il décrit, dans un exposé rédigé spécialement pour le grand public cultivé, la vie monacale, les divinités, les rites secrets, la cosmologie, la magie et la médecine du Thibet et de la Mongolie.

(1) *Recherche du Cathay-Découverte de la Chine par l'Europe et de l'Occident par la Chine*, Paris, Payot, 1938; in-8° de 236 pp. avec 7 cartes, 27 fr.

(2) *L'Église jaune*, Paris, Payot, 1937; in-8° de 292 pp., 36 fr.

« L'Église jaune, dit le professeur Bleichsteiner. étrange floraison des croyances bouddhistes, communauté de moines belliqueux, d'ermites solitaires et de vivantes divinités. Elle se dresse au cœur de l'Asie comme retranchée en une citadelle imprenable, à l'abri d'un immense boulevard fait de montagnes aux altitudes vertigineuses et de déserts grillés par le soleil. D'ouest en est, son réseau s'étend sur tous les peuples qui s'éparpillent entre les bords salins de la Caspienne et le rivage de la mer Jaune; du nord au sud, il va de la Mongolie sibérienne jusque loin au-delà des glaciers de l'Himalaya. L'Église jaune : telle la constitua, il y a plus de cinq cents ans, le grand réformateur du lamaïsme, Tsonkhapa, telle aujourd'hui encore elle demeure inébranlée. »

Paul Catrice.

MAI. — MOIS SOCIAL

3. — Publication d'un premier « train » de décrets-lois.
— Au Havre, le paquebot *Champlain* ne peut appareiller en raison d'une grève déclenchée brusquement sous le prétexte que la durée d'utilisation des vêtements de travail était prolongée.

4. — La président du Conseil annonce devant le micro la quatrième dépréciation du franc.
— Signature de la convention collective de la métallurgie parisienne.
— Reprise du travail aux usines Ferrand et Renaud, d'Ivry, après quatre mois de grève.

5. — Le ministre de la Marine, M. de Chappedelaine, décide de désarmer le *Champlain*.

6. — Le président Villette rend sa sentence dans le conflit des grands magasins. Il déclare valable la clause de l'échelle mobile dans la convention collective.
— L'Union nationale des syndicats agricoles appelle l'attention des pouvoirs publics sur la situation grave de la paysannerie.

9. — M. Jouhaux prononce un discours agressif au Congrès de l'Union des syndicats confédérés du Rhône : « La pause a assez duré », dit-il.

10. — Règlement du conflit du Havre.

11. — Le bureau de l'assemblée permanente des présidents des Chambres d'agriculture expose au ministre de l'Agriculture la gravité des dommages causés par les gelées et la sécheresse.

12. — Une fête du travail à l'Union syndicale des tissus réunit patrons et salariés; 1641 médailles récompensent des services ayant duré de vingt à cinquante-quatre ans.

13. — Les usines de lampes Fotos ferment leurs portes par manque de travail; aussitôt, 800 ouvriers ont occupé les locaux.

14. — Exposition nationale des travaux préjocistes à Lille, 30.000 personnes la visitent du 14 au 16. Deux cents employeurs répondent à l'appel de la J.O.C. et étudient avec elle les problèmes de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage.

15. — Le premier Congrès national du « bon pain » se tient à Nice.
— A Saint-Étienne, la J.O.C. organise, avec un immense succès, un festival de la fraternité ouvrière : 60.000 personnes y assistent.

16. — Lancement d'un emprunt de la défense nationale, couvert en quelques heures.
— La cour supérieurs d'arbitrage décide qu'un surarbitre peut fixer une convention collective par voie d'arbitrage.

17. — Les syndicats chrétiens d'employés demandent à leurs adhérents des banques de ne se prêter à aucun mouvement de grève.

19. — M. Jouhaux défend vainement, à Oslo, l'affiliation des syndicats soviétiques à la F.S.I.

21. — Le *J. O.* publie un arrêté précisant la composition des Commissions départementales de conciliation : le préfet doit faire connaître à *chacune* des organisations les plus représentatives le nombre de membres à désigner.

23. — La session des agriculteurs de France consacre ses travaux à l'exode rural.

25. — Publication de cinquante-trois nouveaux décrets-lois : destruction des taudis et logements nouveaux; aménagements à l'application des quarante heures; orientation professionnelle et apprentissage obligatoire, etc.
— Le dix-huitième Congrès des allocations familiales se tient à Nancy.

EN MARGE DES CONFLITS SOCIAUX

H. GUITTON. *Embauchage et débauchage : autorité et liberté dans la profession.*

La question de l'embauchage et du débauchage est de celles qui se posent avec le plus d'urgence aux employeurs et aux employés dont elle contribue grandement — hélas! — à tendre les rapports. Elle pose, en effet, un problème des plus graves : celui de l'autorité et de la liberté dans la profession. A ce titre, elle fournit une occasion précieuse de réfléchir sur les fondements philosophiques de notre régime économique, et de méditer en même temps sur les améliorations qu'appelle la vue des imperfections contemporaines.

DOCUMENTS

A. VANEETVELDE. *Les trois premières étapes vers la réglementation de l'embauchage et du licenciement.*

I. — Les chantiers de l'Exposition.

II. — La motion de la C.G.T. du 4 août 1937.

III. — Le projet de « statut moderne du travail ».

Embauchage et débauchage

Autorité et Liberté dans la Profession

Notre but n'est pas de tracer ici l'historique des règlementations actuelles de l'embauchage et du licenciement, qui font partie du nouveau statut moderne du travail actuellement encore en discussion. Ces règlementations, quoique déjà cristallisées, sont probablement destinées à changer de forme. Elles sont et seront en perpétuel devenir. L'heure n'est donc pas encore venue d'en faire une analyse concise. Nous voudrions seulement profiter des discussions actuelles, des inquiétudes des uns, des aspirations des autres, pour essayer de faire le point de la situation. La question de l'embauchage et du débauchage est une de celles qui permettent de poser un problème plus large : celui de l'autorité et de la liberté dans la profession. A ce titre il fournit une occasion précieuse de réfléchir sur les fondements philosophiques de notre régime économique, et de méditer en même temps sur les améliorations qu'appelle la vue des imperfections contemporaines.

*
* *

Le problème : historique et données.

Le contrôle de l'embauchage et du débauchage marque une nouvelle étape dans l'évolution de l'entreprise capitaliste. C'est une nouvelle entorse apportée au principe de l'autonomie patronale. Durant tout le XIXe siècle la gestion des entreprises a été dominée par le droit de propriété individuelle. L'entrepreneur se confondait avec le propriétaire. Or le droit de propriété était conçu comme un droit presque absolu, le plus sacré et le plus inviolable de tous les droits. Il n'était pas étonnant que les pouvoirs de l'entrepreneur aient été reconnus eux aussi absolus et sans limites. Charbonnier était maître chez soi. L'entrepreneur pouvait embaucher qui il voulait : adultes, femmes et enfants, et comme il voulait : aux prix et pour la durée qu'il estimait alors raisonnables. En principe ces embauchés pouvaient discuter les conditions du contrat. En fait, ils subissaient la volonté du plus fort. Cette autonomie intégrale donna lieu à des abus, surtout à l'égard des salariés les plus faibles, femmes et enfants. C'est pour les protéger que sont nées les premières lois sociales. Elles datent du milieu du XIXe siècle. Elles étaient des exceptions. Mais ces exceptions n'ont pas cessé de s'élargir. Des sujets faibles, la réglementation s'est étendue aux adultes. Des conditions du travail elle a tendu à gagner la rémunération du travail. L'évolution est lente mais jusqu'alors incessante. Depuis 1936 elle se poursuit à une cadence accélérée. En élargissant sans cesse le domaine de la réglementation, en allongeant la liste des exceptions à l'autonomie patronale, un jour il se posera fatalement une ques-

tion plus grave : ne serait-il pas plus franc de faire de l'exception d'hier la règle de demain? Ne vaudrait-il pas mieux renoncer au principe de l'autonomie patronale qui a obligé à tant d'interventions protectrices ou réparatrices? Peut-être ne sommes-nous pas loin de ce jour? En fait cependant la législation sociale a encore jusqu'alors respecté les fondements et les cadres de l'économie libérale. Elle est de plus en plus envahissante et rigoureuse, mais du moins jusqu'en 1938 elle a admis officiellement le principe essentiel de l'économie classique : la libre direction de l'entreprise. Tous les entrepreneurs doivent seulement respecter des règles uniformes, destinées à protéger la personne du salarié qu'il n'est plus possible de traiter comme une chose. Mais bien que limitée dans ce sens, l'autonomie patronale subsiste dans ce qu'elle avait d'essentiel. Seule était réglementée la forme extérieure de l'autorité de l'entrepreneur. Les discussions intérieures restaient pleinement libres.

Aujourd'hui la réglementation s'élargit et risque de s'aggraver. A l'occasion d'un problème qui paraît accessoire et anodin, c'est le fondement de l'économie ancienne qui peut se trouver insidieusement en jeu. Cette réglementation, au lieu de rester à la périphérie de l'entreprise, va-t-elle la pénétrer dans ses profondeurs? Jusqu'alors personne n'avait contesté au chef d'entreprise le droit d'engager à sa guise ses collaborateurs. Du moment qu'il respectait les conditions d'âge, de durée du travail, de protection et d'hygiène, il était libre d'embaucher Pierre ou Paul. Quand il congédiait un employé, personne ne lui demandait ses motifs : cependant une certaine discipline s'imposait à lui. celle des délais-congés ou des préavis, variable suivant les professions et les usages locaux. Un patron peut être sujet à erreur ou à emportement. Si le envoyé s'estimait lésé, la juridiction prud'homale était

prête à écouter ses doléances. Il y avait donc déjà des garanties contre les licenciements abusifs. Pratiquement cependant l'entrepreneur avait le libre choix d'engager et de congédier les membres de son personnel. Et personne ne s'en plaignait. Pourquoi songe-t-on aujourd'hui à supprimer ou à gêner cette liberté ?

Il faut se placer dans le climat des Accords Matignon pour le comprendre. Les lois de juin 1936 avaient été votées dans l'enthousiasme. Il avait semblé à la classe ouvrière qu'elle rattrapait un retard, qu'elle prenait une revanche. C'est elle qui menait le combat. Elle avait l'offensive et la victoire. Mais il est parfois dangereux de triompher trop bruyamment. On s'expose après coup à des contre-offensives. En l'occurrence, c'est le monde des employeurs qui, surpris, fut acculé à la défaite. Mais les chefs d'entreprise quoique battus sont restés les chefs. Ils ont donc eu la tentation d'user du débauchage comme mesure de représailles, soit pour se débarrasser des délégués du personnel élus en conformité des lois de juin 1936, soit pour épurer leurs usines des éléments cégétistes considérés comme semeurs de troubles et mauvais prophètes. Si l'on voulait conserver une efficacité aux lois sociales, il convenait donc de colmater les fissures du nouvel édifice, en réglementant le débauchage.

D'un autre côté si l'on réglemente le débauchage, il faut par mesure de symétrie et pour assurer aussi l'efficacité des réformes, réglementer l'embauchage. Imaginez un employeur qui débaucherait tout le personnel suspecté, pour réembaucher demain des hommes purs de toute influence syndicale, et vous comprendrez l'intérêt de la question, Mais il faut aussi entendre l'argument adverse. Si un syndicat cégétiste est seul sur le marché de la main-d'œuvre, il va pouvoir imposer aux employeurs ses conditions d'embauche : de ce fait si l'embauche n'est pas ré-

glementée ; c'est le chef d'entreprise qui subira la pression d'un monopole de fait. Les entrepreneurs n'ont-ils pas eux aussi intérêt à une réglementation sûre et impartiale ?

Pratiquement cependant les syndicats cégétistes ont seuls exploité la question à leur profit. Ce sont eux qui ont, au cours de l'automne 1937, mis sur pied un projet en prévision du renouvellement des conventions collectives du début de 1938. Ils ont donc eu ici encore tous les avantages de l'offensive. Certaines municipalités socialistes ont suivi le mouvement. La C.F.T.C. a lancé à son tour un projet destiné à sauvegarder avant tout la liberté syndicale. Les patrons ont au contraire adopté une attitude nettement défensive : au lieu de dire ce qui dans la question leur semblait admissible, douteux, inadmissible, ils ont repoussé en bloc tous les projets en leur opposant une vigoureuse fin de non-recevoir. Entre l'ardeur offensive des uns et la passivité des autres, le gouvernement a naturellement pris position. La réglementation de l'embauchage et du débauchage forme le premier projet de loi incorporé dans le statut moderne du travail.

Nous voici donc arrivés à un carrefour. La réglementation de l'embauche et du licenciement ne sera-t-elle qu'une étape de plus dans l'agrandissement d'un édifice social édifié sur un soubassement capitaliste ? Sera-t-elle au contraire l'une des premières pierres d'un nouvel édifice construit sur un autre sol, sur d'autres plans, avec d'autres architectes ? Face à ce carrefour, ne nous étonnons pas de la suspicion systématique des défenseurs responsables de l'ordre économique à l'égard d'un projet qui risque de les exproprier de leurs fonctions. Et essayons de dégager en quoi les arguments des salariés sont obscurcis par la vocation mal dissimulée de la C.G.T. à la conquête du pouvoir. Entre ces deux prétentions opposées : dési

de conserver une position stratégique avantageuse, tout en assumant les risques et la responsabilité qu'elle comporte, désir d'acquérir cette position pour mieux sauvegarder, prétend-on, la dignité des personnes humaines jusqu'alors trop souvent oubliées, tâchons de dégager la solution impartiale et raisonnable. Plaçons-nous successivement dans l'optique des employeurs, puis dans celle des salariés. Nous envisagerons ainsi les deux aspects essentiels du problème, celui de la responsabilité, celui de la liberté.



Le point de vue de l'employeur.

C'est bien sur le plan de la responsabilité que se sont placés d'emblée les entrepreneurs pour opposer aux visées cégétistes une fin de non-recevoir. Il faut leur rendre hommage d'avoir choisi cette ligne de résistance. Ils n'ont jamais prétendu se défendre sur une autre ligne qui aurait pu se présenter à eux, celle des droits acquis. Ils n'ont pas situé la question sur le plan de la propriété. Propriété signifie conservation passive et exclusive du passé. Responsabilité cela veut dire résolution active de préparer l'avenir. Propriété est synonyme de désir de sécurité. Responsabilité cela veut dire acceptation des risques. Les employeurs se sentent responsables. Ils veulent toujours être pour demain ceux qui répondent de l'ordre économique.

Dans le régime capitaliste, qui est aussi à certains égards le régime de l'entreprise, c'est en effet l'entrepreneur qui est chargé d'assurer la satisfaction des besoins d'une collectivité. Entreprendre cela veut dire avoir l'initiative, choisir, risquer, créer. L'économiste allemand

Schumpeter, a défini l'entrepreneur : l'homme de la combinaison nouvelle, celui qui a des idées et qui les traduit dans la vie économique. Il est le grand architecte. Il perçoit des besoins à satisfaire. Il trouve pour les satisfaire des combinaisons inédites. Il s'adresse au technicien. Il achète les matières premières nécessaires. Il embauche les travailleurs manuels. Il loue des capitaux. Il fusionne comme il l'entend tous ces éléments hétérogènes. Et il extrait de leur combinaison un produit qu'il ira vendre au bon moment sur le marché. Le véritable entrepreneur c'est celui qui réussit dans cette tentative, celui qui fait toujours du neuf, celui qui fait autre chose, ou qui fait autrement la même chose. Il remplit ainsi une véritable fonction, irremplaçable. Grâce à la multitude de ces entrepreneurs véritables laissés libres et responsables, le monde a des chances d'avoir toujours à sa disposition les objets les plus susceptibles de satisfaire ses besoins.

Ainsi ce qui légitime la fonction de l'entrepreneur ce n'est pas du tout la conservation du passé, c'est bien la préparation de l'avenir. Schumpeter l'a laissé entendre : le fils de famille qui succède à son père dans l'entreprise n'a pas droit au véritable titre d'entrepreneur, s'il ne continue pas à préparer un avenir meilleur, s'il ne recherche pas des combinaisons nouvelles. Les subordonnés de l'entreprise en sont du reste les premiers conscients. Ce n'est pas le fait d'être propriétaire qui confère l'autorité patronale. C'est le fait de réussir, de produire avec rendement. Comme disent les Américains c'est l' « efficiency ». En fait du reste, seuls ces vrais entrepreneurs subsistent. Les autres, les entrepreneurs de façade jouissent des prolongements d'un privilège : ils ne se survivent pas longtemps à eux-mêmes surtout dans la conjoncture contemporaine.

C'est donc au nom de cette vocation « entreprise » que les

›atrons ont déclaré : nous ne pouvons pas accepter un ontrôle de l'embauche et du licenciement. Peu importe ue nous soyons ou non propriétaires de cette entreprise. Nous voulons qu'elle vive. Nous voulons par elle contiuer à remplir la fonction sociale dont les événements ous ont inconsciemment investis. Or, puisque nous vouons rester responsables, nous ne pouvons pas accepter ne limitation à nos choix essentiels. Parmi ces choix il a ceux qui touchent la main-d'œuvre. Vous ne concevez as qu'on nous impose l'achat des matières premières, nos ›urnisseurs ou nos clients. De la même manière, nous ommes seuls maîtres et de la qualité et de la quantité e notre main-d'œuvre. Une seule chose nous guide : 'est la demande effective sur le marché. En fonction de ette demande nous avons besoin d'une main-d'œuvre de ualité et de quantité déterminées. Or cette demande est ssentiellement mobile et fluctuante. De ce fait nous ne ommes pas responsables. C'est une donnée du monde el. Le corollaire, c'est que les composantes de la production doivent être elles aussi mobiles et fluctuantes : s achats de matières premières, le recours aux capitaux, s besoins de main-d'œuvre. Réglementer, c'est introire la rigidité dans un monde qui postule la fluidité. La uvegarde de la responsabilité patronale commande donc parfaite liberté de l'embauchage et du débauchage.

Si tel est le principe d'ordre général sur lequel s'appient les voix patronales, il faut ajouter une précision. entrepreneur remplit dans le monde actuel une fonction motrice. Mais il y a de multiples sortes d'entreprises pratiquement, la dimension d'une entreprise influe r sa manière d'être. Cette dimension se traduit par un rtain volume dans l'espace, par un certain volume des pitaux mis en jeu et du chiffre d'affaires réalisé, enfin r une certaine masse des hommes, employés et ouvriers,

embauchés. Évidemment les frontières entre les diver
types sont difficiles à tracer. Les recensements profes
sionnels nous y aident cependant. En 1931 la répartitio
des entreprises et la répartition des salariés selon la dimen
sion des entreprises, était la suivante :

Nombre des établissements : 3.550.000

occupant o salarié	occupant de 1 à 10 salariés	occupant de 10 à 50 salariés	occupant de 50 à 5.000 salar
—	—	—	—
1.567.000	1.883.000	81.000	19.000
Pourcentage :			
44 o/o	53 o/o	2,3 o/o	0,7 o/o
Nombre des salariés travaillant dans ces établissements : 9.628.000			
	3.893.000	1.717.000	4.018.000
Pourcentage :			
	40 o/o	18 o/o	42 o/o

40 o/o des salariés français travaillent donc à l'intérie
d'entreprises de petite dimension ne réunissant pas so
l'autorité d'un seul homme plus de 10 personnes ; 18 o
se situent dans des entreprises de moyenne dimensio
assemblant de 10 à 50 personnes ; 42 o/o sont englob
dans de grandes entreprises occupant plus de 50 perso
nes et même à la limite supérieure jusqu'à plus de 5.0
personnes. C'est dans ce dernier groupe que se recrute
surtout les adversaires du capitalisme, ceux qui accue
lent le plus facilement, puisqu'ils l'incarnent, l'idéolog
marxiste.

A cette structure technique et ouvrière des entrepris
il faudrait superposer la structure juridique. Dans l
entreprises de petite dimension technique, l'entreprene
est ordinairement une *personne* au contact de *son perso*

(1) Cf Recensement du 8 mars 1931 — 3e partie, p. 95.

nel. Les deux mots s'appellent. Autrement dit l'entrepreneur connaît nommément, humainement ses collaborateurs. Il se tisse entre eux des liens. L'entrepreneur n'embauchera pas n'importe qui. Il ne renverra pas un vieux serviteur sans une certaine appréhension, sans une certaine souffrance. Ce n'est du reste pas dans ces entreprises que se posera le problème de la mobilité de la main-d'œuvre. Le contact personnel est garant d'une certaine stabilité. La petite entreprise manque d'élasticité : elle ne peut ni beaucoup s'agrandir, ni beaucoup se rapetisser.

Allons au contraire à l'autre extrémité de la hiérarchie. Dans l'entreprise de grande dimension, l'entrepreneur n'est plus une personne et les salariés perdent leur personnalité. Malgré le paradoxe qu'il y a à assembler ces mots : le personnel devient anonyme, un ensemble de numéros matricules, interchangeables. L'entrepreneur devient une personne morale. C'est là un très beau mot. A ne voir que les mots il semblerait préférable de traiter avec une personne morale qu'avec une personne physique? Malheureusement le mot ne recouvre pas une réalité correspondante. L'entreprise de grande dimension est collective : c'est une société. La masse des capitaux engagés l'impose. Dans cette société il y a une séparation des fonctions : l'entrepreneur ne se désigne pas facilement. C'est un état-major. C'est un conseil qui délègue ses pouvoirs à quelques hommes. Ces hommes sont comme autant d'officiers généraux qui ont nécessairement perdu contact avec les hommes de troupe. La cellule industrielle ressemble à une armée. Karl Marx a parlé de l'armée de réserve des travailleurs, la formule qui a fait image et fortune traduit assez bien l'aspect inquiétant du problème. La grande entreprise doit être pourvue d'élasticité : elle doit pouvoir grossir et diminuer en fonction des besoins

du marché. Or en elle il y a des éléments rigides, incompressibles : l'armature technique, l'installation, les frais généraux, le capital fixe. Ces éléments empêchent par eux-mêmes une adaptation rapide. Mais à côté il y a les éléments mobiles et fluides dont le volume est modifiable à gré et qui permettent un agrandissement ou un rapetissement rapides : parmi eux figurent le volume des matières premières traitées et, nous le devinons, le volume de la main-d'œuvre. La main-d'œuvre, le mot est significatif : on ne parle plus de personnes. Dans les entreprises de grande dimension où les hommes sont dissociés en forces, l'élasticité que postule le marché ne rencontre aucune gêne à se réaliser. L'embauchage et le débauchage apparaissent alors comme les deux vannes d'entrée et de sortie par où l'entreprise adapte sa capacité interne de production aux possibilités externes de rémunération. Pour employer le langage des spécialistes, grâce à l'embauchage et au débauchage, la productivité s'ajuste à la rentabilité.

L'entreprise de moyenne dimension participe des caractères des deux types extrêmes, mais tend plutôt à désirer l'élasticité dans l'anonymat, qu'à réaliser la rigidité dans la connaissance des personnes.

Ainsi l'analyse de la fonction et des dimensions de l'entreprise nous apporte déjà quelque lumière. C'est au nom de la responsabilité que les employeurs suspectent le contrôle de l'embauchage et du débauchage. Dans l'entreprise de petite dimension le contrôle risque d'empêcher au chef d'entreprise de remplir sa mission : du reste les relations du chef et des embauchés se font ici sur un terrain personnel. Ce caractère personnel les protège les uns et les autres contre les abus. S'il surgit des difficultés, elles auront un caractère individuel et elles seront réglées par des procédures individuelles. Il s'agit d'un problème de

qualité des personnes en présence; un contrôle serait néfaste au maintien de la qualité des salariés.

Dans l'entreprise de grande dimension il n'en est pas de même. Non pas que la qualité des travailleurs n'ait pas d'importance. Partout c'est la qualité de l'ouvrier qui assure la qualité de la production. Il est bien connu que dans une équipe anonyme tous les ouvriers s'alignent sur le moins rapide, sur le moins zélé d'entre eux. Le contrôle de l'embauchage peut donc aboutir à diminuer uniformément le rendement par ouvrier, s'il est un procédé indirect d'introduire dans les usines des ouvriers décidés à ralentir systématiquement leur effort. Par le contrôle se répandrait la contagion du moindre effort. A un moment où la production française est déficiente, la mesure ne serait donc guère opportune (1).

Mais au-delà de cette conservation de la qualité, le problème des qualités de main-d'œuvre semble au contraire légitimer une surveillance. Puisque la grande entreprise postule l'élasticité, elle est appelée à traiter la main-d'œuvre comme une entité compressible. Ce faisant, elle risque d'annihiler les personnes humaines. La recherche de la souplesse économique qui est dans l'essence de l'entreprise appelle donc le contrôle des mouvements de main-d'œuvre.

Il faut pour le comprendre se tourner maintenant du côté des salariés.

***

Le point de vue des salariés.

Une remarque s'impose d'abord. Tandis que sous le mot d'entrepreneur, il y a des réalités multiples souvent

(1) Voir Bernard Lavergne. *Le code moderne du travail.* « Revue de Paris », 1er mars 1938.

incommensurables, sous le mot de salarié il y a une seule réalité. Cette absence de symétrie est toujours sous-jacente à toutes les discussions contemporaines, et elle les rend confuses. Il n'y a pas d'homogénéité dans le monde patronal : quels rapports y a-t-il entre l'entrepreneur qui occupe 10 ouvriers et l'entrepreneur (l'état-major) qui en occupe 4000? Font-ils partie de la même classe sociale? Et cependant l'un et l'autre ont la même qualification économique.

Au contraire, il y a homogénéité dans le monde ouvrier. Bien qu'un ouvrier n'ait pas les mêmes réactions dans une usine où il voit son patron lui-même au travail, et dans une usine où il travaille comme un soldat anonyme et inconnu, il appartient partout à la même classe, partout il a le même esprit (1). Hétérogénéité patronale, homogénéité ouvrière, cette antithèse complique le problème. Elle sert en ce moment les offensives sociales ouvrières.

En soi, nous l'avons dit, le problème qui nous occupe ne se pose que dans la grande entreprise. Le danger c'est, du fait de l'homogénéité ouvrière, de généraliser à toutes les entreprises, bien plus, au principe même de l'entreprise, ce qui n'est vrai que pour certaines excroissances de l'entreprise. S'il n'y avait eu que des entreprises personnelles, le régime capitaliste n'aurait peut-être pas dévié, le marxisme n'aurait peut-être pas eu un terrain de naissance légitime. Peut-être évidemment l'esprit même du capitalisme contenait-il en germe cette nécessité des excroissances? Dans notre monde contemporain la concurrence n'a sans doute pas complètement tué la

(1) Il n'y a cependant pas partout homogénéité de situation : l'ouvrier qualifié se considère à juste titre au-dessus de l'ouvrier non qualifié.

oncurrence comme le prétendait Proudhon, mais elle a
ngendré des concurrents monstres dont l'ordre de
randeur n'est plus négligeable par rapport à l'ensemble.
Perroux a marqué les conséquences de ce régime
hybride sur les prix (1). Peut-être conviendrait-il d'en
nalyser les répercussions sur la structure sociale des
ntreprises, et surtout de dégager l'esprit conféré ainsi
u régime? C'est la conduite de ces entreprises ano-
nymes et démesurées qui pèse sur la destinée de *toutes*
es entreprises capitalistes, même celles qui sont encore
t toujours pleinement respectables.

En nous situant dans cette optique, nous n'avons pas
le peine à comprendre les arguments légitimes des syn-
licats ouvriers. Les ouvriers ont été condamnés à une cer-
aine « réification ». Puisque dans la grande entreprise
ls sont devenus des choses, puisqu'ils sont condamnés à
ubir le flux et le reflux des forces collectives, pourquoi
n'auraient-ils pas usé de cette condamnation pour assurer
eur défense humaine? On a dit ici qu'il y avait dans le
narxisme un humanisme plus qu'un matérialisme. C'est
e capitalisme qui crée le matérialisme, la soumission des
hommes aux mécanismes économiques et financiers. En
uttant contre le capitalisme, en hâtant sa décomposition
oi-disant spontanée, Marx ne voulait-il pas, en quelque
orte, délivrer l'homme de cette pression des choses?
C'est en tout cas cette seule interprétation qui nous
end le marxisme saisissable et qui nous oblige à l'analy-
er et non pas toujours à le dénigrer.

L'armée industrielle de réserve, c'était en somme ce
éservoir d'hommes où l'entrepreneur pouvait puiser et
léverser à volonté les forces humaines. Embaucher c'est
nobiliser durant la phase ascendante du cycle. Débau-

(1) Voir *Capitalisme et Communauté de Travail*, p. 182 et suiv.

cher c'est démobiliser et créer du chômage durant la phase descendante. Si le cycle est une nécessité, l'embauche et le licenciement collectifs s'imposent. Mais si vraiment ils s'imposent comme le flux et le reflux de la marée, la qualité humaine des forces mises en jeu n'impose-t-elle pas à son tour des interventions protectrices ? S'il est nécessaire de sauvegarder l'élasticité économique de la main-d'œuvre, faut-il toujours la laisser jouer dans la méconnaissance des personnes ? Raisonnablement on ne peut pas le penser.

Les ouvriers, traités par l'entrepreneur comme des porteurs anonymes de « main-d'œuvre », ont donc rappris en dehors de l'entreprise qu'ils étaient des hommes. Appelés au travail collectif, ils ont senti le besoin de la défense collective. En soi, en toute pureté, les syndicats ouvriers auraient pu, auraient dû, dès leur origine représenter la personne morale, c'est-à-dire les intérêts humains de tous les hommes consacrés à un travail exécuté dans la soumission aux entrepreneurs responsables. Imaginons que les syndicats soient cette réalité. Ils nous apparaissent alors expréssément désignés pour assurer le contrôle de l'embauche et du licenciement. Et nous voyons fort bien ainsi s'esquisser leur tâche. A la fonction *économique* de l'entreprise axée sur le principe de responsabilité, s'opposerait ainsi la fonction *sociale* du syndicalisme, axée sur le principe de la protection de la liberté et de la dignité humaines.

La mission impartiale du contrôle serait d'arriver à concilier ces inconciliables : l'élasticité économique et la sécurité sociale. C'est le nœud du problème. En sauvegardant une élasticité on accepte des risques : c'est le rôle de l'entrepreneur, le rôle du chef. L'élasticité entraîne la responsabilité et admet l'imprévisibilité. Désirer la sécurité sociale c'est au contraire introduire

dans l'entreprise la rigidité. C'est vouloir supprimer le risque et toute incertitude. Mais la sécurité totale est un leurre. Si elle s'oppose à tout changement elle risque d'arrêter la vie. Si les salariés veulent devenir des fonctionnaires inamovibles, indéplaçables, assurés pour la vie, ils risquent ainsi de paralyser toute vie économique. Il faut donc tendre à une solution intermédiaire. Les syndicats peuvent fort bien être ces pourvoyeurs de sécurité. En respectant les servitudes de l'élasticité économique, ils doivent surveiller le flux et le reflux qui remplissent et qui vident le réservoir humain. Et en fonction des données économiques ils doivent assumer trois tâches essentielles : aiguiller les jeunes dans le sens indiqué par les réalités du marché, c'est le problème de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage. Donner à ces jeunes un emploi rémunérateur, c'est le problème du placement. Adoucir les à-coups de la mobilité de la main-d'œuvre, faciliter l'embauchage durant la prospérité, amortir les inconvénients du licenciement durant la dépression en prenant en charge les hommes devenus momentanément inutiles, c'est le problème qui nous préoccupe, inséparable des deux premiers.

En fait, du reste, un embauchage trop massif n'est malheureusement pas définitif. Un débauchage trop massif ne l'est heureusement pas non plus. Une intelligence qui veut prévoir, peut donc organiser des mécanismes régulateurs. Mais pour régulariser il faut connaître les offres et les demandes. En cela il est donc légitime d'opérer une coordination. Une entreprise qui embauche sera appelée à faire connaître ses besoins aux organismes syndicaux, et elle ne prendra pas de décision avant que son appel ait été sûrement entendu par tous. Une entreprise qui débauche sera appelée à donner un préavis à ces mêmes organismes. Pour éviter qu'elle licencie trop faci-

lement, sans une réflexion suffisante, il ne sera pas irrationnel de réglementer plus sévèrement un réembauchage suivant rapidement un débauchage antérieur, et de donner dans ce cas aux remerciés d'hier un droit de priorité sur les nouveaux arrivants. Les syndicats doivent donc être appelés à jouer le rôle de la coordination des offres et des demandes d'emploi. Grâce à cette coordination, ils peuvent établir une compensation, dans l'espace si toutes les entreprises ne sont pas au même moment dans la même région soumises au même rythme, dans le temps même pour une seule entreprise dès que le rythme du marché se retourne.

Ici il se présente une autre difficulté. Nous donnons aux syndicats la mission d'incarner la personne morale des travailleurs. Mais nous avons pris soin d'écrire le mot au pluriel. *Il n'y a nullement dans une profession une seule manière de défendre la personne humaine des travailleurs.* Il n'y a donc nulle obligation d'unité syndicale. L'ouvrier n'est pas de type unique. Il a beau avoir été modelé par un travail uniforme dans des entreprises animées d'un esprit commun, il est divers. Il y a plusieurs styles d'humanité. Il doit y avoir plusieurs styles syndicaux. En cela nos cerveaux sont, malgré nous, déformés par l'histoire syndicale française qui semble s'opposer au pluralisme. Mais alors ce pluralisme syndical n'est-il pas contraire au principe même de la coordination? Une diffusion syndicale est-elle conciliable avec un contrôle effectif? Il ne le semble pas : *c'est pourquoi ce contrôle appelle un organisme intersyndical susceptible de parler au nom de toutes les personnes en présence.* Mais de quelle nature sera cet organe? L'idéal serait que, sans aucune contrainte, les intéressés puissent former spontanément l'organe centralisateur. Malheureusement il ne faut pas s'y attendre. Devant la carence ou la mésentente des intéressés, l'État

a pour mission essentielle d'aider à cette formation et de permettre après coup son fonctionnement continu, sûr, impartial. L'office de placement et d'embauche aura donc presque nécessairement un caractère public ou semi-public. Mais la fonction de l'État sera uniquement de sauvegarde, jamais d'empiétement. La meilleure influence n'est-elle pas celle qui agit sans contraindre, celle qui sait s'effacer devant les initiatives qu'elle veut seulement aider à se dégager ?

Ainsi le salarié a voulu très légitimement retrouver dans le système des grandes unités capitalistes un peu de la personnalité que ces dernières lui avaient ôtée. Sans s'opposer au flux des forces économiques qu'utilise et que dirige l'entrepreneur, il en veut éviter la pression contraignante. Au nom de la dignité humaine il en demande le contrôle. Ce contrôle ne supprime du reste pas sa position dépendante. Il laisse subsister le risque du renvoi. Il ne donne pas la certitude de l'emploi. Mais il confère une sorte d'assurance contre l'arbitraire en limitant ce risque, et en tendant vers cette certitude.

***

La solution actuelle : critique.

Liberté de l'embauche et du licenciement dans la petite entreprise. Règlementation dans la grande. C'est bien ce qu'a essayé de réaliser le premier projet du Statut moderne du travail. La grande entreprise a été définie comme celle occupant plus de 30 employés affiliés obligatoirement aux Assurances sociales. Il fallait bien choisir un chiffre pour tracer une limite. On aurait aussi bien pu s'arrêter au chiffre de 20 : le contrôle eût atteint beaucoup plus de personnes ; ou au chiffre de 40 : le con-

trôle eût alors été plus lâche. N'ergotons pas sur ces frontières. Ce qu'il faudrait savoir c'est à partir de quel nombre une entreprise perd le caractère personnel. C'est du reste affaire d'expérience. Dans le monde scolaire ou militaire on admet qu'un instructeur ne peut pas, par exemple, connaître plus de vingt élèves. Au-dessus de vingt élèves, une classe perd le caractère personnel. Pour le moment, c'est donc au-dessus de trente salariés qu'une entreprise devient elle aussi impersonnelle, et où la personne des travailleurs disparaît derrière le truchement anonyme et quantitatif de la main-d'œuvre.

Dans l'entreprise ainsi définie, l'employeur ne peut satisfaire ses besoins de main-d'œuvre sans s'adresser à un office public de placement, ou à l'un des bureaux légalement existants contrôlés par l'office. Jusqu'alors l'obligation paraît s'en tenir là. Autrement dit, l'employeur garde la liberté de choisir les candidats sur la liste dressée par l'office. Il y a cependant une sanction, mais elle a un champ d'application assez étroit : une amende, ou même une peine de prison en cas de récidive, punit quiconque aura refusé d'embaucher un travailleur à raison de son affiliation à un groupement professionnel, ou à raison de ses opinions politiques ou religieuses, quiconque aura empêché ou tenté d'empêcher cet embauchage. Une simple précaution dans les motifs de refus semble donc pouvoir éviter l'application de la sanction.

En cas de licenciement collectif, les obligations paraissent plus précises. L'employeur doit aviser quinze jours au moins à l'avance l'office public, en donnant le nom et les qualifications professionnelles des travailleurs dont le licenciement est prévu. Et pendant six mois ces travailleurs garderont en cas de réembauchage subséquent dans le même établissement un droit de priorité. C'est

bien ici que s'applique le contrôle de l'économique par l'humain. Les ouvriers ne veulent plus être des jetons interchangeables, absorbés ou refoulés au gré des vents économiques. Des parapets vont être construits pour limiter ces mouvements de flux et de reflux. C'est à leur intérieur que jouera seulement l'élasticité économique. C'est évidemment une obligation qui ne sera pas sans inconvénient pour la marche de l'entreprise : elle va nuire au secret professionnel. En quinze jours les événements peuvent faire volte-face : rendre publique, deux semaines à l'avance, une décision aussi grave, c'est jeter la suspicion sur un établissement, c'est même peut-être impressionner défavorablement le marché et contribuer à créer un état de choses qu'on voudrait cependant éviter.

Mais ce n'est pas cependant l'objection la plus grave. Ce n'est pas dans les textes qu'elle réside, c'est dans l'esprit qui les anime, c'est dans l'esprit avec lequel ils seront appliqués. Il est parfaitement logique de réaliser un service public de placement, de coordonner tout ce qui était épars, d'éviter les abus de la dispersion. Un rapport au Conseil National Économique a lumineusement montré les inconvénients de l'anarchie actuelle. En voici deux exemples : depuis l'application de la loi de quarante heures, les chemins de fer ont embauché des dizaines de milliers d'agents au petit bonheur, sans prélever d'abord sur les chômeurs, en déplaçant des travailleurs occupés. On a vu également des travailleurs qualifiés s'embaucher comme manœuvres, alors que s'il y avait eu coordination des demandes et des offres d'emploi, des employeurs à la recherche des spécialistes auraient pu, s'ils les avaient connus, embaucher des travailleurs à un taux naturellement plus élevé.

Ce qu'il faudrait savoir c'est comment va se faire cette coordination. Nous sommes dans une période intermé-

diaire et indécise. Il subsiste encore des bureaux de placement libres, payants ou gratuits, syndicaux ou extrasyndicaux. La tendance de notre législation est de réaliser progressivement l'unification de tous ces organismes de placement sous la tutelle de l'office public. Mais comment va se faire cette unification ? Nous voudrions qu'elle se fît dans le respect du pluralisme syndical. Or, sous prétexte de service public, l'emprise du syndicat « le plus représentatif » risque de s'exercer. Et c'est cette prédominance inavouée, mais certaine, qui jette sur l'institution du contrôle un voile d'anxiété.

Le problème baigne dans l'équivoque. Les salariés ont raison de vouloir une règlementation. Les salariants ont raison de suspecter un monopole. Le danger c'est qu'on ne sait pas où passe la frontière entre la règlementation de droit légitime, et le monopole de fait intolérable. C'est là toute la question. Et elle est de taille. Car sous prétexte de règlementer, il est bien possible en effet de bouleverser l'ordre social établi. Le danger c'est aussi que sous prétexte d'humaniser la grande entreprise, on étouffe la petite. Déjà, c'est la petite entreprise respectable qui a fait les frais des conquêtes sociales de juin 1936. Nous souffrons particulièrement en France de l'uniformité législative envahissante qui s'adapte si mal aux diversités du monde réel. Et comme il arrive souvent dans une classe ou dans une troupe, c'est l'ensemble des éléments sains qui paye les abus des meneurs. Il y a des abus dans le régime capitaliste de l'entreprise. Qui oserait le nier ? Le malheur c'est qu'en portant remède à ces abus on altère les principes de la saine gestion économique.

Mais comment faire le juste partage ?

Nous sommes aujourd'hui dans l'atmosphère embrumée et poussiéreuse des transitions. Nous sommes arrivés à une phase aiguë. On se demande s'il est toujours possi-

ble de réformer en conservant les anciennes assises, ou s'il ne serait pas plus franc de reconstruire des fondements. Personne n'est du reste pressé de répondre à la question, et tout le monde préfère temporiser. Les employeurs parce que, bien que diminués, ils restent au poste stratégique. Les salariés parce qu'ils ont tout à gagner d'une attente prolongée : ils sont sûrs de ne rien perdre, et ils ne se sentent pas prêts à recueillir une succession trop lourde. Les uns veulent garder leurs responsabilités. Les autres veulent consolider leurs libertés. Tous ont intérêt à gagner du temps.

Cette incertitude des positions : peur de trop perdre pour les uns, peur de ne pas assez gagner pour les autres, jette quelque lueur sur l'horizon social. Elle explique le sens des grèves. La grève n'est plus l'explosion spontanée d'un mécontentement. Elle apparaît de plus en plus comme un moyen d'épreuve, raisonné, à froid, dans l'édification d'un droit nouveau. Elle permet de retarder la cristallisation de ce droit nouveau et de prolonger l'ère des expérimentations. Évidemment elle reste une manifestation de fait, sinon de violence. Elle prolonge un état de guerre. Mais en cela elle est plus franche qu'une paix purement externe. Elle maintient le monde professionnel en haleine. Elle lui assure une certaine disponibilité. Elle permet d'espérer que du pire peut sortir le mieux. Seulement la grève est tout de même le pire. Et au fur et à mesure qu'elle dure ou qu'elle renaît, elle risque de dévier hors de ses fins constructives. Un jour, il ne sera peut-être plus possible de prolonger une attente. Les combattants peuvent être victimes d'un effet de surprise.

Cet esprit de guerre vicie les constructions en cours, dont il donne cependant l'idée. Établir un droit nouveau c'est éviter qu'il y ait divorce entre le fait toléré ou désiré et un droit antérieur. C'est opérer une réconcilia-

tion. Or, tant que l'on n'est pas d'accord sur le fait à obtenir, comment serait-on capable de décider d'un droit nouveau ? Nous sommes en plein dynamisme. Le droit est toujours en retard sur le fait. Mais lorsque le fait devient imprévisible, comment même encore parler d'un droit ?

L'atmosphère de guerre sociale empêche donc de voir clair et juste dans l'élaboration du statut moderne du travail et par conséquent aussi dans le contrôle de l'embauchage et du débauchage. Si l'intention de guerre subsiste, alors tous les moyens élaborés pour rétablir la paix sociale ne serviront qu'à prolonger l'ère des hostilités. Ainsi en sera-t-il de la loi sur l'embauchage. Elle est en soi rationnelle et humaine. Elle doit servir les intérêts des personnes en présence. Mais si elle devient à l'usage un moyen inavoué pour saper progressivement le principe d'autorité à l'intérieur de la profession, alors il vaudrait mieux tout de suite lever l'équivoque.

Malheureusement personne ne peut aujourd'hui le dire. Ni ceux qui suspectent ce contrôle, ni ceux qui l'exaltent. Cependant ils peuvent être les uns et les autres victimes de leurs aspirations contraires.

*
* *

Conclusion.

Mais par delà cette confusion présente, une conclusion se dégage. En se développant, le régime de l'entreprise capitaliste a creusé un fossé entre les hommes. La grosse entreprise qui symbolise le capitalisme a oublié que la main-d'œuvre était inséparable des personnes. Cet oubli a légitimé le syndicalisme offensif. L'esprit de guerre a accidentellement pénétré le capitalisme. Mais il n'en est pas l'essence. S'il l'est devenu c'est à tort. C'est donc le

yle de vie qu'il s'agirait de réformer plus encore que la
ructure matérielle des choses. Pourquoi donc vouloir
er à ceux qui la réclament la responsabilité des méca-
ismes économiques à un moment où personne ne se dit
êt à recueillir une succession ? L'autorité d'un chef est
arfaitement conciliable avec la liberté des personnes.
'est une tentation simplificatrice que de vouloir suppri-
er l'autorité privée des entrepreneurs pour sauvegarder
dignité des hommes qui leur sont soumis. L'autorité
la liberté dans la profession peuvent donc parfaitement
concilier dans le régime de l'entreprise privée. Mais il
udrait alors que les uns et les autres renoncent à se
onsidérer comme des ennemis. Il n'est pas vrai que les
ns ne gagnent que ce que les autres perdent. Les chefs
t les salariés dépendent tous des événements extérieurs
l'entreprise. Pourquoi dans ces conditions ne rap-
rendraient-ils pas à collaborer, sans mettre périodique-
ent en cause les cadres et les conditions de leur colla-
oration ?

C'est à cette seule condition que le contrôle de l'em-
auchage et du licenciement peut être créateur d'un
eilleur équilibre humain dans la vie économique. Ce
ontrôle ne doit avoir en vue que le bien du plus grand
ombre dans la profession. Il est destiné à protéger
multanément l'employeur et l'employé contre les
xclusives ou les pressions extra-professionnelles. Il doit
u surplus éviter les heurts sociaux de l'élasticité écono-
ique, jouer comme un amortisseur aux périodes aiguës
e la conjoncture descendante. Ainsi, fait au nom de la
apacité professionnelle et pour assurer aux hommes une
lus grande sécurité, il devrait être, dans le respect de la
iérarchie nécessaire, une des pièces essentielles de l'ordre
conomique de demain.

HENRI GUITTON.

DOCUMENTS

Les trois premières étapes vers la réglementation de l'embauchage et du licenciement

I. — Les chantiers de l'Exposition

Dès l'élaboration des premières conventions colle
tives de 1936, des syndicats cégétistes tentèrent d'obt
nir un certain monopole du placement. Mais ce fut su
tout sur les chantiers de l'Exposition de 1937 qu'eure
lieu les tentatives d'un véritable contrôle ouvrier s
l'embauchage et le débauchage. De là, le mouveme
gagna la métallurgie parisienne. Pendant les premie
mois de 1937, de grandes fédérations ouvrières : avi
tion (conférence du 23 janvier), bâtiment (conféren
du 11 avril), métaux (comité national du 18 avril).
réclamèrent ouvertement ce contrôle. Il n'est pas do
teux que ce devait être un premier pas vers le contrô
ouvrier sur la gestion elle-même (brochure de la C.G.T
Premier mai 1937). En même temps, certains dirigean
de la C.G.T. ne cessaient de répéter que cette organis
tion défendait uniquement le droit au travail et
liberté syndicale (articles dans *Syndicats*, notamment
Les efforts des cégétistes sur les chantiers aboutire
à une ratification presque officielle. La circulaire su

vante était, en effet, envoyée par le commissaire général de l'Exposition, M. Labbé, à tous les entrepreneurs :

Au cours d'une réunion tenue à la Présidence du Conseil, le lundi 8 février, M. le Secrétaire général de la Présidence du Conseil, sur la demande des syndicats ouvriers du bâtiment de la région parisienne, a décidé que toute la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux effectués sur les chantiers de l'Exposition devrait être demandée par les entrepreneurs exclusivement aux bureaux de placement des syndicats ouvriers du bâtiment de la Bourse du Travail de Paris.

Je vous prie de vous conformer strictement à cette décision.

De véhémentes protestations s'élevèrent, et la question fut portée devant le Parlement. Voici un extrait de la réponse de M. Léon Blum, président du Conseil :

De quoi s'agit-il ? D'une circulaire du commissariat général de l'Exposition qui fut rédigée, non par le commissaire général, mais dans ses bureaux, dont il a lui-même rectifié les termes dans une autre circulaire qui a été lue à cette tribune.

J'indique immédiatement à la Chambre qu'il n'est pas exact, soit que la circulaire critiquée ait été imposée par le secrétariat général de la Présidence du Conseil, soit qu'elle ait été rédigée d'après un texte comuniqué par lui.

Nous avons été ainsi amenés à constituer une commission tripartite où les entrepreneurs de l'Exposition étaient représentés comme les ouvriers et comme les délégués de l'Exposition, afin d'examiner et de résoudre l'ensemble des questions posées.

Il a été établi qu'il y avait insuffisance de personnel ouvrier. On s'est rendu compte — les entrepreneurs l'ont déclaré à la commission tripartite — que, pour obtenir le nombre d'ouvriers et de spécialistes nécessaires, on ne pouvait pas compter sur l'office départemental de placement, parce que, sur les listes de cet office, faisaient défaut les ouvriers des catégories les plus nécessaires comme les charpentiers en bois et les « levageurs », qui montent les charpentes en fer, et que, souvent, les chômeurs inscrits à l'office départemental ne connaissaient pas la profession pour laquelle ils figuraient sur les listes d'inscription.

Cette constatation a été faite à plusieurs reprises. Les syndicats ouvriers se sont alors déclarés prêts, par les moyens dont ils dis-

posent, à fournir la main-d'œuvre nécessaire. Cette offre a été acceptée.

Il n'y a là rien dans notre pensée qui puisse porter atteinte à la loi ou aux conventions collectives.

J'ajoute — et c'est là exactement le sens des indications données aux entrepreneurs — qu'en fait, les syndicats confédérés du bâtiment groupent, dans la région parisienne, la quasi-unanimité des travailleurs.

S'il existe d'autres syndicats capables de fournir la main-d'œuvre qualifiée qui fait encore défaut, rien ne les empêche de s'adresser à la commission tripartite de l'Exposition.

II. — La motion de la C.G.T., du 4 août 1937

La question prit une nouvelle extension à la suite d'une motion adressée, le 4 août 1937, au Président du Conseil par le Comité confédéral national de la C.G.T., et dans laquelle il était demandé, entre autres, que le placement soit organisé. Voici ce passage :

Respect du droit du travail

Le respect de la liberté syndicale exige, de façon générale, l'organisation du placement.

La Confédération Générale du Travail n'a pas à redire que la volonté qu'on lui a attribuée de monopoliser le placement n'est guère qu'une caricature grossière et volontairement mensongère de ses intentions. Elle doit quand même remarquer qu'il y a une belle audace dans cette imputation formulée par un patronat qui avait érigé en système la pratique des « listes noires » et qui n'a pas renoncé à boycotter les services dont l'activité politique ou syndicale déplaît.

Le droit au travail doit devenir indépendant des idées que professe le salarié. L'offre ou la perte d'un emploi ne peuvent pas être la sanction d'une attitude qui plaît ou non à l'employeur. Trop de patrons en sont encore à le croire et à prétendre à l'autocratie. La législation sociale dit le contraire : elle ne touche pas à l'autorité légitime de l'employeur dans son entreprise; elle ne reconnaît

pas qu'il puisse s'y comporter en maître absolu et que son arbitraire puisse servir à des calculs politiques.

Sans garanties effectives sur l'embauchage et le débauchage, c'est-à-dire contre l'arbitraire que la loi a voulu écarter, l'action collective des travailleurs demeurera précaire et incomplète. La première mesure à prendre dans cette voie est la suppression de tous les organismes de placement privés là où il en existe et la création partout d'organismes publics à gestion tripartite, par lesquels patrons et ouvriers devront passer; la seconde est l'institution d'une juridiction arbitrale appliquant des règles sanctionnées.

Le gouvernement prépara trois projets relatifs au placement, à l'arbitrage et à l'embauchage et débauchage. L'analyse des projets ayant été communiquée, le 4 novembre, par le président du Conseil au président de la C.G.P.F., dans une lettre, M. Gignoux répondit, le 10 novembre, dans les termes suivants (nous donnons de larges extraits de cette lettre qui précise assez exactement la position du patronat) :

... Ce ne sont point ces questions de détail ou ce problème d'opportunité que pose à nos yeux le troisième problème soumis à notre examen sur l'embauchage et le débauchage. Ici nous trouvons mis en cause les principes mêmes de l'autorité et de la responsabilité patronales, sur lequel j'ai le devoir de vous dire que nos mandants unanimes n'admettent la possibilité d'aucune transaction.

Ainsi que nous avons déjà eu l'honneur de vous l'exposer à deux reprises, dans nos notes précitées, cette attitude n'implique aucune volonté de gêner le fonctionnement de la législation sociale existante : d'autre part, nous avons nous-mêmes à diverses reprises formulé diverses suggestions sur la réglementation du délai-congé, sur l'obligation de préavis spéciaux, en cas de licenciements susceptibles d'exercer une répercussion sensible sur le marché du travail, enfin sur la possibilité d'accroître les pénalisations prud'homales en cas d'abus par le patron du droit de licenciement. Mais il ne nous est pas possible d'admettre aucune atteinte, même progressive, au droit absolu des chefs d'entreprises de choisir librement leurs collaborateurs.

Le choix ou la mise en fonctions de ces derniers dépend en

effet d'une infinité de considérations, variables d'une entreprise à une autre et ne comporte, à ce titre, aucune réglementation générale, surtout numérique. C'est un principe qu'a reconnu une fois de plus, le 15 septembre dernier, le Congrès des Offices publics paritaires de placement en adoptant sous la présidence de M. Maranne et sur le rapport de M. Paulin, député, président de la Commission de législation sociale de la Chambre, un vœu précisant qu'il n'y a pas « à discuter l'évidente liberté pour chacun de travailler chez qui bon lui semble et pour chacun d'embaucher qui lui plaît ». Pour la même raison, le chef d'entreprises ne peut être contraint à conserver un ouvrier ou collaborateur impropre à la bonne marche de l'exploitation ou du commerce, dont le patron est seul responsable, comme il l'est de la bonne exécution du travail, des échéances, des payes et des impôts afférents à son entreprise.

De ces multiples responsabilités, le patron tire son droit au libre exercice de son autorité, et cela dans l'intérêt manifeste de l'ordre et du progrès économique, qui ne sont pas concevables sans le plein exercice du pouvoir de direction. Cette observation nous paraît prendre dans les circonstances actuelles une importance particulière : d'une part, c'est au moment même où les charges et les responsabilités des chefs d'entreprises augmentent avec leurs difficultés, qu'on voudrait limiter la liberté d'action dont ils ont besoin pour y faire face; et d'autre part, nous avons le droit, après des mois d'une pénible expérience, dont la diminution progressive de l'autorité patronale a été la marque constante, de constater une autre diminution, dont la concomitance n'est assurément pas le fait du hasard, dans l'activité économique de ce pays.

Sans doute, le projet du Gouvernement prendrait le soin d'entourer le contrôle de l'embauchage de limitations qui ne permettent pas d'y voir à proprement parler le monopole initialement réclamé par les organisations ouvrières et imposé en maintes circonstances, notamment sur les chantiers de l'Exposition : sans doute encore, un licenciement individuel ne saurait-il être soumis à l'arbitrage et au préarbitrage que si le syndicat ouvrier en conteste la nature. Nous nous excusons de rappeler que cette contestation est la règle constante et, pour le surplus, c'est le caractère fondamental de l'évolution actuelle que d'ouvrir, au bénéfice de revendications partielles, des brèches dans le système économique et social qu'on entend détruire. Dans le moment où le Gouvernement estime satisfaire aux nécessités de la vie normale des

ıtreprises en réservant encore un certain pourcentage d'embau-
ıage libre, certaines organisations ouvrières recommandent déjà
exiger dans les conventions collectives que l'embauchage direct
: puisse avoir lieu qu'avec l'accord des délégués ouvriers de
:ntreprise (*Vie ouvrière* du 4 novembre 1937, p. 11).

Cette tendance et ces pressions constituent toute l'histoire de
:s derniers mois : elles ont gravement compliqué par l'insécurité
le désordre qu'elles entretiennent l'assimilation d'améliorations
ıciales légitimes : elles sont à la veille de rendre toute production
tout travail impossibles, et c'est pourquoi nous ne saurions
lhérer à aucune mesure propre à seconder, même indirectement,
:tte volonté continue de désagrégation matérielle et morale.

Nous sommes ici à la limite exacte que le patronat ne peut pas
anchir sans se renier et se détruire lui-même. Il a consenti et
ınsent encore à l'amélioration du sort des travailleurs de lourds
crifices : il a secondé de son mieux l'effort entrepris par le Gou-
ernement pour maintenir cette amélioration dans une économie
une situation financière restaurée.

Ce sont les raisons mêmes de son opposition d'aujourd'hui : il
y a aucune relation, tout au contraire, entre l'amélioration du
rt des travailleurs et la désorganisation des entreprises qui les
nploient : il n'est pas de prospérité concevable dans une écono-
ie où les initiatives et les directions seront à chaque instant
rectement ou indirectement paralysées et où, j'ai le devoir de
ıus le dire, il est à craindre qu'on ne puisse détourner nombre
: patrons de la cessation d'une activité où souvent ne les mainte-
ıit, contre des difficultés accrues, que la haute conscience de leur
le et de leurs responsabilités.

Des réunions syndicales patronales se tinrent dans la
rance entière, et partout les employeurs votèrent un
dre du jour affirmant leur volonté de maintenir, dans
:ntreprise, l'autorité du chef responsable. Ainsi, à
aris, les délégués de près de 900 Chambres syndicales
fédérations nationales adoptèrent, le 24 novembre,
ırdre du jour suivant :

Après avoir entendu l'exposé fait par leur président, M. C.-J. Gi-
ıoux, des menaces nouvelles qui pèsent sur les entreprises et en
rticulier des revendications formulées par la C.G.T. à l'occasion

du prochain renouvellement des conventions collectives, ainsi qu
des études actuellement poursuivies par le gouvernement pou
leur donner une sanction législative au moins partielle :

Dénoncent le trouble profond apporté dans l'économie du pay
par la hausse incessante des prix de revient et l'instabilité conti
nuelle des conditions de travail, en particulier par certaines déc
sions arbitrales rendues parfois au mépris des principes élémen
taires du droit ou conduisant à des hausses de salaires qui acc
lent de nombreuses entreprises à la cessation de leur activité;

Affirment que la prolongation de cette situation menace le pa
tout entier, en créant la vie chère et l'insécurité et en aggrava
les risques de chômage;

Constatant que, dans le moment même où les charges et l
responsabilités des chefs d'entreprises sont ainsi journelleme
accrues, on réclame et on propose l'introduction dans les lois q
régissent le travail ou dans les conventions collectives des mesur
attentatoires au fonctionnement normal des entreprises;

Confirment, dans l'intérêt même des salariés à qui les facilit
les plus diverses doivent être données pour la recherche d'un em
ploi, sa volonté de collaborer aux organismes publics de plac
ment, de développer leurs propres organismes syndicaux et
défendre toutes initiatives libres en la matière;

Déclarent que toute mesure qui limiterait la possibilité pour
patron d'adapter en nombre et en qualité les collaborateurs a
besoins immédiats de l'entreprise rendrait impossible la foncti
du chef qui assume les responsabilités de l'organisation du trav
et du règlement de toutes les charges et doit avoir l'autorité da
le choix et l'emploi de la main-d'œuvre pour obtenir les meilleu
résultats dans l'intérêt de la collectivité tout entière;

Rappellent au surplus que le Congrès des Offices publics
placement réuni à Paris le 15 septembre 1937, sous la présiden
de M. Maranne, a, sur le rapport de M. Paulin, député, préside
de la Commission de législation sociale de la Chambre, adopté
l'unanimité un vœu précisant qu'il n'y a pas « à discuter l'éviden
liberté pour chacun de travailler chez qui bon lui semble et po
chacun d'embaucher qui lui plaît »;

Déclarent que nul ne saurait obliger un salarié à demeurer ch
un patron dont il ne veut plus et que réciproquement auc
patron, petit ou grand, ne saurait être obligé de conserver
collaborateur qui n'a plus sa confiance;

Rappellent que depuis de longues années, pour le cas d'al

dans l'exercice de ce droit réciproque, la juridiction prudhomale élue et strictement paritaire existe et donne satisfaction; qu'il n'y a pas lieu d'en créer une autre et que les prud'hommes doivent continuer à connaître seuls des litiges qui naissent à l'occasion des départs ou des renvois, en apprécier les causes et fixer les indemnités dues;

Pour ces motifs :

L'assemblée déclare que le patronat ne saurait accepter cette abdication de son autorité qui, aggravant les difficultés présentes, compromettrait les intérêts de la nation tout entière et ceux des travailleurs comme ceux des chefs d'entreprise;

Elle demande en conséquence, dès à présent, avec la plus vive insistance au gouvernement d'abandonner, ou au Parlement de rejeter une législation qui par ses conséquences attenterait aux conditions mêmes de l'activité normale du pays et à ses libertés essentielles.

A cette unanimité patronale, la C.G.T. répondit par un communiqué (*Peuple* du 25 novembre) :

La Confédération Générale du Travail se doit se rappeler la position qu'elle n'a cessé de défendre en ce qui concerne les problèmes de l'embauchage et du congédiement.

En juin dernier, au moment où se posait la question de proroger les conventions collectives, la C.G.T. donnait son acquiescement sous réserve que soit rapidement votée une loi réglementant l'embauchage des travailleurs et fixant les conditions de leur congédiement éventuel.

La C.G.T. a enregistré la promesse qui lui fut faite à l'époque et renouvelée depuis à diverses reprises. A aucun moment la C.G.T. n'a revendiqué le monopole de l'embauchage ni demandé l'organisation de son contrôle pour son profit.

La C.G.T., observant seulement que les engagements contractuels sur l'exercice du droit syndical ont été trop souvent violés, que les militants syndicaux et délégués d'atelier ont été fréquemment éliminés des entreprises en raison de leur activité syndicale (car il est arrivé que tous les travailleurs adhérant à des syndicats confédérés ont été congédiés de certaines entreprises), la C.G.T. a demandé que l'embauchage et le congédiement soient réglementés par la loi, afin de garantir aux travailleurs le plein exercice de la liberté syndicale.

En s'affirmant pour une telle législation, les travailleurs organisés ne demandent qu'une chose : que la loi garantisse l'application des accords sur la liberté syndicale, signés le 7 juin 1936.

Assurée qu'une telle réglementation, réalisée en d'autres pays, peut l'être en France au bénéfice de la tranquillité sociale, la C.G.T. déclare de la manière la plus formelle demeurer attachée de toute sa raison et de toute sa volonté au projet de loi réglant cette matière.

Elle demande au gouvernement de hâter le dépôt de son projet, selon les engagements publics pris, et au Parlement de le voter dans le délai le plus rapide.

III. — Le projet de « statut moderne du travail »

Le gouvernement laissa pendant quelque temps la question en suspens. Puis il chercha à obtenir un nouvel « accord Matignon » entre organisations patronales et ouvrières, mais la C.G.P.F. refusa l'invitation. Six projets de lois, dont l'un traitait de la question de l'embauchage et du licenciement, furent donc déposés. L'ensemble fut appelé : « Statut moderne du travail ».

La C.G.T. n'eut presque pas d'observations à faire sur le projet relatif à l'embauchage et au licenciement; d'autres questions, comme l'échelle mobile des salaires, la préoccupaient.

Le président de la C.G.P.F. exposa son point de vue sur le statut du travail dans un grand discours, à Cholet, le 17 janvier 1938. En voici un court extrait :

Nous comprenons la nécessité d'une réforme du placement de manière à mieux dépister les chômeurs utilisables et à coordonner mieux que par le passé les efforts entrepris ou les renseignements recueillis sur cet objet. Nous n'admettons, par contre, de monopole de placement d'aucun organisme, même public, et nous nous en tenons volontiers, sur ce point, au projet gouvernemental que le Conseil national de la main-d'œuvre a été récemment appelé à examiner.

Nous répudions de la façon la plus formelle tout refus d'em-

ıuchage ou tout licenciement effectués en violation de la liberté 'ndicale, sous quelque prétexte que ce soit.

Nous refusons de mettre la puissance syndicale au service des ıtrons coupables de ces abus; nous demandons que la juridiction ·ud'homale compétente pour les apprécier puisse disposer à cet fet d'une procédure expéditive et de sanctions massives.

Nous recommandons que, dans tout établissement, les condi- ons de licenciement, d'embauchage et de réembauchage soient ›nsignées dans un règlement public et applicable durant un laps : temps suffisant, de façon qu'aucune improvisation arbitraire ne ıisse, à la volonté du chef d'entreprise, affecter ces opérations.

Mais nous n'admettons pas et n'admettrons jamais des mesures ıi aient pour effet de diminuer la liberté de chacun de travailler ıez qui bon lui semble, d'embaucher qui lui plaît ou de ne pas ›nserver un collaborateur qui n'a pas sa confiance.

A cela nous nous refusons, non pas au nom du droit divin, ais en vertu du droit qu'a tout patron de diriger son entreprise ›mme il l'entend, si on continue à tenir ce patron pour respon- ble du paiement des salaires et des impôts, du service de son pital, et parfois même, aux termes de la loi, de la qualité de sa oduction, on ne peut admettre aucune intrusion dans sa gestion.

L'Assemblée générale extraordinaire de la C.G.P.F., unie le 9 février 1938, a voté un ordre du jour affir- ant les mêmes principes. Ensuite, 4.000 syndicats pa- onaux confirmèrent, dans de vastes réunions, par ntermédiaire de leurs fédérations, l'attitude de la G.P.F.

Enfin, il est intéressant de donner le point de vue du tit commerce, dans ce débat. Dans une conférence diodiffusée, le 11 février dernier, M. Émile Mauny, ésident adjoint de la Confédération nationale des oupements commerciaux et industriels de France et s colonies, disait :

La liberté doit être laissée au patron d'embaucher l'ouvrier et mployé dont la compétence professionnelle, l'activité physique la conscience morale seront les plus sûrs garants de la bonne écution du travail de la maison, de même que l'ouvrier doit con- ver la faculté de choisir la maison et le genre de travail en

rapport avec ses goûts et ses aptitudes, en même temps que
patron avec lequel il est susceptible de s'entendre.

On se demande non sans inquiétude et amertume dans le co
merce de détail, où fort souvent le personnel est nourri à la ta
du patron, quels seraient les rapports entre patrons et emplo
dans une maison où un syndicat ouvrier imposerait la préser
parmi le personnel, d'un indésirable qui se rendrait insuppo
ble au patron et à la plupart de ses camarades. Nous sommes a
rés d'avance que beaucoup de petits commerçants préférera
se passer de tout personnel, ne plus livrer à domicile par exem
en assurant la marche de la maison, par eux-mêmes, avec le c
cours de leur femme. Le résultat ne serait pas l'amélioration
ciale espérée, bien au contraire. Et cela explique que, partisan
la liberté syndicale et désirant donner à notre personnel toute
garanties, nous voulions cependant que la liberté de l'embauch
de même que celle du débauchage ne souffre aucune atteinte.

A. VANEETVELDE.

LES LETTRES ET LES ARTS

[.]. BRIELLE. *Roger Secrétain.*

« Si l'homme n'a plus peur des génies des cieux et de la terre, il craint les mystères actifs qui s'élaborent dans les zones d'ombres de son pauvre esprit... Il se voit dans la situation de ceux qui vont mourir trop tôt, quelques jours seulement avant qu'on ait trouvé le remède qui les eût sauvés. Et lorsque les psychiatres lui découvrent les abîmes de sa vie profonde, il est pris pour lui-même d'une horreur métaphysique, comme lorsqu'il contemple ceux du ciel... »

DISCUSSION

[B]. DE SCHLOEZER. *La musique ancienne et le goût moderne.*

La musique peut-elle être l'objet d'une histoire? et cette histoire, en nous révélant les chefs-d'œuvres anciens, peut-elle réagir sur la vie musicale de notre temps?

CHRONIQUES

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par W. Weidlé : « *Morte jeune* », de F. E. Sillanpää.

[T]HÉATRE, par H. Gouhier : *Le Misanthrope*, aux Ambassadeurs.

[C]INÉMA, par P. Villoteau. — MOIS ARTISTIQUE, par G. Poulain.

Roger Secrétain

... Le Fils de l'homme est ve
pour chercher et pour sauver
qui était perdu.

Secrétain est le type de l'autodidacte dont la ferve l'intensité poétique et la haute conscience ont f un témoignage vivant. Extrêmement sensible à tou valeur réelle, respectueux de la dignité humaine, il a aborder la vie avec amour. Son enfance fut marquée p l'éducation chrétienne, puis, semblable en cela à ta d'autres, il s'éloigna de cette formation à l'époque son adolescence. Non qu'il eût subi quelque profon crise de conscience, mais par cette sorte de détacheme qui tient surtout à l'imprécision intellectuelle. Positi commune à bien des générations, et sans doute plus a centuée pour les hommes qui gravitent actuellement a tour de la trente-cinquième année. Vers l'âge de di huit ans, Roger Secrétain se livra, en groupe amical, ce qu'il appelle lui-même un « autodidactisme furieux Il subit fortement l'action du symbolisme (poètes musiciens). Ensuite les philosophes s'imposèrent à s esprit. C'est ainsi qu'il subit les influences diverses Mallarmé, Villiers de l'Isle Adam, Schumann, Wagn Barrès, Gide, et que Proust et Dostoïewsky aiguisère à l'extrême sa sensibilité psychologique. Enfin, Em son, Nietzsche et Péguy agirent sur lui si fortement

contradictoirement à la fois qu'il souffre encore de sa dispersion et qu'il aspire à une unité qu'il tient en même temps pour impossible. On dirait qu'il parle de lui-même quand, énonçant ce qu'il définit les trois notions d'impossibilité d'Amiel, il écrit :

> Le monde trop grand pour un seul cœur, la nature trop belle pour deux seuls yeux, la vérité trop lourde pour une seule vie.

Nous touchons ici à la nature même de sa vie inquiète : absence de foi, spiritualisme. A un tel homme est interdite la sérénité de l'esprit, comme aussi le refuge d'abdication du matérialisme. Dans tous ses écrits se manifeste une sensibilité restée très chrétienne. Le drame naît du conflit entre la chrétienne substance de sa personne et le refus inavoué de la véridique interrogation. Roger Secrétain paraît n'avoir pas encore dépassé la littérature. Telles de ses angoisses, tels de ses appels, s'ils ont une authentique résonance n'en demeurent pas moins voilés par je ne sais trop quelle imprécision qui gêne comme une trop romantique complaisance. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point. Ces réserves ne touchent en rien à l'honnêteté foncière de cet écrivain. Écrire, pour lui, est acte qui engage l'homme. Au reste, pas une page de son livre *Destins du Poète* (1) qui soit insignifiante; il est rare de lire ouvrage aussi dense, aussi riche de poésie et d'intuition. C'est précisément cette intuition qui lui donne un prix et un charme de haute distinction. Mieux que l'œuvre d'un philosophe, ce livre est l'expression d'une âme. Expression de ce fait singulièrement émouvante.

Roger Secrétain, avant que d'obtenir le Prix Blumen-

(1) Roger Secrétain, *Destins du Poète*. Éditions Rieder.

thal 1936, qui lui permet audience plus large, n'était pas un inconnu pour ceux qu'intéresse la pensée vivante. Après avoir collaboré au *Grenier,* fondé *le Mail,* il fit partie jusqu'à l'année dernière de l'équipe des *Cahiers du Sud* dont Jean Ballard, auquel je suis heureux de rendre ici un reconnaissant et très amical hommage, est le très intelligent et généreux animateur. Les événements politiques (U.R.S.S., Fascisme, 6 février...) ayant profondément influé sur l'esprit de Roger Secrétain, il éprouva, me dit-il, le sentiment de la nécessité de l'engagement, au moins moral, dans une action commune. Sans doute est-ce pour répondre à ce besoin d'action publique (difficilement compatible dans l'ordre politique avec son vif souci d'indépendance) que Secrétain s'est dirigé vers *Esprit*. Quelle sera son évolution ? Il n'entre pas dans le sens de cet essai d'en prétendre juger. Toutefois, ce qui est sûr, c'est que la position de ce penseur est intenable. Ou bien il inclinera délibérément vers la création poëtique (sa critique est créatrice), ou bien il lui faudra se tenir quelque temps en marge pour pouvoir véritablement prendre conscience de ce qu'il croit et de ce qu'il nie, méditer sur son activité passée, dresser le bilan de sa vie, en bref : se connaître. Car Secrétain n'est pas de ces faux intellectuels pour qui la vie est jeu. Nous sommes en droit d'attendre de lui. Son accent ne trompe pas. Il n'écrit rien que d'essentiel et ne livre sa pensée qu'après un lent travail, une patiente et volontaire élaboration. Roger Secrétain souffre de sa trop vive réceptivité, il se sait à l'extrême perméable. Et si sa parole semble presque toujours hésitante, avec des retouches et des repentirs, c'est que tout en disant il s'identifie parfois avec la pensée même qu'il entendait réfuter. Toujours en lui comme un dédoublement. Aussi lorsqu'il écrit de la poésie et des poètes (ses

ages sur Rilke, Alain-Fournier, Péguy, Amiel, sont armi les plus jolies œuvres d'aujourd'hui) atteint-il une lairvoyance et un rythme parfaits. Par contre, ses ssais philosophiques et sociologiques, s'ils témoignent, ien sûr, d'une constante noblesse, ne manquent pas l'insatisfaire par leur aspect de dilettantisme et leur npprécision intellectuelle. Il manque à Secrétain de sa- oir refuser, de savoir rejeter; il lui manque l'indispen- able *parti-pris,* qui n'est point aveuglement, incompré- ension ou mauvaise foi, mais à proprement parler *con- aissance* virile, affirmation consciente. Entre le oui et e non il se débat, ne résistant que d'instinct à des sol- citations qui le tentent. Roger Secrétain se sera décou- ert quand il pourra dire : non.

L'inquiétude de Secrétain tient surtout à la confusion, l'absence de sa propre définition personnelle. Inquié- ude davantage de faiblesse que de pessimisme :

> Nous sommes en plein dans le devenir hégélien, dans la durée ergsonienne, et nous redoutons ce qui s'y élabore invisiblement.

Il y a là comme une attitude de passivité devant un nystérieux destin inéluctable; attitude très proche du atalisme. L'homme paraît dénué de volonté, il subit un ncompréhensible sort, victime sacrifiée sans liens avec univers :

> Le temps a désormais une façon de passer qui n'est plus con- orme au sens que nous donnons à l'existence, à l'existence pleine significative qui nous est due en tant que fils d'une nature vante.

La phrase est belle, mais vague si par la suite nous e savons pas comment l'auteur considère une existence

pleine et significative. Or, Secrétain s'en tient constam
ment à une plainte.

> Nous attendons l'avenir, poursuit-il, c'est-à-dire un meilleur pré
> sent, avec l'impatience des amoureux séparés qui arrachent d
> colère les éphémérides.

Dans ce geste des amoureux séparés, aussi dans l'im
patiente agitation non point d'une pensée mais d'un
sensibilité non axée, comment ne pas voir de la puér
lité ? Mais l'essentiel est vivant : l'espérance subsist
L'espérance, qui prend ici la forme d'une absence re
sentie :

> Quelque chose s'est retiré de ce corps qui agit, du meuble qu'
> touche, du pain qu'il mange. Ce qui s'est retiré, c'est une saveu
> une raison d'être, une densité. Dieu peut-être...

Et Roger Secrétain se refuse à une condition humain
qui ne serait que de ténèbres. Il reprend son contrôl
dépasse l'état panique; il veut, comme ultime secou
(un homme de sa qualité ne saurait accepter la faillite
se rappeler des raisons de croire, d'espérer; il cherch
des exemples de vie. Après avoir dressé le passif d
monde moderne, il proteste :

> Il y a encore autour de nous des jeunes hommes joyeux
> forts... [...] Il y a encore des fruits mûrs. [...] Il y a encore
> grands espaces calmes. [...] Des femmes qui ne passent leur v
> qu'au chevet des mourants, choisissant les maladies à soigner l
> plus contagieuses, les plaies à panser les plus nauséabondes. Bi
> d'autres choses encore...

A-t-il pensé, Roger Secrétain, que ceux-là et celles-
dont il parle, consciemment ou non, suivent les sublim
préceptes de la Montagne ? Les pauvres d'esprit, l

loux, ceux qui ont faim et soif de la justice, ceux qui
ont le cœur pur, les pacifiques...

Si l'homme n'a plus peur des génies des cieux et de la terre,
craint les mystères actifs qui s'élaborent dans les zones d'ombre
e son pauvre esprit. [...] Il se voit dans la situation de ceux qui
ont mourir trop tôt, quelques jours seulement avant qu'on ait
rouvé le remède qui les eût sauvés. Et lorsque les psychiatres lui
écouvrent les abîmes de sa vie profonde, il est pris pour lui-
nême d'une horreur métaphysique, comme lorsqu'il contemple
eux du ciel...

Cette horreur métaphysique est bouleversante; Roger
ecrétain, dans sa nuit peuplée de forces hostiles, dans
n monde inintelligible, s'identifie à son poète, celui
u'il définit le « joueur de colin-maillard aux mains ten-
ues » qui tâte le concret avec la dextérité et l'avidité
es aveugles. De quel côté chercher le salut ? Il a
ommé Dieu, puis il a passé... Combien d'intellectuels
ui sont ainsi semblables à ces enfants qui jouent les
eux bandés, recherchant l'enjeu, s'en approchant et
en éloignant avant que d'avoir fait le geste... Combien
ont-ils aussi qui semblent mettre une véritable obstina-
on à refuser d'entendre l'incessant appel ?... « Dieu
ujours appelé, Dieu toujours appelant », a écrit Super-
elle. Dieu ? Non, pas encore, paraissent-ils dire, trou-
ons un autre nom, trouvons un compromis. Alors il y a
Esprit. Il y a la Poésie. Mots qui engagent sans enga-
er. Mots qui permettent de gagner du temps. C'est-à-
re de *perdre du temps*. Car il n'est qu'une question.
elle dont découlent toutes les réponses. Mais l'homme
applique à la tourner. Il se bouche les oreilles. Il fait
lence à ses aspirations. Il ironise au besoin sur son
opre drame. L'homme, traqué de toutes parts; traqué
r l'amour...

L'homme, qui semble se complaire dans son rôle de

souffrance *et qui ne sort pas une bonne fois de la littéra-*
ture. « Avoir recours au rêve n'est pas quitter la mai-
son (1). »

***

J'aborde maintenant un point que je considère comm
essentiel dans la personne de Roger Secrétain : ce qu'i
appelle la *Responsabilité de Nietzsche* :

> Nietzsche supporte presque à lui seul toute la responsabilit
> C'est à cause de lui que nous sommes présentement démunis. I
> nous a privés de tous nos dieux; il nous a enlevé les uns après le
> autres tous nos espoirs. Il a vidé le ciel. Il a balayé les religions e
> discrédité les images du bonheur que la foi et la sagesse nou
> avaient appris à chérir.

J'insiste sur cette phrase de Secrétain, sur cet act
d'accusation. Nous y voyons le désarroi d'une con
science, d'un homme, d'un poète. Nous y voyons auss
clairement manifestée, sa faiblesse. Secrétain oscille d
la nostalgie à la peur. Il parle de cette « fatalité para
doxale » qui veut que l'exemple de Nietzsche ne puiss
être suivi par les hommes d'aujourd'hui, alors qu'elle
cependant « préparé à ces mêmes hommes des temp
nietzschéens ». Émouvant exemple d'une pensée qui n
s'est pas encore trouvée, et qui plutôt que de reconna
tre son inconsistance en préfère charger une étrangèr
responsabilité. Je ne puis m'empêcher d'appeler av
une profonde, et pour cela même sévère, sympath
l'attention de mon ami Secrétain sur cette fuite. El
confirme qu'il y a dans son attitude trop de littératur
Sur un homme comme lui, Nietzsche ne peut indéfin
ment peser. Il s'en libérera par une prise de conscien

(1) Jean Cocteau, *Lettre à Jacques Maritain.*

lirecte avec la vie. Il doit voir avec ses yeux, penser ivec son esprit, aimer et souffrir avec son cœur. Sans ester empêtré dans une philosophie de pessimisme. La rie est autrement *simple*! Roger Secrétain, en sa nature profonde, le sait, lui qui écrit :

Ayant interrogé Nietzsche dans sa cruelle solitude, il faut s'in-erroger et répondre. Cette révolution sociale dont on parle tant, loit-on souhaiter la faire ? Oui, si c'est pour tirer des hommes de a misère, pour renverser des puissances injustifiées, pour anéan-ir des institutions corrompues. Non, si c'est pour améliorer notre ort et nous satisfaire nous-mêmes. Car il ne serait pas suffisant jue la révolution fût faite par ceux qui n'ont rien et qui viennent lemander à ceux dont les mains sont pleines cet excès qu'ils ne peuvent même plus contenir. Il faudrait encore y rallier ceux qui ouffrent, non pas de manquer du nécessaire, mais d'être sans générosité.

Celui qui écrit cela, dans la sincérité de son cœur, ne peut pas rester prisonnier de la littérature nietzschéenne. Aussi bien, convient-il :

Nous sommes percés de nos propres flèches et nos mécontente-nents ressemblent à de la honte.

Ce n'est donc point la lucidité qui fait défaut à Roger Secrétain, c'est la force morale de rompre avec des habi-udes, séquelle d'un « autodidactisme furieux » en cha-pelles littéraires. Le nœud est là. Convenez, Secrétain, qu'il n'est pas tellement grave. Il n'importe, pour une bonne part, que de se faire davantage confiance. En re-gard de tous les livres, de toutes les doctrines sociales, de tous les plans politiques, mettez la seule parabole du Samaritain. La voilà cette révolution personnelle à quoi vous aspirez. Cette révolution personnelle totale dans la recherche du prochain et l'accomplissement de la solida-rité entre tous les fils d'une nature vivante. Toute la loi

et les prophètes sont contenus dans la Charité. Et que pèsent alors les bibliothèques et les ratiocinations ? Il suffit d'être homme et *libre*. De quel cœur je vous souhaite de connaître la *liberté* que donne au chrétien, par delà toutes ses faiblesses, ses fautes, ses chutes et ses trahisons renouvelées, la vie en lui de Celui qui est la Vie... Vous ne serez plus alors esclave d'une « fatalité », vous aurez la légitime fierté de reconnaître envers vous-même *votre* propre responsabilité. Vous ne dépendrez que de Dieu. C'est-à-dire de l'amour. Libre. Libre. Affirmé à vous-même. Vous êtes esclave, de votre aveu; et vous faites le procès de ce qui vous opprime. Mais aussi vous vous complaisez à votre sort :

> Si le prophète de la cruauté ajoute au désarroi moral des intellectuels d'aujourd'hui, le dieu lyrique qui danse sur les cimes avec Zarathoustra réjouit puissamment leur cœur. Ils lui doivent d'avoir compris le sens véritable de la vie, d'une vie mystérieuse et tragique, enivrante et désespérée.

Ne serait-on pas tenté de demander alors, tout simplement : de quoi vous plaignez-vous ? — Non, il y a là une contradiction telle que vous ne pouvez ne point en éprouver, dans le secret de vous-même, la lourde, l'oppressante gêne. Vous sentez que le désespoir est contraire au sens de la vie, qu'il est, par définition même, une monstruosité. Qu'est-ce qu'un cœur qui se réjouit dans les larmes du désespoir ? Opposez à cela cette parole de notre Maître : « Quand une femme enfante, elle est dans la douleur parce que son heure est venue; mais après qu'elle a mis au monde un fils, elle ne se souvient plus de ses douleurs dans la joie qu'elle a d'avoir mis un homme au monde. »

ROGER BRIELLE.

NOTES ET CHRONIQUES

La musique ancienne et le goût moderne

I

Il n'y a pas plus de trois quarts de siècle que l'histoire de la musique est née en tant que science. Car s'il y eut dès la seconde moitié du XVIIIe siècle quelques écrits historiques sur la musique, ceux du P. Martini, par exemple, ou de Laborde (*Essai sur la Musique ancienne et moderne*), ce n'est qu'à partir de 1850, avec les éditions de Haendel, Bach et Palestrina par Chrysander, Spitta, Th. de Witt, avec les travaux d'Ambros, de Fétis et surtout de Guido Adler, que se précisent l'objet et les méthodes de l'histoire de la musique, et que la musique ancienne — terme très vague qui d'ordinaire s'applique à l'art prébachien dans son ensemble — devient l'objet d'études systématiques et critiques.

Depuis, comme on le sait, d'immenses progrès ont été accomplis, et en soixante-quinze ans à peu près, cette jeune science historique, la musicologie, a pris place à côté de ses aînées. Mais les résultats auxquels elle aboutissait, les faits qu'elle parvenait à mettre en lumière ne pouvaient manquer d'avoir des conséquences d'ordre pratique : il est certain que l'histoire de la musique a déjà réagi profondément sur la vie musicale de notre temps, sur nos conceptions esthétiques, sur nos goûts musicaux, et cela dans des proportions dont nous

ne nous rendons pas encore suffisamment compte. On peut l'affirmer, je crois, sans être taxé d'exagération : les historiens de la musique n'ont pas fait œuvre scientifique seulement : en faisant connaître les productions du passé, ils ont indirectement collaboré au développement de notre art sonore, ils ont exercé sur notre culture musicale une action comparable à celle qu'au début de la Renaissance ont eue sur les arts plastiques et la littérature les grands humanistes.

Lorsque nous jetons cependant un regard rétrospectif sur ces trois quarts de siècle que compte la musicologie, nous constatons que notre attitude à l'égard de la musique ancienne a subi, au cours de cette période, maintes fluctuations. Mais il serait possible, me semble-t-il, de les réduire à deux stades qui ne constitueraient, bien entendu, qu'un schéma.

Le XIXe siècle, surtout dans sa seconde partie, fut essentiellement le siècle de l'histoire. Si l'on peut reprocher nombre de choses à ce siècle qu'un écrivain qualifia de « stupide », si son passif nous paraît lourdement chargé, si certaines des idées qu'il proclama se trouvent déjà complètement ruinées, on ne peut nier en tout cas qu'il marque l'éveil et le développement du sens historique. Cependant, l'étude de la musique du passé y fut dominée, comme toutes les branches du savoir, par la notion d'évolution identifiée à celle de progrès.

Cette idée de progrès n'est pas nécessairement avouée ni même réfléchie ; nombre d'historiens de la musique ne songeaient pas à la formuler, et peut-être n'en avaient-ils même pas conscience. Néanmoins, à de rares exceptions près, elle inspirait d'une façon générale l'attitude vis-à-vis de la musique ancienne aussi bien des simples amateurs et des critiques que des esthéticiens et des musicologues, et cela en dépit de leurs tendances et de leurs goûts personnels. Les œuvres d'un passé plus ou moins lointain, restitué par l'his-

toire, n'étaient pas considérées d'ordinaire en elles-mêmes ainsi que des objets possédant leur valeur propre, mais plutôt comme des documents intéressants, dont la connaissance pouvait être utile, indispensable, parce que cette connaissance permettait d'expliquer le développement de la musique et, en particulier, l'état auquel elle était parvenue au XIXe siècle.

La musique ancienne en tant que musique n'attirait qu'une infime minorité. A part quelques originaux, des « snobs », dirait-on aujourd'hui, savants et mélomanes s'en occupaient uniquement parce qu'elle constituait à leurs yeux une sorte d'introduction à l'art classique et romantique, parce qu'elle l'annonçait et le préparait, croyait-on. Tout l'effort des siècles écoulés tendait soi-disant vers la musique classico-romantique comme vers son terme, son but. Et c'était précisément cet art classico-romantique qui était censé donner une certaine valeur aux expériences, aux recherches, aux tentatives du passé. Par ceux-là mêmes qui l'étudiaient, la musique prébachienne, la musique antérieure à la seconde moitié du XVIIIe siècle était en somme considérée comme une musique morte. Il était possible de la ressusciter peut-être, de la rendre de nouveau audible, mais à condition de l'adapter au goût du jour, le seul dont on voulût tenir compte, au moyen de transcriptions, d'arrangements, travail que l'on exécutait dans les meilleures intentions, comme un hommage dû aux vieux maîtres. Cette « modernisation » qu'il ne serait certes venu à l'esprit de personne de faire subir aux monuments de l'art plastique du passé, et dont l'idée seule eût paru en ce cas sacrilège, était la suite directe d'une attitude strictement historique à l'égard de la musique prébachienne, la conséquence pratique du dogme du progrès qui demeurait à l'arrière-plan des études de musicologie et déterminait le comportement du public pour lequel il n'y avait, il ne pouvait y avoir qu'une vraie musique digne de ce nom — celle de son temps.

Vers la fin du XIXe siècle, mais surtout à partir du début du XXe, nous entrons dans une nouvelle période : ce deuxième stade, on pourrait l'appeler esthétique. Ce n'est plus à des documents musicaux que l'on a affaire, mais à des œuvres musicales (bien entendu, je le répète, je ne trace ici qu'un schéma). Les productions anciennes cessent peu à peu d'être envisagées du point de vue exclusif de la musique actuelle dont elles ne seraient que le germe, la promesse ; ces productions, on veut bien les considérer en elles-mêmes, on tend à leur reconnaître une valeur propre qui ne doit pas nécessairement se trouver conforme à nos goûts. Elles ne sont plus seulement objets de connaissance scientifique, mais source de joies esthétiques au même titre que les œuvres de notre temps. Du domaine de l'histoire où elles demeuraient autrefois cantonnées, elles accèdent au domaine de l'art.

Cette nouvelle attitude, l'attitude esthétique (dont les causes et les motifs nécessiteraient une analyse qui dépasserait évidemment le cadre de cette communication), ne put manquer, bien entendu, de réagir sur les travaux d'histoire de la musique d'où la doctrine du progrès se trouve aujourd'hui complètement éliminée, la musicologie ne faisant d'ailleurs que suivre sous ce rapport l'exemple que lui a de tout temps proposé l'histoire des arts plastiques ou celle de la littérature, où l'on a même eu tendance à rejeter « l'âge d'or » dans le passé plutôt qu'à le projeter dans l'avenir. Dans ces conditions, il n'était plus possible de se satisfaire des arrangements et adaptations des œuvres anciennes qui avaient cours au XIXe siècle, et dont s'étaient rendus coupables maints compositeurs et virtuoses. Mises en circulation et multipliées par le truchement du phonographe et de la radio, ces transcriptions, parfois très habilement faites, peuvent remplir sans doute un certain rôle éducatif et préparer le public à entrer en contact avec la musique des siècles écoulés en éveillant sa curiosité, en

élargissant ses connaissances; cependant, nous voyons partout se développer autour de nous le goût, le besoin de l'authenticité : on veut entendre les œuvres anciennes dans leur version originale, telles qu'elles étaient autrefois exécutées, sur les mêmes instruments autant que possible, et sans nulle retouche. Il y a là, dit-on, un part de mode, de snobisme. Je l'admets volontiers, et que l'enthousiasme que manifestent actuellement nombre de gens pour la musique ancienne s'allie souvent à une totale ignorance de cette musique et de ses moyens d'exécution. Mais il y a autre chose aussi, de très important : nous avons cessé de considérer notre goût actuel comme la mesure suprême des valeurs esthétiques; nous admettons qu'il peut y avoir des musiques très différentes de la nôtre, qu'elles ont droit à l'existence à côté de la nôtre, et que l'on ne doit pas les juger du point de vue de nos notions actuelles.

Cette attitude ne s'étend pas seulement aux productions dont nous séparent des siècles, mais aussi à celles qui se trouvent loin de nous dans l'espace, qui nous sont plus ou moins contemporaines, mais appartiennent à d'autres types de civilisation. Il y a parallélisme sous ce rapport entre l'histoire de la musique et l'ethnologie musicale, et les remarques que j'ai faites plus haut, au sujet de nos divers comportements à l'égard de la musique prébachienne, peuvent s'appliquer à notre attitude vis-à-vis de l'art sonore des peuples dits sauvages ou primitifs. La musique « exotique », celle des peuples de l'Extrême et du Proche-Orient, de l'Océanie, de l'Afrique, de l'Amérique a été elle aussi objet d'étude au cours du XIXe siècle; elle aussi a été traitée dans l'esprit de l'évolutionnisme et de la doctrine du progrès. On prétendait y voir des formes d'art inférieures, dont l'aboutissement, le couronnement ne pouvait être, bien entendu, que l'art européen du XIXe siècle; et ce n'était qu'en connexion étroite avec celui-ci qu'étaient considérées les musiques exotiques et primitives ; en elles-

mêmes elles ne présentaient aucune valeur esthétique, et bien rares étaient ceux parmi nous qui par un effort de dépaysement parvenaient à la comprendre, à l'aimer. Mais à partir de la fin du XIX[e] siècle, tout cela change peu à peu : de même que l'art sonore du passé, celui des civilisations étrangères devient pour nous source d'émotion, de pensée.

Que signifie cette attitude sinon que pour nous, hommes du XX[e] siècle, la musique européenne contemporaine a perdu son caractère unique, privilégié. Notre musique n'est plus *la* musique ; elle est une certaine musique parmi d'autres; notre art sonore est celui d'une époque et d'une civilisation déterminées. Cela va de soi, semble-t-il, et une telle déclaration a tout l'air d'un truisme. Mais ce truisme est le résultat d'une longue conquête, et ce n'est pas sans efforts et sans lutte que nous avons abouti à ce relativisme esthétique qui est l'une des caractéristiques essentielles de nos conceptions musicales et qui tend aujourd'hui à mettre plus ou moins sur le même plan toutes les formes, tous les aspects sous lesquels s'est manifestée dans l'espace et dans le temps l'activité musicale, si différents que soient ces formes et ces aspects de ceux en vigueur actuellement. Et cela non pas théoriquement, mais pratiquement : il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une conception abstraite, d'une doctrine, puisque nous parvenons à apprécier, à comprendre et à aimer les productions les plus éloignées de nous dans l'espace et dans le temps, les plus étrangères à la musique en cours de création aujourd'hui.

Tout au long du XIX[e] siècle, n'était vivante pour les auditeurs qu'une portion extrêmement réduite de la musique que l'on avait faite, que l'on faisait encore sur notre planète depuis des siècles. Cette portion, en effet, ne s'étendait dans le temps que sur un siècle et demi et ne comprenait que quelques pays européens, dont la musique populaire, du reste, était délaissée elle aussi.

Tout le reste, longtemps demeuré méprisé et ignoré, commençait à être étudié, mais un peu à la façon dont un paléontologue étudie les espèces disparues.

II

Nous voici donc au deuxième stade que j'ai appelé le stade esthétique : la musique ancienne, ainsi que la musique exotique et celle que l'on nomme primitive, existe pour nous en tant que musique. Et je ne serais pas étonné qu'il y eût ici parmi nous des musiciens, des critiques et, bien entendu, des musicologues pour qui une œuvre de Perotin le Grand, ou de Machaut, ou de Gabrielli, ait infiniment plus de valeur que toute la musique contemporaine. Et peut-être y en a-t-il aussi qui, s'ils ne craignaient pas de nous scandaliser en heurtant de front nos « préjugés », seraient tout prêts à déclarer que toute notre musique a fait fausse route et que le gamelang javanais est très supérieur à une symphonie de Beethoven, à un opéra de Wagner.

Mais ce stade est-il définitif ? Notre attitude vis-à-vis de la musique ancienne et de la musique exotique ne peut-elle pas, ne devra-t-elle pas subir de nouveaux changements ? Si l'attitude strictement scientifique, historique, nous a conduits par une sorte de dialectique interne au relativisme esthétique, comment admettre que nous en restions là !

Pour les hommes d'une époque et d'une culture donnée, leur musique (comme leur pensée) est un absolu en quelque sorte; elle est unique, elle occupe une situation privilégiée. Les autres, on les ignore, ou bien elles n'existent que par rapport à cet étalon de mesure que constitue l'art sonore de ce peuple, de cette époque. Cependant, nous autres, Européens du XXe siècle, nous avons relativisé notre art et nous nous efforçons de comprendre, de sentir ce qui diffère le plus de nous.

Ainsi avons-nous renoncé de plein gré à ce privilège que les hommes ont généralement réclamé pour leur temps, pour leur peuple. Mais la culture qui reconnaît la relativité de toute culture, y compris la sienne propre, se trouve du même coup dans une situation toute nouvelle, unique. Si nous autres, musiciens, historiens, esthéticiens du XXe siècle, nous reconnaissons la valeur *sui generis* des productions musicales du passé et sommes prêts à les traiter comme les nôtres, aussitôt nous retrouvons ce privilège que nous avions abdiqué et, ce qui importe bien davantage, nous entrevoyons le rôle spécial qui nous incombe. Si nous maintenions la primauté de notre musique, nous nous trouverions exactement dans la même situation que les époques antérieures au XXe siècle, que les époques privées du sens historique. En prenant conscience de la relativité de notre art, nous surmontons cette relativité, nous atteignons un plan d'où nous dominons et embrassons notre passé musical.

Le sens de l'histoire, a-t-on dit, c'est la reprise consciente du passé, c'est le passé connu et revécu dans le présent, mais en tant, bien entendu, que passé. Cette reprise du passé fut la tâche première de la musicologie au XIXe siècle. Mais depuis que le stade historique a fait place au stade esthétique, depuis que la musique ancienne et les multiples musiques exotiques ont acquis à nos yeux une valeur artistique, une autre tâche s'impose à nous, semble-t-il.

En effet, pour l'historien, le phénomène du passé, repris par lui dans le présent, se situe néanmoins dans le passé, il y demeure attaché. Mais ce même phénomène, s'il a pour moi une valeur artistique, s'il est objet de contemplation esthétique, il est totalement dans le présent, il y est réellement, il s'y trouve actualisé. Qu'est-ce à dire donc, sinon que l'attitude esthétique à l'égard des œuvres musicales du passé conduit à un élargissement du présent vécu. Une époque comme la nôtre qui ne se contente plus d'étudier les polyphonistes

néerlandais, par exemple, mais qui est capable de les saisir comme elle saisit Bèla Bartok, ou Schoenberg, ou Albert Roussel, cette époque, oserai-je dire, vit le temps autrement que les époques précédentes, de même qu'elle vit autrement l'espace. Sous cet angle, la résurrection des œuvres du passé, leur actualisation dans la contemplation esthétique présente beaucoup plus d'importance que le développement des moyens de communication et autres progrès matériels destinés à vaincre l'espace et le temps.

Mais alors, n'est-ce pas la notion même de « modernité » qui s'évanouit ? Être moderne, cela avait encore un certain sens au XIXe siècle, peut-être au début de ce siècle. Mais aujourd'hui, ce qui caractérise l'esprit « moderne » en art, ne serait-ce pas qu'il tend précisément à supprimer les distances dans l'espace et dans le temps, à mettre fin aux oppositions « ancien » et « moderne », vieux et nouveau ? Pour le goût moderne tel qu'il se constitue actuellement, il n'y a pas, il ne peut y avoir de musique ancienne ou de musique exotique. Ce qui correspond à ces termes est du domaine exclusif des historiens et des ethnologues.

Si je parviens aujourd'hui à goûter, à aimer Perotin le Grand comme s'il était de mes contemporains, ce n'est nullement parce que je l'annexe à ma culture esthétique, à mon présent, c'est parce que notre présent même s'est modifié, s'est élargi, c'est parce que le caractère de notre culture esthétique consiste dans l'actualisation systématique du passé et que notre « maintenant » tend à embrasser les siècles, notre « ici » à contenir les espaces.

B. DE SCHLOEZER.

Un chef-d'œuvre du roman rustique : « Morte Jeune », de F. E. Sillanpaa

La littérature finlandaise, vue de France ou d'Allemagne, d'Angleterre ou d'Italie, apparaît, aussi bien que celle de la Bulgarie ou de la Lithuanie, comme une littérature purement locale ou « provinciale ». Et c'est précisément cela qui fait son intérêt. Ce que peut signifier pour la poésie une langue vive et fraîche, nouvellement née ou à peine renaissante à l'usage des lettres, cela a été révélé une fois pour toutes dans l'apparition fulgurante de Mistral. Ce qu'un mouvement national dans une province d'Europe peut donner de ressources insoupçonnées même à la vieille langue d'une grande littérature, on l'a vu lors du renouvellement de la poésie anglaise par les poètes irlandais de la « renaissance celtique ». Fraîcheur de la langue, richesse d'images concrètes se présentant spontanément à l'imagination, union avec l'âme populaire et la nature — voilà les principales valeurs d'un art, d'une civilisation plus ou moins « primitifs ». C'est parce qu'elles sont « arriérées » que les littératures de l'Europe provinciale sont intéressantes.

L'écrivain le plus original, le plus personnel qui ait paru en Finlande depuis la guerre est sans aucun doute M. Frans Eemil Sillanpää. Il est né en 1888 dans une

amille de paysans pauvres ; il a passé son enfance et ne partie de sa jeunesse loin des villes, parmi les forêts e pins et les lacs de la province de Tavastehus (Häme). s'est formé tout seul, n'a jamais rien eu d'un homme e lettres et aujourd'hui encore occupe une situation olée dans la littérature de son pays. Son premier livre, *a vie et le soleil,* publié en 1916, abonde surtout en vocations de la nature d'une fraîcheur exquise et qui ppellent à certains égards l'âpre poésie du *Kalevala.* e roman, comme ceux qui l'ont suivi, *Sainte Misère* 919) (1) et *Hiltu et Ragnar* (1923), comme les recueils e nouvelles : *Ma chère patrie* (1919), *Ce qui vit sur la rre* (1924) (2), *La Confession* (1928), fait penser à un hénomène naturel, à une éclosion spontanée comme lle d'une feuille ou d'une fleur. Ce caractère quasi imrsonnel est celui de toutes les œuvres de M. Sillanpää. leur donne cet aspect complètement dénué d'artifices, rare dans la littérature contemporaine, mais parfois ssi les fait manquer de concision, de concentration, un jeu plus subtil d'ombre et de lumière. Ce défaut provient pourtant pas d'une réelle faiblesse de la pernnalité créatrice, mais plutôt d'une adhésion sans serve à la vie de la nature et des hommes qui y sont achés par leur travail. C'est pourquoi M. Sillanpää a se corriger en écrivant ce chef-d'œuvre : *Morte ne* (3).

Non qu'il y ait dans ce roman quelque chose qui raple même de loin cette aisance technique, cette virtuoé au fond assez vaine que possèdent tant de romanrs (même de second ordre) français, italiens, anglais. Sillanpää a su élaguer ce que sa manière avait d'un

1) Traduit par M. J.-L. Perret et paru chez Rieder en 1928.
2) Traduit sous le titre *Près du sol* par M. Maurice de Coppet derström Helsinkio, 1928).
3) Tel est le titre original du roman. Nous l'avons lu dans la e traduction allemande publiée sous le titre *Silja die Magd* par *nsel-Verlag,* Leipzig.

peu touffu, condenser ce qu'elle présentait d'un p
vague; il n'a fait aucune concession à des modes litt
raires ni aux recettes servant à fabriquer un rom
agréable et de lecture facile. Gogol déplorait, il y a ce
ans, cette manie qu'avait « tout le monde, du po
au confiseur, de chercher à produire de l'effet » et
voulait bien espérer que le XIXe siècle, une fois m
abandonnât toute recherche de ce genre. Il est doute
que le XIXe siècle se soit conformé à cet espoir, m
l'auteur de *Morte jeune* y répond réellement. Il n'a vr
ment que le souci de conter le plus simplement possi
une histoire fort simple en soi, et de communiquer de
façon la plus directe au lecteur ses émotions et ses p
sées, qui n'ont jamais rien de controuvé ni de facti
Cela ne veut pas dire qu'il tombe dans la platitude
qu'il abuse de ses dons de narrateur. Son récit a
forme, une architecture, et cette architecture n
frappe non pas tant par l'absence de tout détail sup
flu, que par sa rigoureuse adaptation à ce qu'elle c
contenir de vie, et par le refus de tout procédé qui
querait d'aboutir à un simple agrément, à une fiorit
littéraire.

L'histoire, il est facile de la faire tenir en quelq
lignes. Le fils unique de riches paysans prend p
femme la fille d'un des métayers de ses parents.
mère, puis son père meurent. Sa femme, faible de car
tère et maladive, n'est pas faite pour l'aider dans
gestion de ses biens. Lui-même n'a plus l'énergie
poigne de ses ancêtres. Peu à peu il se ruine. Il
vendre ses terres, la vieille maison où il est né, où s
morts ses parents et les parents de ses parents. A
ce qui lui reste d'argent il s'achète dans un autre
lage un bout de terre arable et une bicoque. Sa fem
meurt quelques mois après ; un premier enfant é
mort-né, deux autres sont morts en bas âge d'une
ladie contagieuse, avant le déménagement. Kuusta (G
tave) Salmelus reste seul avec sa fillette Silja (Céc

Il l'adore et l'entoure de soins. Il meurt quand elle a quinze ans. La jeune Silja devient servante de ferme dans un village voisin. Elle est jolie, très douce, trop délicate pour son entourage grossier. On n'est cependant pas trop dur pour elle, les jeunes gars la courtisent, la patronne la protège, mais personne n'arrive à rompre ni même à comprendre sa profonde solitude intérieure. Elle sait d'ailleurs se défendre : elle tient à distance son adorateur le plus assidu, elle repousse avec succès une tentative de viol dont le frère de son patron se rend coupable. A vingt ans seulement elle quitte cette première place et en trouve une autre dans la maison de campagne d'un vieux professeur, homme foncièrement bon et qui se prend pour elle d'une affection paternelle. Ce sont les plus beaux mois de sa vie. Elle rencontre un jeune homme, Armas, venu de la ville; ils s'aiment, elle se donne à lui; le lendemain un télégramme annonce à Armas une maladie dangereuse de sa mère. Il part. Nous sommes d'ailleurs en 1917. Les temps sont troubles. Les deux amants ne se reverront plus.

Silja tombe gravement malade. A peine va-t-elle un peu mieux — elle ne se rétablira jamais entièrement de cette maladie — que le professeur, lui aussi, doit partir. Elle entre une fois de plus comme servante de ferme dans un village voisin, dans la maison du paysan Kierikka. Bientôt, c'est la guerre civile; les rouges s'emparent du village, puis ce sont les blancs qui y reviennent. Silja est quelque peu mêlée à ces événements. Elle sauve deux officiers blancs qui sans son aide seraient tombés entre les mains des rouges, mais elle cache aussi un rouge quand les blancs viennent, et ce n'est que par une mauvaise chance qu'elle ne réussit pas à lui sauver la vie. Ceci l'affecte profondément. D'ailleurs, elle faiblit de jour en jour. Bientôt, elle ne peut plus travailler. La femme de Kierikka ne la chasse point, car elle compte sur le petit héritage de Silja qui aurait dû lui servir de dot, mais elle ne la soigne pas non plus et se

contente de lui faire mettre un lit dans une petite maisonnette destinée à ces bains de vapeur dont l'usage est aussi général en Finlande qu'en Russie. C'est ici que la jeune fille passe les dernières semaines qu'il lui reste à vivre. Elle est tranquille, même heureuse, elle ne se rend pas compte de la gravité de son état, elle est sûre qu'un jour elle va retrouver son fiancé dont on sait qu'il a été dangereusement blessé au poumon et qu'il a perdu une jambe à la guerre. Silja ne se lève plus de son lit, ne mange plus; un matin elle s'assoupit et on la trouve morte.

Voilà l'histoire dans toute sa simplicité et dans son apparence un peu sentimentale. Pour comprendre ce que l'auteur en a fait, il faut commencer par traduire la première page de son livre.

« Silja, la jeune servante de ferme, si jolie, mourut peu après la Saint-Jean, quand l'été n'était pas encore très avancé. Elle servait dans une maison de paysans ; elle n'avait ni père ni mère, ni d'autres parents qui auraient pu la guider dans la vie. Et on peut bien dire : elle ne mourut même pas dans des circonstances trop douloureuses, car, si elle dut être soignée par des étrangers pendant ses derniers jours sur cette terre, du moins n'eut-elle pas besoin de s'adresser à la charité publique. Même une ombre aussi innocente n'a point obscurci sa jeune vie.

« Il y avait dans la ferme des Kierikka, où elle servait, une maisonnette de bain. C'est ici qu'il lui fut permis d'installer son lit de malade et c'est ici que la femme de Kierikka lui apportait à manger. Ce n'était pas grand'chose, mais pendant les dernières semaines elle ne prenait presque aucune nourriture. Le fait que les époux Kierikka ne la traitaient pas trop mal s'explique non point par leur amour du prochain, mais plutôt par leur manière habituelle de laisser passivement venir les choses. On comptait aussi en secret sur ce que Silja pouvait posséder d'argent. Elle était en tout cas suffi-

samment pourvue de linge et de robes, et tout cela, après sa mort, tomberait entre les mains de ceux qui l'avaient soignée. Tout comme son père autrefois, Silja aimait l'ordre et la propreté. Son réduit inhospitalier et plein de toute sorte de débris, elle le transforma autant que cela pouvait se faire en une petite chambre d'aspect riant. Là elle gisait, et les enfants Kierikka, pâles et maigres, qui jouaient dans la cour, entendaient la servante malade qui toussait derrière sa fenêtre, et le son de cette toux entrait dans leur vie estivale avec l'herbe et les fleurs qui poussaient tout autour... »

On voit bien : le lecteur apprend la mort de la jeune servante avant qu'on lui conte sa vie, et il n'y a en cela aucun procédé, l'auteur ne veut en tirer aucun effet, simplement il nous prévient de ce qu'il tient à nous dire, jette dès le début ses cartes, ne conserve aucun atout, évite soigneusement tout ce qui sent le coup de théâtre. C'est ainsi que le récit se poursuit jusqu'à la dernière page qui nous ramène à la fille poitrinaire qui se meurt dans la maisonnette de bain. Aucune surprise, tout est prévu. Chaque fois que l'auteur veut nous conter un événement dans la vie de Kuusta Salmelus ou de sa fille, il nous le dit d'avance. Cela fait que le récit progresse avec une gravité, une lourdeur qui étonnent au premier moment, qui semblent même importunes et qui se révèlent un moment après comme le plus sûr moyen de rendre à chaque chose, à chaque événement leur pesanteur, leur relief naturel, c'est-à-dire toutes les qualités que chez la plupart des romanciers ils risquent à tout moment de perdre. Le narrateur s'avance d'un pas lent et tranquille, souvent il s'arrête, nous fait voir certain détail avec une surprenante précision, se remet en marche, s'arrête de nouveau pour nous préparer à quelque tournant décisif de son histoire, puis nous fait voir ce tournant avec tout ce qu'il comporte de simple, de familier et à la fois d'unique, agit en toute chose non pas comme un touriste pressé, mais comme un proprié-

taire qui, en compagnie de quelques amis, fait posément le tour de son domaine.

Ce rythme du récit, nous le retrouvons dans celui du style, dans celui aussi de la vie intérieure des personnages. C'est là (comme toujours) que l'originalité de l'écrivain se fait le mieux sentir. Son histoire peut sembler banale, ses caractères quelconques, seulement si nous faisons abstraction de sa manière particulière de les présenter. Voici le père, Kuusta Salmelus, personnage au premier coup d'œil assez conventionnel, et nous avons lu cent fois l'histoire du déclin d'une race exemplifié par le caractère de son dernier descendant. Ici, l'originalité et la profondeur de M. Sillanpää est révélée par une nuance : Kuusta Salmelus accepte le déclin matériel d'un cœur léger ; ses malheurs, sa pauvreté lui purifient l'âme; une douce tristesse s'empare de lui et colore entièrement ses dernières années. Sa fille a hérité ce trait de son caractère, le plus important de tous. Il y a en elle une paix intérieure que rien ne saurait détruire, une sérénité qui ne disparaît pas entièrement même après les expériences les plus cruelles, et qui la soutiendra jusque devant la mort. Silja est une âme pure, mais l'auteur s'est bien gardé d'en faire une ingénue sentimentale. Les réalités pénibles de la vie n'ont pas de prise sur elle, mais ce n'est pas parce qu'elle les ignore. Elle ne se fait aucune illusion sur ce qui l'entoure et ne cherche nullement à s'évader dans le rêve, hors de l'existence que lui impose le destin. L'amour qu'elle ressent pour le jeune Armas n'est pas du tout ce qu'on appelle un sentiment platonique; néanmoins, c'est un sentiment parfaitement chaste, et qui ne l'est qu'en vertu de l'emprise intégrale qu'il exerce sur l'être entier de la jeune fille de façon à s'identifier avec elle, de ne laisser aucune place à une sensualité indépendante de lui.

Ainsi, M. Sillanpää évite les clichés aussi bien que toute originalité voulue et factice. On sent à tout moment la justesse de ses observations, la vérité de l'image

ıu'il nous donne de la vie, mais cette image en même emps n'a rien d'une copie mécanique, d'une photograhie. C'est que la justesse, ici, est aussi justice. Non ue l'on puisse découvrir dans le livre une intention édiiante, moralisante, mais on a bien la sensation que 'auteur n'a pas seulement vu les choses, qu'il les a ıussi vécues, qu'il les a pesées dans sa conscience moale. Rien de plus juste, par exemple, dans le double ens du mot que la peinture de la vie de Silja dans la naison du professeur, de la sympathie qu'elle y rencon re, mais aussi des limites naturelles de cette sympahie, de la bonté du professeur et aussi de son égoïsme, le l'amour réel d'Armas pour Silja et aussi de son inompréhension du sentiment profond de la jeune fille. Rien de plus juste aussi que le tableau de la guerre ivile, et rien de plus impartial. Aucun homme de bonne oi, appartenant à n'importe quel parti, ne pourrait acuser l'auteur de *Morte jeune* d'avoir tant soit peu faussé la vérité au profit d'une vue abstraite, politique ou sociale; et cette conscience dont il fait preuve dans son roman n'est pas seulement une qualité morale, c'est aussi, c'est même avant tout une vertu esthétique.

L'œuvre de M. Sillanpää se rapproche assez de celles de C. F. Ramuz, Jean Giono, Richard Billinger, T. F. Powys. Tous ces écrivains, comme M. Sillanpää, peuveut être qualifiés à titres divers du nom d'écrivains provinciaux. Tous se tournent vers la terre et recherchent une certaine primitivité de l'émotion ou de la passion. Ils emploient tous un langage se rapprochant de celui du peuple, évitant l'abstraction, préférant l'image concrète. Il est vrai que l'élément religieux — chrétien dans l'œuvre de Ramuz, Billinger, Powys, païen dans celle de Giono — semble avoir manqué jusqu'ici à l'œuvre du romancier finlandais. Pourtant, on peut bien dire que s'il n'y apparaît pas d'une manière explicite, il n'est pas moins latent dans les âmes de ses personnages préférés. Un peu comme chez Thomas Hardy, la

croyance au destin, à la fatalité remplace chez lui la fo
véritable. L'exaspération même de l'amour, le feu d
la passion, l'acharnement du malheur créent une atmo
sphère saturée d'une sorte de mystique. Kuusta Salme
lus fait penser parfois à un ascète chrétien; Silja mou
rante dans la maisonnette de bain est une sainte à qu
l'acte de foi manque, qui lui aurait fait hériter l
royaume de Dieu. Ce sont les qualités les plus profon
des du talent de M. Sillanpää qui font qu'à son ins
même son livre est pénétré d'une mystique voilée, d'un
religiosité timide et discrète. Ces qualités-là on les re
trouve en forme diverse chez tous les autres romancier
« provinciaux » dont nous avons parlé, et qui sait si c
n'est pas d'elles qu'il faut espérer un jour ce renouvel
lement du roman européen qui de jour en jour devien
plus désirable ?

WLADIMIR WEIDLÉ.

THÉATRE

Le Misanthrope du Théâtre des Ambassadeurs est-il celu
de Molière? Il en est certainement une image intelligente
Quelles que soient les réserves qu'appelle ce spectacle, i
faut d'abord dire qu'acteurs et spectateurs y cherchen
ensemble le secret du chef-d'œuvre et que les personnalité
des premiers s'affirment au service de la comédie.

Le Misanthrope ou l'histoire de deux pessimistes. Alceste e
Philinte sont deux frères presque ennemis. Ce n'est pas pa
hasard que le second dira : « Je crois voir en nous deux
sous mêmes soins nourris — ces deux frères que peint l'*Écol*

des maris. » Le pessimisme est leur nourriture commune. Ceci apparaît dans les deux scènes parallèles qui ouvrent le premier et le dernier actes. Philinte se garde bien de défendre l'humanité injuriée par Alceste; mais il l'accepte avec une impassibilité toute scientifique (1) et sans aucune illusion sur les possibilités d'une amélioration. Être philosophe, notion très importante dans la pièce, c'est justement reconnaître l'homme tel qu'il est et tel qu'il sera. Philosophie et misanthropie sont alors les deux attitudes contraires, en ce sens que le misanthrope est quelqu'un qui n'est pas philosophe. La philanthropie serait une philosophie de contenu contraire à cette philosophie qu'est la résignation à la méchanceté humaine. La misanthropie est l'absence de philosophie.

Aussi Alceste est-il avant tout un esprit voué à l'irrationnalité. Ceci apparaît d'abord dans cet état presque continu de colère où il vit : la colère est par excellence une disposition irrationnelle. Lorsqu'il n'est pas en colère, il est amoureux et, si l'on peut dire, de l'amour le plus irrationnel que l'on puisse imaginer : il est éperdument épris de la femme qui est l'image vivante de tout ce qui le rend misanthrope. L'ami du genre humain n'est point son fait : mais l'amie du genre humain lui tourne la tête. Cette absurde passion est la condamnation de la misanthropie, la revanche de l'humanité et de la raison qui conseille d'accepter l'humanité.

Dès que le pessimiste philosophe et le pessimiste misanthrope entrent dans le monde, c'est-à-dire montent sur la scène, c'est pour animer une comédie satirique. La pièce est une suite de sketches; l'intrigue n'est qu'un prétexte. Gens de lettres et gens du monde reçoivent une vigoureuse bastonnade. Molière frappe de bon cœur. *Le Misanthrope* est une comédie gaie; même si le personnage qui tient le bâton n'est pas uniquement un personnage de comédie gaie.

On se demande où est Molière? Il est à la fois dans Philinte et dans Alceste, dont le commun pessimisme correspond

(1) Et mon esprit, enfin, n'est pas plus offensé
De voir un homme fourbe, injuste, intéressé,
Que de voir des vautours affamés de carnage,
Des singes malfaisants, et des loups pleins de rage.
(Acte I, scène 1.)

certainement à son opinion. Par Philinte seul il exprime la sagesse qui lui paraît raisonnable. Il profite du caractère d'Alceste pour donner à la satire une violence et une audace qui eussent été impossibles sans un original décidé à aller jusqu'au bout de sa critique de l'homme sociable et social. On se demande si Alceste est un personnage de comédie. Bien sûr : une obstinée rigueur est une force comique puisqu'elle arrête continuellement l'adaptation, même lorsque le personnage fait tous ses efforts pour rester homme du monde (1). Mais une obstinée rigueur à partir d'une idée juste ne peut être absolument drôle; elle crée des situations amusantes sans l'être par elle-même; d'ailleurs, où sont les sources comiques du comique? La misanthropie est un péché comme la tartufferie ou l'avarice; on aurait tort d'y voir uniquement une excessive vertu : c'est le péché contre la philosophie et, comme tel, c'est une triste chose dont les effets nous font rire. On se demande enfin si Alceste est sympathique : pourquoi ne le serait-il pas? Il n'y a sous sa misanthropie ni ressentiment ni envie; on regrette qu'il ignore la charité; sa générosité complètement vide est plus chaleureuse que la sagesse un peu courte de Philinte : Célimème l'estime et le met à part.

M. Jacques Arnavon explique fort justement comment Molière a écrit sa pièce sans penser à ce que nous appelons mise en scène (2). Tirant du texte les indications que l'auteur nous donne sur le milieu social des personnages et le cadre de leurs aventures, il recommande des décors et des costumes somptueux. Mme Alice Cocéa répond à ce vœu; elle nous conduit avec beaucoup de fantaisie dans un XVII[e] siècle de théâtre; toutefois la note orientale ne nous paraît pas indispensable; le luxe a, lui aussi, sa discipline. L'Alceste de M. Jean-Louis Barrault est une très puissante composition; tout le rôle tient ici dans un contraste entre la rage du misanthrope et l'amour de l'homme. Henry Becque eût été furieux (3) devant cet Alceste qui nous quitte pour lire le

(1) Voir dans *Le rire* de Bergson (p. 72 sq.) le commentaire de « Je ne dis pas cela. » (Scène II de l'Acte I.)

(2) *L'interprétation de la comédie classique. Le Misanthrope*, Plon, 1914.

(3) Qu'est-ce que c'est que le *Misanthrope*? C'est un tableau, tout

Traité du désespoir de Kierkegaard. Mais Becque ne voyait qu'un aspect d'Alceste : le personnage n'est pas ridicule lorsqu'il dit la vérité sur nos misères; le personnage n'est pas ridicule lorsqu'il dit l'amour de son cœur. Il l'est seulement lorsqu'il refuse sa condition d'homme engagé dans une société et parle comme s'il lui était possible d'exister en marge : or, avec des yeux comme les siens, M. Jean-Louis Barrault n'aurait pu être ridicule même s'il l'avait voulu; il a mieux fait de ne pas essayer, ne nous montrant que l'aspect du rôle qui lui permet d'être excellent. Mlle Alice Cocéa a, de son côté, très habilement ajusté Célimène à sa taille. Ne pouvant jouer les grandes coquettes selon la tradition, elle a présenté une Célimène légère, inconsciente, bonne fille au fond; il faut reconnaître que certains mots du texte se trouvent heureusement soulignés dans cette interprétation (« la solitude effraye une âme de vingt ans »); on s'attend toutefois à apprendre que Célimène est une petite danseuse, veuve d'un riche fermier général, et nous devons nous contenter de l'imaginer.

Ce qui caractérise l'interprétation des Ambassadeurs, c'est que personne n'a « forcé » sa nature, que chacun a extrait de son rôle ce qui pouvait être sa vérité. Chaque réussite est le prix d'un sacrifice. Il n'est donc pas question de nier l'écart entre l'œuvre et sa représentation. Mais combien ces vérités fragmentaires sont plus intéressantes et plus suggestives qu'une perfection scolaire et une exactitude académique! Ce *Misanthrope* n'est pas un modèle à copier : c'est la réponse de talents bien vivants à une œuvre vivante.

HENRI GOUHIER.

simplement, une peinture de la société du XVII[e] siècle, avec des caractères qui sont vrais de tous les temps. Si j'ajoute que Molière... est le poète comique par excellence, il est évident qu'il aura rendu le personnage principal de sa pièce aussi ridicule que possible. » (*Œuvres complètes*, éd. Crès, t. VII, p. 3.)

CINÉMA

Blanche-Neige et les sept nains. — Le quai des Brumes — Le « four » est impossible au cinéma.

Il est maintenant assez malaisé de penser à *Blanche-Neige et le* *sept nains* sans être influencé par les irritants commentaires que film a fait éclore. Il s'agit d'un très joli dessin animé en couleurs ce qui n'est pas neuf, mais beaucoup plus long que ceux que nou avions vus jusqu'ici. Ceci est, paraît-il, un tour de force et un tra vail de patience extraordinaire. Seulement, la valeur d'une œuvr cinématographique n'a rien à voir avec l'acrobatie ni avec les chefs d'œuvre au sens artisan du terme.

Blanche-Neige est tiré d'un conte de Grimm que je me hasarde trouver assez médiocre. Le dessinateur américain Walt Disney en fait une œuvre charmante. Cet homme n'est certainement pas u peintre. Il est très habile, son ingéniosité est extrême. A défaut d valeur graphique, il fait preuve d'une fécondité inventive remar quable quant aux « idées de dessin ». Un artiste comme Didie Daix, le créateur du célèbre professeur Nimbus, lui est somme tout comparable.

J'ai beaucoup d'amitié pour Mitque la souris et pour Donald canard et pour Pluton le chien, gentils totems dont Disney a enri chi la mythologie animale. Et les petits cochons! Et les petits loups Les sept nains aussi, parbleu, sont exquis, et la version de *Blanche Neige* est autrement satisfaisante que celle, en film photographique qu'on réalisa naguère pour *Alice au pays des Merveilles*. Si on vou lait être sévère pour la silhouette de la petite princesse, il suffira de penser une seconde à l'intolérable personnage d'enfant faussé de Shirley Temple pour faire fondre toute critique.

Et pourtant on ne peut pas lire sans agacement certains dithy rambes où le mot poésie revient à chaque ligne. D'abord parce qu' est pénible qu'on choisisse justement cette bande pour découvrir poésie des dessins animés, cette bande qui n'est pas exempte d'un « poésie » plus littéraire que cinématographique, de certaines na vetés un peu bien rouées, d'une fraîcheur trop savante...

On peut préférer à *Blanche-Neige* l'*Arche de Noé*, le *Royaume d*

Neptune, *Mitque chef d'orchestre*, *le Lièvre et la Tortue* ou le *Vieux Moulin*, on prend néanmoins beaucoup de plaisir à voir *Blanche-Neige*. Walt Disney est un artiste assez voisin de Rackam et des illustrateurs anglais des histoires enfantines de la fin du XIXe siècle. Je pense que dès maintenant il a atteint les limites de son art et qu'il sera incapable de tirer le dessin animé au-delà de la féerie puérile. D'abord, dès qu'il est contraint de dessiner des personnages humains, il se heurte à des difficultés qu'il ne surmonte pas. Autant son crayon est à l'aise devant les animaux et surtout dans la création de ses héros ni bêtes ni hommes, autant il devient gauche devant des êtres réels. Pour la fée, la princesse et le prince charmant, il n'a trouvé que des silhouettes de cartes postales. Avec les sept gnomes : Simplet, Prof, Joyeux, Timide, Atchoum, Grincheux et Dormeur, il retrouve tout de suite sa verve. Ses oiseaux, ses lapins, ses biches, ses castors sont merveilleux. Et nous n'allons pas nous fâcher parce qu'on peut lire ici et là, à côté du nom de Walt Disney, ceux de Breughel, d'Ésope, de Poë, de La Fontaine, de Perrault et d'Andersen...

Je me souviens avoir vu, il y a déjà quelques années, un dessin animé réalisé par le peintre Alexeïeff en commentaire de la *Nuit sur le Mont Chauve* de Moussorgski. Alexeïeff avait fait ça en France sans armées, sans collaborateurs et sans usine. Quand même, je crois que ça n'était pas si mal que ça...

*
* *

Le Quai des Brumes, tiré du beau roman de Pierre Mac Orlan, a obtenu un succès moins tapageur que *Blanche-Neige* ; peut-être parce que le budget de publicité est moins important, mais aussi parce que l'élément nouveauté n'y joue pas. Néanmoins, on s'accorde à considérer cette œuvre comme une des meilleures du moment. Il est difficile, pourtant, de montrer autant d'enthousiasme à son égard et de ne pas être surpris qu'on parle d'envoyer le *Quai des Brumes* à la Biennale de Venise (il est vrai que le *Carnet de Bal* ayant remporté la timbale l'an dernier, tous les espoirs sont permis...).

Il s'agit certes d'une bande tout à fait honorable, étant donné la moyenne de la production européenne, mais — avec l'aval de M. Mac Orlan d'ailleurs — on a profondément modifié l'atmosphère et même l'affabulation du roman. Modifier est peu dire, il serait sans doute plus exact de parler de trahison. Reste une partie du rôle du protagoniste, parfaitement joué par l'excellent comédien qu'est M. Jean Gabin. Restent le titre, la signature de l'auteur. Ces réserves faites, et on conviendra qu'elles sont d'importance, on reste en présence d'un film bien fait et qui n'est pas ennuyeux.

On en sort un peu penaud tout de même. Le souvenir du roman

nous faisait espérer la rencontre de personnages aux destins indi
cernables, d'ombres qui surgissent, dédaigneuses du trouble où nou
jette le mystère de leur présence : la part du rêve nous est ôtée e
le *Quai des Brumes* n'est presque plus qu'un film policier.

Blanche-Neige, une heure et demie de charme, peut être v
naturellement par « tout le monde », au cas où « tout le monde
peut subir sans ennui une heure et demie de charme. On n'en sau
rait dire autant, évidemment, du *Quai des Brumes*, qui n'a pa
subi sans dommage, et à tous égards, le goût de ses réalisateurs pou
un certain réalisme.

*
* *

On aimerait, dans ces chroniques, distribuer l'éloge plus sou
vent, mais ces éloges qu'on voit décerner un peu partout à certain
films dès qu'ils sortent de la banalité, de la platitude, ou même d
la pire vulgarité, sont en vérité sans mesure avec la valeur obje
tive de ces œuvres. Un livre, une pièce de théâtre, une œuvre pla
tique de qualité équivalente ont droit à infiniment moins de ma
suétude, ce qui est anormal — d'autant plus anormal que les pr
ducteurs cinématographiques jouissent en réalité d'une liber
beaucoup plus grande que, par exemple, les directeurs de théâtre
Car, malgré la prétendue crise du théâtre, il y a un public pour
scène, un public limité, certes, mais fidèle — et il faut qu'il le soi
— un public spécial à chaque salle ou à chaque vedette.

Rien de pareil au cinéma où, dans l'immense majorité des ca
un programme s'établit selon une formule qui consiste à donn
aux spectateurs un nombre déterminé de mètres de pellicule. L
cinémas recrutent leur clientèle dans un périmètre géographiq
donné et très rarement seulement font élection d'une certaine qu
lité de public. Un échec brutal est d'ailleurs rendu à peu pr
impossible par l'organisation commerciale existante, les « circuits
de salles absorbant automatiquement les productions bonnes o
mauvaises. Dans ces conditions, les réalisateurs ont vraiment u
autonomie, une liberté d'esprit assez exceptionnelle, sous réserv
qu'ils ne heurtent pas de front et avec une maladresse bien invra
semblable les trop rares points sur lesquels les spectateurs sont su
ceptibles de réagir.

Cette liberté du créateur, ni l'auteur ni l'écrivain ne la conna
sent à ce point. Au théâtre, ce ne sont pas les moyens de l'i
dustrie mais ceux de l'artisanat qui entrent en jeu, et les jug
ments critiques y sont en réalité sans appel et ont des conséquenc
commerciales extrêmement graves. Au cinéma, où le « four » e
impossible, on a le droit plus que partout ailleurs d'exiger la qu
lité.

PIERRE VILLOTEAU.

MAI. — MOIS ARTISTIQUE

1er. — Paris apprend la mort du mécène Edward Tuck, son « citoyen », à qui, avec Dutuit, le Petit-Palais doit son fonds, et grâce à qui Malmaison a retrouvé ses proportions.

2. — M. Janneau, au Mobilier National, confirme en une rétrospective la grandeur et le grand métier de Charles Le Brun. Exposition de premier ordre qui fait regretter que l'on n'organise pas de tels ensembles de Champaigne, Poussin, Le Sueur, Rigault, David.

3. — Galerie de « Beaux-Arts », la peinture française du XIXe siècle dans les collections suisses; ici, pour la première fois, Van Gogh et Lautrec dépassent leurs contemporains conservés dans nos musées. Étonnante réunion, parfaitement mise en lumière par M. Cogniat; saluons les collectionneurs suisses.
— Galerie Pétridès, Mlle Lily Steiner, dont les aquarelles « restituent le caractère d'un site » (Waldemar George). Un peintre aimable.

4. — Noces d'argent célébrées à la Bibliothèque Nationale des Peintres graveurs français; Union Nationale de Picasso à Beltrand, et le rappel de Jean Duvet.

6. — La séduction, Galerie Lucy Krohg, de Marianne Clouzot, éblouie par le Greco, et qui tient de Carlo Dolci.

7. — M. Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, inaugure à la cathédrale d'Orléans, en présence de S. Ém. le cardinal Verdier, la reconstitution de lambris du début du XVIIIe siècle.

10. — Galerie Charpentier : Maurice Taquoy, peintre du *high-life*, en qui ressuscite Marcel Boulenger.
— Galerie de l'Élysée, aquarelles du maître du Tendre, Maurice Asselin.

11. — Le Comité du Salon d'Automne décide à l'unanimité de créer une section de « L'Art des Fêtes ».
— Galerie Charpentier encore, Mme de Bayser-Gratry (sculptures).
12. — En l'église de Sèvres, service d'enterrement du céramiste Taxile Doat, âgé de 87 ans, qui simplifia le modern' style, et ne se plia ensuite à aucune évolution.
— Le président de la République finit de visiter au Grand-Palais « le Salon », que résume fort bien le numéro annuel de l'*Illustration*.
— Mort d'Alexandre Iacovleff, modeleur remarquable du fusain, de la sanguine et de la couleur, le peintre qui suivit en observateur précis la mission des autos-chenilles Citroën célèbre sous le

nom de « Croisière Noire », — après avoir été tenté par un théâtre à la La Fresnaye.

13. — A Toulouse, exposition du centenaire de Jean-Paul Laurens, mélange de Viollet-le-Duc et d'Alexandre Dumas père.

16. — Galerie Carmine, le peintre Henri Bochet allonge la deuxième jeunesse de Matisse.
— Galerie Druet, faune brillante au laminoir de M. Simon Bussy : valses hésitation de M. Georges d'Espagnat.

17. — Nobles dessins systématiques de M. Angel Zarraga chez Da Silva Bruhns.
— Mort de Mme Agnès Rossollin, sculpteur danoise, récompensée par les Artistes Français.
— Galerie Schœller, le sage et froid Clément Serveau, artisan peintre.

19. — Galerie Drouant, Feder, le peintre des femmes aux orbites creuses.

20. — Ensemble de fins tableautins de Mme Simone Gruet, chez Lucy Krohg.

21. — Le président de la République inaugure au « Palais de Chaillot » le musée des Monuments Français, dont M. Paul Deschamps fait une somme de la peinture et de la sculpture médiévales.

24. — Galerie de l'Élysée, le peintre Terechkovitch, l'écorché chez le marchand d'habits, le loueur de modèles, le compagnon des paysages étiques.
— 31e groupe au Petit-Palais, avec Parturier, Carle, ces solides, et Salvat qui anémie la Méditerranée, relie au « chef-d'œuvre inconnu » le « cimetière marin ».

25. — Kisling, au « Niveau ». Émaux flatteurs et parisiens. Romantisme montparnassien.

27. — La plus intelligente et vivante vue d'ensemble, due à M. Dezarrois, sur trois siècles d'art aux États-Unis, résumée au Musée du Jeu de Paume. Peinture, sculpture, architecture, poussent sous les chauds courants de l'Europe. Le cinéma seul, dès qu'il se libère du théâtre, prend la valeur d'une période glaciaire.

31. — Le duc de Windsor, Van Dongen, Beltram Massès, le colonel Théodore Roosevelt, Artémis, Galatée, Ève et Sibylle, inspirent (Galerie Charpentier) Mme Helen Haas, « sculpteur ». Des goûts et des boursouflures...

GASTON POULAIN.

Le Gérant : E. AUBIN. — Imp. E. AUBIN ET FILS, LIGUGÉ (Vienne)